



2013 • 2014

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

---

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE

2013 • 2014

# RAPPORT ANNUEL DE GESTION

---

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DE L'ÉCONOMIE

## **AVIS AU LECTEUR**

En raison de la formation du ministère des Finances et de l'Économie à la fin de l'année 2012, les données historiques de certains indicateurs ne sont pas disponibles pour l'exercice précédent la période 2013-2014.

Puisque le Ministère a été scindé en avril 2014 et dans le but de fournir l'information pertinente la plus récente, certaines données utilisées dans ce rapport proviennent des documents budgétaires publiés dans le cadre du discours sur le budget 2014-2015 du 4 juin 2014.

### NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2013-2014

Dépôt légal – Octobre 2014  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISBN 978-2-550-71611-2 (Imprimé)  
ISBN 978-2-550-71612-9 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014



# MESSAGE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de déposer le *Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2013-2014*, conformément à la Loi sur l'administration publique. Il présente la reddition de comptes de l'ensemble du ministère des Finances et de l'Économie, incluant le Tourisme, tel qu'il était constitué au 31 mars 2014.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlos Leitão'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'C' and 'L'.

Carlos Leitão  
Québec, septembre 2014



# MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Carlos Leitão  
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

Il me fait plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2013-2014*.

Pour l'exercice financier 2013-2014, le Ministère regroupait le ministère des Finances, le ministère du Tourisme ainsi que les fonctions de développement économique du précédent ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Le présent rapport fait état des résultats du Ministère pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014.

Au cours de cet exercice, le Ministère a dû composer, dans ses interventions, avec un contexte économique moins vigoureux que prévu au Québec et, en conséquence, des marges de manœuvre réduites, tout en poursuivant ses efforts de gestion rigoureuse des dépenses. L'action du Ministère se mesure à la fois par des indicateurs relevant directement de sa gouverne et par des indicateurs économiques relevant d'un environnement plus large qui fluctuent en raison de facteurs externes. Il est de la mission du Ministère de surveiller l'évolution des conditions économiques et financières des marchés.

Au cours de la dernière année, le Ministère a réalisé des travaux de planification budgétaire intenses et fréquents. Il s'agit d'efforts d'envergure qui ont mobilisé les gestionnaires et l'ensemble du personnel. Je tiens à souligner leur travail soutenu, et je les remercie pour leurs efforts. La qualité de leur travail et leur dévouement contribuent grandement au rayonnement du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Finances,

Luc Monty  
Québec, septembre 2014

# DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et sur les contrôles afférents.

Les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2013-2014* présentent :

- sa mission et ses mandats en vigueur au cours de l'exercice;
- les résultats atteints au regard de ses orientations stratégiques;
- les engagements annoncés dans les déclarations de services et les résultats obtenus;
- les résultats en matière de développement durable;
- les résultats à l'égard des autres exigences gouvernementales.

À ma connaissance, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2014, sauf avis contraire.

Le sous-ministre des Finances,



Luc Monty  
Québec, septembre 2014

# RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Monsieur le Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et des renseignements présentés dans le *Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie* pour l'exercice terminé le 31 mars 2014. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la direction du ministère des Finances et de l'Économie.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information en nous basant sur le travail que nous avons réalisé au cours de notre mandat d'examen.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Notre examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'information contenue dans le rapport annuel de gestion n'est pas, à tous égards importants, plausible et cohérente.

La directrice de l'audit interne,



Nathalie Desjardins  
Québec, septembre 2014

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Contexte</b> .....	<b>1</b>
<b>Présentation du Ministère, mission, mandats et fonctions, clientèles et partenaires</b> .....	<b>5</b>
<b>Faits saillants</b> .....	<b>7</b>
Principaux résultats .....	7
<b>Présentation des résultats</b> .....	<b>15</b>
Résultats à l'égard des orientations stratégiques .....	15
Résultats à l'égard des déclarations de services .....	75
Résultats à l'égard des plans d'action de développement durable.....	81
<b>Utilisation des ressources</b> .....	<b>93</b>
Ressources humaines.....	93
Ressources financières et budgétaires .....	105
Ressources informationnelles .....	109
<b>Autres exigences et renseignements</b> .....	<b>119</b>
Allègements réglementaires et administratifs .....	119
Égalité entre les hommes et les femmes .....	123
Emploi et qualité de la langue française .....	127
Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels – règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels .....	129
Sécurité de l'information.....	131
<i>La diversité : une valeur ajoutée</i> – Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013.....	133
Politique de financement des services publics.....	135
Occupation et vitalité des territoires .....	139
Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec .....	143
Liste des lois relevant de l'autorité du ministre .....	147
Liste des organismes ou personnes morales dont les lois constitutives relèvent du ministre.....	153
Administration de certaines lois.....	155
Liste des publications au 31 mars 2014.....	161
<b>Organigramme</b> .....	<b>167</b>

<b>Annexe 1 – Actions mises en œuvre pour améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal et lutter contre les planifications fiscales agressives ....</b>	<b>169</b>
<b>Annexe 2 – Actions mises en œuvre pour simplifier le régime fiscal .....</b>	<b>177</b>

## Liste des tableaux

TABLEAU 1	Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec .....	17
TABLEAU 2	Cote de crédit du Québec selon les agences de notation.....	22
TABLEAU 3	Sommaire des opérations budgétaires en 2013-2014 .....	25
TABLEAU 4	Résultats globaux des activités de financement .....	41
TABLEAU 5	Répartition du financement par programme.....	41
TABLEAU 6	Répartition du financement par secteur d'activité économique.....	42
TABLEAU 7	Répartition du financement par région administrative .....	43
TABLEAU 8	Répartition du financement selon la taille de l'entreprise.....	44
TABLEAU 9	Recettes fiscales et parafiscales totales liées au FDE.....	45
TABLEAU 10	Résultats du sondage électronique .....	47
TABLEAU 11	Campagnes promotionnelles touristiques tenues en 2013-2014.....	67
TABLEAU 12	Rencontres du Forum Marketing tenues en 2013-2014.....	69
TABLEAU 13	Indicateurs de performance d'Épargne Placements Québec.....	76
TABLEAU 14	Fréquentation du site Internet de 2011-2012 à 2013-2014 – Économie.....	77
TABLEAU 15	Résultats de l'évaluation des services offerts aux centres Infotouriste 2013-2014 .....	78
TABLEAU 16	Résultats à l'égard du traitement des plaintes .....	78
TABLEAU 17	Résultats à l'égard des services offerts par téléphone .....	79
TABLEAU 18	Répartition de l'effectif par grand secteur d'activité – Finances et Économie.....	93
TABLEAU 19	Répartition de l'effectif – Tourisme.....	93
TABLEAU 20	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité – Finances et Économie.....	94
TABLEAU 21	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité – Tourisme.....	94
TABLEAU 22	Évolution des dépenses en formation – Finances et Économie .....	95
TABLEAU 23	Évolution des dépenses en formation – Tourisme .....	95
TABLEAU 24	Jours de formation selon les catégories d'emplois – Finances et Économie.....	95
TABLEAU 25	Jours de formation selon les catégories d'emplois – Tourisme .....	95
TABLEAU 26	Nombre d'employés par catégorie d'emplois ayant pris leur retraite – Finances et Économie.....	96
TABLEAU 27	Nombre d'employés par catégorie d'emplois ayant pris leur retraite – Tourisme.....	96
TABLEAU 28	Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1 <sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.....	96
TABLEAU 29	Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier – Finances et Économie.....	97
TABLEAU 30	Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier – Tourisme.....	97
TABLEAU 31	Embauche totale au cours de la période 2013-2014 – Finances et Économie.....	98
TABLEAU 32	Embauche totale au cours de la période 2013-2014 – Tourisme .....	98

TABLEAU 33	Embauche totale – Finances et Économie .....	98
TABLEAU 34	Embauche totale – Tourisme .....	98
TABLEAU 35	Taux d'embauche de membres des groupes cibles en 2013-2014 – Finances et Économie .....	99
TABLEAU 36	Taux d'embauche de membres des groupes cibles en 2013-2014 – Tourisme .....	99
TABLEAU 37	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Finances et Économie .....	99
TABLEAU 38	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Tourisme .....	100
TABLEAU 39	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Finances et Économie .....	100
TABLEAU 40	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Tourisme .....	101
TABLEAU 41	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014 – Finances et Économie .....	101
TABLEAU 42	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014 – Tourisme .....	101
TABLEAU 43	Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi – Finances et Économie .....	102
TABLEAU 44	Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi – Tourisme .....	102
TABLEAU 45	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014 – Finances et Économie .....	103
TABLEAU 46	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014 – Tourisme .....	103
TABLEAU 47	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH .....	104
TABLEAU 48	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mars .....	104
TABLEAU 49	Autres mesures ou actions en 2013-2014 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.) .....	104
TABLEAU 50	Budget et dépenses du Ministère par programme .....	105
TABLEAU 51	Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice 2013-2014 – Finances et Économie .....	107
TABLEAU 52	Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice 2013-2014 – Tourisme .....	107

TABLEAU 53	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2013-2014 .....	109
TABLEAU 54	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles .....	110
TABLEAU 55	Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles .....	111
TABLEAU 56	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Site <a href="http://www.economie.gouv.qc.ca">www.economie.gouv.qc.ca</a> .....	113
TABLEAU 57	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Site <a href="http://www.tourisme.gouv.qc.ca">www.tourisme.gouv.qc.ca</a> .....	114
TABLEAU 58	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Pour l'ensemble du Ministère .....	115
TABLEAU 59	Comité permanent et mandataire .....	127
TABLEAU 60	Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle .....	127
TABLEAU 61	Statistiques concernant les demandes d'accès à l'information .....	130
TABLEAU 62	Niveau de financement des services tarifés .....	135
TABLEAU 63	Cibles de financement des services tarifés .....	136
TABLEAU 64	Méthodes de fixation des tarifs .....	136
TABLEAU 65	Biens ou services tarifés .....	138
TABLEAU 66	Répartition des établissements d'hébergement touristique par catégorie ....	158
TABLEAU 67	Nombre d'inspections .....	158
TABLEAU 68	Dérogations en vertu de la Loi : nombre de dossiers traités .....	159



## Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Croissance économique du Québec .....	8
GRAPHIQUE 2	Solde budgétaire de 2009-2010 à 2016-2017.....	8
GRAPHIQUE 3	Dettes brute au 31 mars 2014.....	18
GRAPHIQUE 4	Dettes représentant les déficits cumulés au 31 mars 2014 .....	18
GRAPHIQUE 5	Emprunts réalisés en 2013-2014 par marché .....	19
GRAPHIQUE 6	Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014 par instrument .....	20
GRAPHIQUE 7	Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014 par échéance .....	21



## CONTEXTE

Le ministère des Finances et de l'Économie a été créé en septembre 2012 pour regrouper le ministère des Finances, le ministère du Tourisme et les fonctions de développement économique du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Il maintiendra par la suite ces activités tout au long de l'exercice 2013-2014, soit jusqu'en avril 2014, date à laquelle il a été scindé. Les résultats ici présentés couvrent la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014.

Le Ministère appuie sa reddition de comptes sur le Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014, lequel inclut, outre les priorités en matière de finances, les priorités économiques et les principaux éléments du développement touristique.

Par ailleurs, le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable pour l'ensemble du Ministère en 2013-2014, de même que les résultats relatifs aux quatre déclarations de services du Ministère.

Les résultats du Ministère en tant qu'organisation ont été différenciés, autant que possible, des résultats découlant des objectifs gouvernementaux, notamment dans ses interventions sur l'économie du Québec.





# PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

---



# PRÉSENTATION DU MINISTÈRE, MISSION, MANDATS ET FONCTIONS, CLIENTÈLES ET PARTENAIRES

## Mission et mandats

Le ministère des Finances et de l'Économie a pour mission de conseiller le gouvernement en matière fiscale, financière et budgétaire et de favoriser le développement économique du Québec.

À ces fins, le Ministère élabore et propose des politiques dans les domaines fiscal, financier, budgétaire, économique et touristique. Il élabore également les politiques relatives à l'encadrement du secteur financier et applique des principes de saine gestion pour les sociétés d'État. En outre, il élabore et propose des mesures d'aide fiscale et des incitatifs économiques.

Le Ministère assure la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économique et social dans une perspective de prospérité économique et de développement durable. Il soutient également le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat des intervenants de l'industrie touristique dans leurs actions. Il offre également un soutien par ses programmes d'aide à l'investissement.

En tant qu'organisme de gouverne, il effectue un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'économie québécoise. Il assure également la mise en œuvre des décisions du gouvernement en matière financière et économique.

## Fonctions

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur trois grandes missions responsables des fonctions suivantes.

### FINANCES

- Contrôleur des finances
- Droit fiscal et politiques locales et autochtones
- Financement, gestion de la dette et opérations financières
- Politique budgétaire
- Politiques aux particuliers, aux relations fédérales-provinciales et à l'économique
- Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif

### ÉCONOMIE

- Industries stratégiques, projets économiques majeurs et sociétés d'État
- Politiques économiques
- Services aux entreprises et affaires territoriales

### TOURISME

- Accueil et hébergement touristiques
- Partenariat et soutien aux entreprises touristiques
- Planification et développement des stratégies
- Marketing

À ces entités s'ajoutent des fonctions administratives et spécialisées :

- Direction générale de l'allègement réglementaire et administratif;
- Direction générale des services à la gestion;
- Direction des affaires juridiques;
- Direction de l'audit interne;
- Direction des communications;
- Direction du secrétariat général et de la coordination ministérielle;
- Direction de la sécurité de l'information.

L'information détaillée est présentée dans l'organigramme.

## Clientèles et partenaires du Ministère

Le Ministère entretient des liens étroits avec les organismes centraux et l'ensemble des ministères et organismes de l'appareil gouvernemental québécois. Les entreprises, les entrepreneurs, les coopératives ainsi que la clientèle liée au tourisme (clientèle touristique et acteurs de l'industrie touristique) sont également au cœur de son action.

Afin de bien remplir ses mandats, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs associés au développement économique et les intervenants de l'industrie touristique. Ceux-ci complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en accroître l'effet.

Ces partenaires sont, entre autres :

- les centres locaux de développement et les organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux;
- les collectivités locales et régionales;
- les organismes à vocation financière et économique, dont les associations sectorielles, les regroupements d'entreprises ou d'entrepreneurs, les diverses associations d'affaires, les organismes liés au développement de l'entrepreneuriat;
- les ministères et organismes du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada;
- les sociétés d'État et les autres organismes relevant du ministre;
- les associations touristiques régionales et sectorielles.

# FAITS SAILLANTS

## PRINCIPAUX RÉSULTATS

### FINANCES

Au cours de l'exercice 2013-2014, le ministère des Finances et de l'Économie a produit, *Le point sur la situation économique et financière du Québec* (novembre 2013) et un budget pour l'exercice financier 2014-2015 (février 2014). À la suite des élections générales d'avril, un deuxième budget 2014-2015 a été présenté et adopté au cours du mois de juin 2014<sup>1</sup>.

### Situation économique

L'économie du Québec a ralenti en 2013. Après une hausse de 1,5 % en 2012, le PIB réel n'a crû que de 1,1 % en 2013. Ce résultat provient d'un ralentissement de la demande intérieure, notamment d'un recul marqué des investissements des entreprises. Toutefois, en 2013, la croissance économique a bénéficié d'une contribution du secteur extérieur, favorisée par la dépréciation du dollar canadien.

De plus, il faut souligner que la fiscalité québécoise est favorable à l'investissement, particulièrement pour le secteur manufacturier. Le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement du Québec est parmi les plus faibles au Canada et se compare avantageusement au niveau international.

Une accélération de la croissance économique est attendue en 2014 et en 2015. Les éléments conjoncturels ayant contribué aux faibles résultats économiques en 2013 devraient se dissiper.

### Relance économique

Afin de relancer la croissance économique, le nouveau crédit d'impôt remboursable ÉcoRénov a été mis en place :

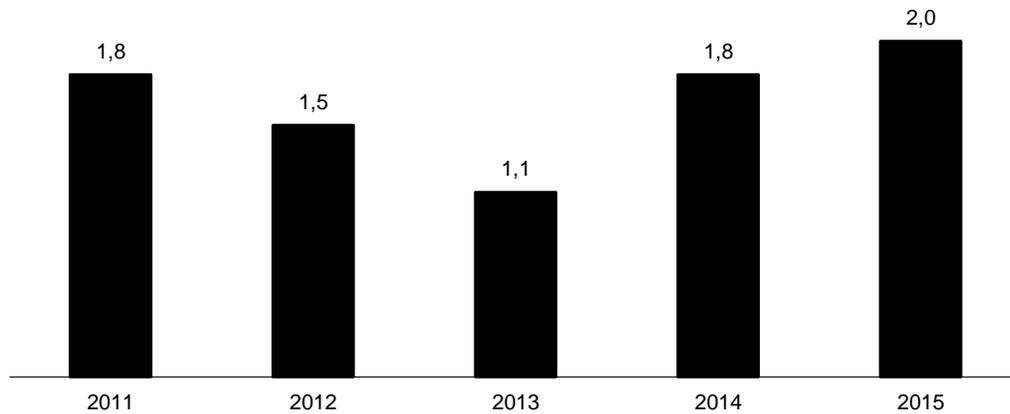
- Il vise la rénovation verte : plus de 23 000 ménages, une aide fiscale de près de 100 millions de dollars, plus de 540 millions de dollars de dépenses de rénovation verte.

---

<sup>1</sup> Les données fournies dans la section « Finances » sont celles du budget 2014-2015 de juin 2014 préparé par le ministère des Finances.

GRAPHIQUE 1

**Croissance économique du Québec**  
(PIB réel, variation en pourcentage)



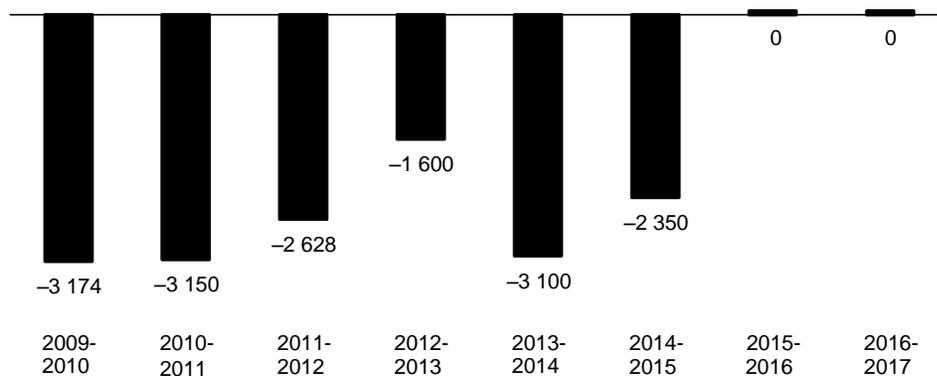
**Saine gestion des finances publiques**

Par une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques et la mise en place de mesures de relance économique, l'équilibre budgétaire sera atteint en 2015-2016, après six années consécutives de déficit. D'ici 2015, le déficit s'établira à :

- 3 100 millions de dollars en 2013-2014;
- 2 350 millions de dollars en 2014-2015.

GRAPHIQUE 2

**Solde budgétaire<sup>(1)</sup> de 2009-2010 à 2016-2017**  
(en millions de dollars)



(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## Réduction de la dette

Le gouvernement maintient les objectifs de réduction de la dette, inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations :

- 45 % du PIB pour la dette brute au 31 mars 2026;
- 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026.

En 2013-2014, il est prévu que 1 421 millions de dollars seront versés au Fonds des générations. Les versements au Fonds des générations devraient atteindre 1 301 millions de dollars en 2014-2015 et 1 583 millions de dollars en 2015-2016.

### **Commission d'examen sur la fiscalité et Commission de révision permanente des programmes**

Le gouvernement a entrepris, dans le cadre du budget 2014-2015 de juin 2014, un examen général de la fiscalité visant à bâtir une croissance économique solide et durable, récompensant l'effort, le travail et l'investissement.

À cet égard, la mise sur pied de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, présidée par M. Luc Godbout, vise à formuler des recommandations au gouvernement sur la fiscalité des particuliers et des entreprises, afin :

- de stimuler la croissance économique et la création de richesse, notamment en revoyant l'importance relative des impôts et des taxes perçus;
- de favoriser une contribution et une redistribution de la richesse qui soient équitables pour tous les Québécois;
- d'assurer un financement adéquat des services publics.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement souhaite évaluer l'efficacité des programmes et des modes de prestation des services publics offerts à la population.

À cet égard, la mise sur pied de la Commission de révision permanente des programmes, présidée par M<sup>me</sup> Lucienne Robillard, aura essentiellement pour objectif de s'assurer :

- que les programmes répondent à un besoin prioritaire des citoyens et qu'ils relèvent de la mission de l'État;
- que les programmes soient administrés de manière efficace et efficiente, et que la structure de gouvernance en place soit appropriée;
- que le mode de financement des programmes soit adéquat et cohérent avec la capacité de payer des citoyens.

## ÉCONOMIE

Le Ministère a continué à assurer la pleine participation du Québec à la négociation de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, qui a donné lieu à un accord de principe le 18 octobre 2013. Le Ministère a aussi participé activement aux rondes de négociation du Partenariat transpacifique et a assuré un suivi de la négociation avec la Corée du Sud, dont la conclusion a été annoncée le 11 mars 2014.

Le Ministère, par l'intermédiaire d'Investissement Québec, a soutenu la mise en place de nouveaux fonds de capital de risque, notamment :

- Cycle capital III, un fonds de 108 millions de dollars, dont 50 millions de dollars du gouvernement du Québec, qui a pour objectif d'investir dans des sociétés de technologies propres qui ont atteint le stade de la commercialisation;
- White Star Capital Canada, un fonds de 40 millions de dollars des États-Unis, dont 10 millions de dollars des États-Unis du gouvernement du Québec, qui a pour objectif d'investir en amorçage et démarrage dans des entreprises du secteur des technologies de l'information et des communications.

Le Ministère a mis en œuvre :

- le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars;
- le Fonds de diversification économique – MRC des Sources, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars;
- le Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic, dans la région de l'Estrie, annoncé le 3 mars 2014 et doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars.

Le Ministère a contribué à plusieurs projets structurants en appuyant des entreprises, notamment :

- Green Cross Biothérapeutique, pour la construction et la validation d'une usine de fractionnement plasmatique à Montréal, avec une participation financière gouvernementale pouvant atteindre 25 millions de dollars pour un projet de 187 millions de dollars qui créera, à terme, 140 emplois;
- Bridgestone, pour un projet de modernisation de l'usine de fabrication de pneus pour automobile à Joliette, avec une aide financière non remboursable de 3 millions de dollars pour un projet estimé à 38,4 millions de dollars qui consolidera 1 300 emplois;
- AddÉnergie Technologies, pour l'implantation d'une usine d'assemblage de bornes de recharge pour véhicules électriques à Shawinigan, avec un prêt participatif de 5 millions de dollars pour un projet estimé à 21 millions de dollars qui créera 100 emplois;
- CAD Industries ferroviaires, pour un projet de modernisation et d'agrandissement de l'usine de service de maintenance – remise à neuf de locomotives et de voitures ferroviaires à Montréal avec une aide financière de 6,5 millions de dollars pour un projet estimé à 13 millions de dollars qui créera 273 emplois en plus d'en consolider 300;
- Pratt & Whitney Canada, pour un projet de modernisation de ses installations de Longueuil au coût de 275 millions de dollars, avec une aide financière de 19 millions de dollars, qui devrait créer 90 emplois;

- Lockheed Martin Canada, pour un projet de relance des activités de maintenance et de révision de moteurs d'avion (relance de certaines activités d'Aveos) au coût de 31 millions de dollars, avec une aide financière non remboursable de 3,9 millions de dollars, qui permettra la récupération de 220 emplois au cours des trois prochaines années;
- Aldo, pour un projet d'optimisation des systèmes informatisés vers une approche multicanale évalué à 363 millions de dollars, avec un soutien financier de plus de 50 millions de dollars, ce qui devrait engendrer la création de 400 emplois au cours des cinq prochaines années;
- Ciment McInnis, pour un projet de construction d'une cimenterie à Port-Daniel–Gascons en Gaspésie, dont le coût total est de 1,1 milliard de dollars, avec une contribution gouvernementale qui pourrait atteindre 350 millions de dollars et qui générera 400 emplois;
- Stolt LNGaz, pour l'implantation d'une usine de liquéfaction de gaz naturel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, un investissement de plus de 630 millions de dollars qui créera 50 emplois, dont 30 emplois à Bécancour.

Le Ministère a mis en place diverses initiatives structurantes, notamment :

- la mise en œuvre du projet PME 2.0 dans trente entreprises des secteurs de la mode et de l'aérospatiale afin d'identifier les meilleures façons de favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur manufacturier;
- la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail sur l'industrie de la mode et du vêtement a été amorcée avec la poursuite du projet pilote PME 2.0, qui favorisera l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'industrie et la création du comité de pilotage en vue de créer la grappe Mode;
- le Ministère a poursuivi le soutien aux 17 tables d'action en entrepreneuriat dans la mise en œuvre de leur plan d'action régional.

## TOURISME

La mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT) a été au cœur des réalisations 2013-2014 de Tourisme Québec.

En concertation avec les partenaires de l'industrie touristique québécoise et en collaboration avec d'autres organismes publics, Tourisme Québec a axé ses interventions sur la réalisation des stratégies pour la mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 ainsi que pour la mise en valeur du tourisme hivernal 2014-2020.

Tourisme Québec a amorcé des travaux pour la mise en valeur du tourisme culturel et du tourisme nature et aventure. De plus, il a priorisé l'élaboration d'une stratégie marketing pour assurer la promotion et la commercialisation de la destination québécoise sur les marchés ciblés qui représentent un fort potentiel.

Comme le PDIT vise le renouvellement de l'offre touristique par des produits porteurs, de nouvelles mesures gouvernementales de stimulation des investissements privés ont été mises en place. Il s'agit du Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) et du Fonds Tourisme PME. Ces mesures s'ajoutent au crédit d'impôt pour la modernisation des établissements d'hébergement touristique appliqué en 2013.

La nouvelle image de marque touristique du Québec, QuébecOriginal a également été déployée sur les marchés hors Québec. Une campagne promotionnelle s'adressant à la clientèle québécoise a aussi été lancée afin de s'assurer de son appropriation par les Québécois et les inciter à prendre leurs vacances au Québec.



## **PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

---



# PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le ministère des Finances et de l'Économie appuie sa reddition de comptes sur le Plan annuel de gestion des dépenses 2013-2014, incluant la gestion de la dette, une composante majeure de la saine gestion des finances publiques. Plusieurs objectifs du développement touristique incluent des éléments complémentaires dont les liens avec l'orientation principale sont présentés dans l'introduction de ces résultats.

## RÉSULTATS À L'ÉGARD DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

### ORIENTATION 1

#### **Assurer une saine gestion des finances publiques**

Volet 1 : Finances publiques

Volet 2 : Régime fiscal

Volet 3 : Encadrement du secteur financier

Volet 4 : Appui aux ministères sectoriels

### ORIENTATION 2

#### **Contribuer à une économie forte et diversifiée**

Volet 1 : Entrepreneuriat et investissement

Volet 2 : Innovation

Volet 3 : Relance et diversification économique

Volet 4 : Secteurs stratégiques et créneaux d'excellence

### ORIENTATION 3

#### **Faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable**

Volet 1 : Renouvellement de l'offre touristique

Volet 2 : Accueil et accès à la destination

Volet 3 : Image de marque du Québec et promotion de la destination à l'étranger

Volet 4 : Investissements privés et innovation

Volet 5 : Partenariats entre les intervenants privés et publics

### ORIENTATION 4

#### **Mettre en valeur l'expertise et dynamiser les façons de faire du Ministère**



## ORIENTATION 1

### ASSURER UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

#### Volet 1 : Finances publiques

##### Poursuivre les efforts pour réduire le poids de la dette

Les objectifs de réduction de la dette sont inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

- Pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB du Québec, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour réduire le poids de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, mis en place en 2006.

En 2013-2014, 1 421 millions de dollars ont été versés au Fonds des générations selon les modalités prévues dans la Loi.

En 2013-2014, la dette brute du gouvernement a augmenté de 6 296 millions de dollars, en raison principalement du déficit budgétaire (3 100 millions de dollars) et des investissements en immobilisations (4 499 millions de dollars).

TABLEAU 1

##### Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du Québec<sup>P</sup>

(en millions de dollars)

Dette au 31 mars 2013 <sup>(1)</sup>	Déficit budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes	Autres facteurs <sup>(2)</sup>	Fonds des générations	Variation totale	Dette au 31 mars 2014 <sup>(1)</sup>
191 756	3 100	1 195	4 499	-1 077	-1 421	6 296	198 052

P : Résultats préliminaires.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des autres comptes, comme les comptes à recevoir (comptes débiteurs) et les comptes à payer (comptes créditeurs).

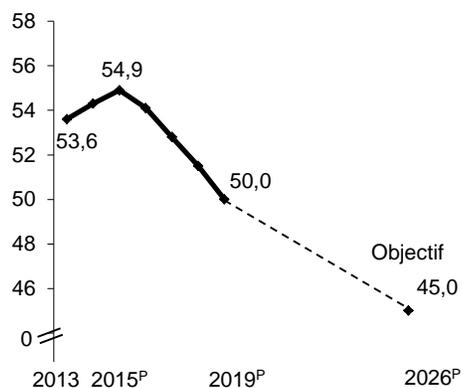
## Réduction de la dette

Dans le budget du 4 juin 2014, le gouvernement a confirmé le maintien des objectifs de réduction de la dette inscrits dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations :

- 45 % du PIB pour la dette brute au 31 mars 2026;
- 17 % du PIB pour la dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2026.

GRAPHIQUE 3

### Dette brute au 31 mars 2014<sup>(1)</sup> (en pourcentage du PIB)

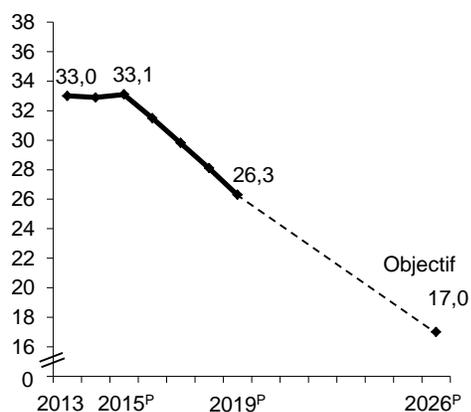


P : Résultats préliminaires pour 2014, prévisions pour 2015 à 2019 et projections pour les années subséquentes.

(1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées au Fonds des générations.

GRAPHIQUE 4

### Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars 2014 (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2014, prévisions pour 2015 à 2019 et projections pour les années subséquentes.

## Effectuer les emprunts et gérer la dette au meilleur coût

Le gouvernement vise à réaliser ses emprunts au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement selon les marchés, les instruments financiers et les échéances.

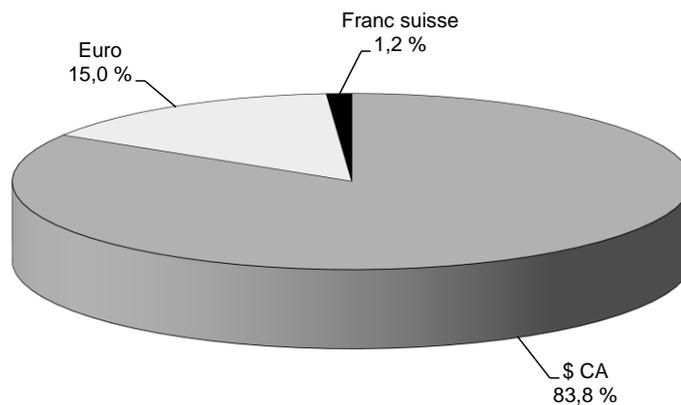
### Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

En 2013-2014, le gouvernement a réalisé 83,8 % de ses emprunts en dollars canadiens et 16,2 % de ses emprunts sur les marchés étrangers.

#### GRAPHIQUE 5

**Emprunts réalisés en 2013-2014<sup>P</sup> par marché**  
(en pourcentage)



P : Résultats préliminaires.

## Diversification selon les instruments

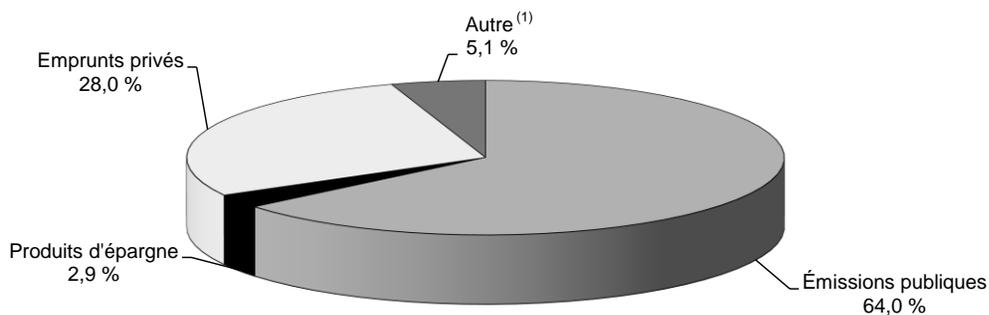
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le contexte des opérations de financement.

Les instruments de long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations et d'emprunts privés.

En 2013-2014, les émissions publiques ont représenté 64,0 % des instruments utilisés.

### GRAPHIQUE 6

#### Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014<sup>P</sup> par instrument (en pourcentage)



P : Résultats préliminaires.

(1) Programme des immigrants investisseurs pour l'aide aux entreprises.

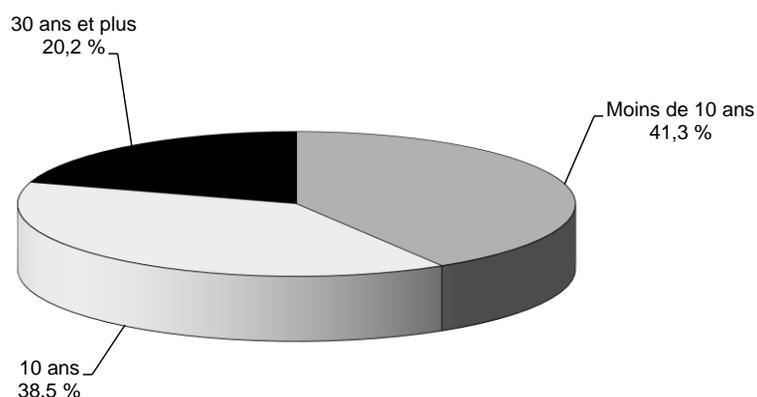
## Diversification selon les échéances

L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable et assurer une présence régulière du gouvernement sur les marchés des capitaux.

En 2013-2014, 41,3 % des emprunts réalisés avaient une échéance de moins de 10 ans, 38,5 % avaient une échéance de 10 ans et 20,2 % avaient une échéance de 30 ans et plus.

### GRAPHIQUE 7

#### Emprunts à long terme réalisés en 2013-2014<sup>P</sup> par échéance (en pourcentage)



P : Résultats préliminaires.

## Gestion de la dette

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

### La structure de la dette par devise

Au 31 mars 2014, la proportion de la dette brute du gouvernement en devises étrangères, après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, s'est établie à 0 %. Le gouvernement n'était donc pas exposé au risque de change.

### La structure de la dette selon les taux d'intérêt

Le gouvernement maintient une partie de sa dette à taux d'intérêt variables et une partie à taux d'intérêt fixes.

Après la prise en compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises, la proportion de la dette brute à taux d'intérêt variables s'est établie à 12,4 % au 31 mars 2014.

## Maintenir la cote de crédit du Québec

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de cinq agences de notation : Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS, Fitch Ratings et l'agence japonaise Japan Credit Rating Agency (JCR).

En 2013, les cinq agences de notation ont confirmé la cote de crédit du Québec. Quatre des cinq agences de notation (Moody's, S&P, DBRS et JCR) attribuent une perspective stable à la cote de crédit du Québec, alors que Fitch Ratings lui a attribué une perspective négative en décembre 2013.

La raison invoquée par Fitch Ratings a été le report de deux ans du retour à l'équilibre budgétaire (2015-2016 plutôt que 2013-2014). Ce report a été annoncé lors de la mise à jour économique et financière de l'automne 2013.

TABLEAU 2

### Cote de crédit du Québec selon les agences de notation

Agence	Cote	Perspective	Date de confirmation
Moody's	Aa2	Stable	11 avril 2013
Standard & Poor's	A+	Stable	7 mai 2013
DBRS	A (high)	Stable	28 mai 2013
Fitch Ratings	AA-	Négative	12 décembre 2013
Japan Credit Rating Agency	AA+	Stable	13 septembre 2013

## Analyser les grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques

Dans le cadre de son mandat d'élaboration de politiques publiques et de planification budgétaire, le ministère des Finances et de l'Économie exerce des activités de veille et d'analyse des grands enjeux auxquels fait face le Québec en matière d'économie et de finances publiques.

À cet égard, le Ministère a publié en juin 2014 un document d'accompagnement au budget 2014-2015 intitulé *Le défi des finances publiques du Québec*. Ce document a abordé certains constats, notamment un déficit budgétaire persistant, débouchant sur un endettement de plus en plus lourd à supporter. Il y a été question également des dépenses publiques et des pressions auxquelles elles sont soumises. Enfin, le document a présenté certaines pistes pour l'avenir en abordant la nature des réponses à apporter aux défis économiques et les orientations retenues par le gouvernement.

Par ailleurs, le Ministère a été interpellé et a apporté une contribution significative en 2013-2014 à certains projets d'envergure en matière de finances publiques, notamment dans le secteur de la santé et des services sociaux, par son rôle conseil dans la préparation du livre blanc sur l'assurance-autonomie et les travaux du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients.

Afin de répondre à sa mission d'analyse et de prévision économique, le Ministère a identifié plusieurs facteurs susceptibles d'influencer l'évolution de l'économie du Québec, notamment :

- lors de la publication du *Point sur la situation économique et financière du Québec* à l'automne 2013 et du budget de février 2014, un état de situation de la progression plus faible que prévue du PIB nominal a été présenté, alors que celui-ci est un élément déterminant de l'évolution des revenus du gouvernement;
- en prévision de la publication des budgets de février et de juin 2014, un portrait de l'évolution du marché du travail au Québec a été réalisé;
- le budget de juin 2014 présentait notamment une section sur l'impact négatif du vieillissement de la population sur la croissance économique à moyen terme.

En outre, en octobre 2013, le gouvernement a dévoilé la Politique économique – Priorité emploi, laquelle visait principalement à accroître la productivité et l'emploi au Québec. Une section de ce document présentait notamment les impacts économiques de la politique en matière d'emplois créés, d'investissements additionnels et d'impact positif sur l'activité économique du Québec. Le Ministère a apporté une contribution prépondérante à l'élaboration de cette politique, dont découlent la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, la Politique industrielle québécoise, le Plan de développement du commerce extérieur et la Stratégie d'électrification des transports.

## Élaborer et effectuer le suivi du cadre financier

Selon les récentes prévisions<sup>2</sup>, le solde budgétaire de l'exercice 2013-2014 au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est déficitaire de 3,1 milliards de dollars. Le déficit est donc plus élevé de 600 millions de dollars par rapport à la cible de 2,5 milliards de dollars établie le 20 février 2014.

Pour l'exercice financier 2013-2014, les revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, sont révisés à la baisse de 666 millions de dollars par rapport à la prévision de février 2014. Cette révision découle en grande partie de celles observées aux impôts des sociétés et à l'impôt des particuliers. Elle est toutefois en partie compensée par une amélioration des revenus provenant des taxes à la consommation et des cotisations au Fonds des services de santé.

Malgré la révision de 666 millions de dollars aux revenus autonomes, excluant ceux des entreprises du gouvernement, les revenus du fonds général ne diminueront que de 311 millions de dollars, comparativement aux revenus prévus le 20 février 2014, puisque les revenus provenant des entreprises du gouvernement et ceux des transferts fédéraux ont respectivement été révisés à la hausse de 323 millions de dollars et de 32 millions de dollars.

Les dépenses du fonds général, quant à elles, ont été augmentées de 626 millions de dollars, en raison d'une hausse des dépenses de programmes de 693 millions de dollars et d'une baisse du service de la dette de 67 millions de dollars.

En 2013-2014, les dépenses de programmes sont supérieures de 693 millions de dollars à l'objectif prévu pour les raisons suivantes :

- l'augmentation de l'aide financière accordée à la communauté de Lac-Mégantic;
- les coûts des régimes de retraite ont été supérieurs de 523 millions de dollars en raison de la faible performance de rendement sur les marchés.

En tenant compte des résultats des entités consolidées et de l'élimination de la provision pour éventualités, le déficit budgétaire devrait s'établir à 3,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2013-2014.

Les résultats définitifs pour 2013-2014 seront présentés aux *Comptes publics 2013-2014* qui seront déposés à l'automne 2014.

---

<sup>2</sup> Ces prévisions sont établies dans le budget 2014-2015 déposé le 4 juin 2014, dont le présent rapport annuel de gestion doit tenir compte puisqu'il s'agit des données les plus pertinentes pour l'analyse des écarts de revenus et de dépenses.

TABLEAU 3

**Sommaire des opérations budgétaires en 2013-2014**

(en millions de dollars)

	Situation financière au 20 février 2014		Budget 2014-2015
	2013-2014	Révisions	2013-2014
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	48 027	-666	47 361
Entreprises du gouvernement	5 121	323	5 444
Transferts fédéraux	16 669	32	16 701
<b>Total des revenus du fonds général</b>	<b>69 817</b>	<b>-311</b>	<b>69 506</b>
Dépenses de programmes	-63 825	-693	-64 518
Service de la dette	-8 510	67	-8 443
<b>Total des dépenses du fonds général</b>	<b>-72 335</b>	<b>-626</b>	<b>-72 961</b>
<b>Entités consolidées</b>	<b>1 215</b>	<b>261</b>	<b>1 476</b>
Provisions pour éventualités	-125	125	—
<b>SURPLUS (DÉFICIT)</b>	<b>-1 428</b>	<b>-551</b>	<b>-1 979</b>
<b>LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE</b>			
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072	-49	-1 121
<b>SOLDE BUDGÉTAIRE<sup>(1)</sup></b>	<b>-2 500</b>	<b>-600</b>	<b>-3 100</b>
<i>En % du PIB</i>	<i>-0,7</i>		<i>-0,9</i>

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

## Préparer et publier la situation économique et financière

Durant l'année financière 2013-2014, le Ministère a notamment publié les documents suivants :

- *Le point sur la situation économique et financière du Québec* :
  - la mise à jour économique et financière de l'automne 2013 a fait l'objet d'une vérification de la part du Vérificateur général du Québec.
- le budget 2014-2015 du 20 février 2014;
- les rapports mensuels des opérations financières.

## Élaborer et déposer le budget 2014-2015 et ses mesures

Le Ministère a notamment pour rôle de conseiller le gouvernement dans les domaines budgétaire, fiscal, économique, financier et comptable.

Les grandes orientations gouvernementales dans ces domaines sont présentées annuellement dans le discours sur le budget. De plus, dans un souci de transparence, depuis 2006, le Ministère présente une mise à jour économique et financière qui jette un regard actualisé sur l'exécution du budget et qui comprend une prévision révisée des résultats budgétaires.

Cette année, le discours sur le budget 2014-2015 a été présenté le 20 février 2014. Toutefois, le changement de législature et de gouvernement a nécessité la préparation d'un autre discours sur le budget 2014-2015 qui a été prononcé le 4 juin 2014.

La mise à jour économique et financière, quant à elle, a été présentée le 28 novembre 2013.

### **Pratiques ministérielles**

Le Ministère consacre des efforts importants à l'élaboration des prévisions nécessaires à la préparation d'un budget ou d'une mise à jour économique et financière. Au fil des ans, le Ministère a développé des modèles d'analyses économiques et financières et une expertise qui visent à produire des prévisions de qualité. D'ailleurs, en ce qui concerne les pratiques budgétaires du Québec, une analyse récente de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>3</sup>, publiée en décembre 2013, classe le Québec au 2<sup>e</sup> rang parmi les 10 provinces canadiennes en matière de meilleures pratiques budgétaires.

De plus, la mise à jour économique et financière de cette année a fait l'objet d'une vérification du Vérificateur général du Québec. Dans le cadre de sa vérification, il a conclu que :

- la documentation du ministère des Finances et de l'Économie du Québec décrit un processus rigoureux en ce qui concerne l'établissement des prévisions économiques et des revenus;
- la grande majorité des prévisions ont été qualifiées de raisonnables, notamment en ce qui concerne les prévisions économiques, les revenus et la dette brute;
- l'information contenue dans *Le point sur la situation économique et financière du Québec* de novembre 2013 a été bonifiée par rapport à l'édition précédente, soit celle de mars 2013.

<sup>3</sup> Benoît RIGAUD et Paul-Émile ARSENAULT, « Budget governance in Canada: Comparing practice within a federation » *OECD Journal on Budgeting*, vol. 13/1, 23 décembre 2013, p. 9-30.

### ***Qualité de la mise à jour économique et financière***

Le Ministère publie l'information sur les indicateurs économiques et financiers permettant d'expliquer l'évolution et les révisions des principaux éléments du cadre financier.

- Le Québec est la seule province canadienne à expliquer de façon détaillée les révisions aux revenus et aux dépenses et à faire le lien avec la conjoncture économique dans le cadre d'une mise à jour économique et financière.

Ensuite, la mise à jour de novembre 2013 présente un cadre financier consolidé des revenus et des dépenses du gouvernement sur une base comparable aux comptes publics et au cadre financier des autres provinces.

- Le Québec est la seule province à avoir présenté, à l'automne 2013, un cadre financier détaillé dans une mise à jour économique et financière avec une perspective de cinq ans.

En plus des budgets et des mises à jour économiques et financières, le Ministère publie systématiquement une prévision quinquennale de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés.

Enfin, le Québec inclut une provision pour éventualités dans son cadre financier.

- Il s'agit d'une bonne pratique reconnue par l'OCDE.

## Publier les comptes publics et les rapports financiers mensuels

Conformément à l'engagement du gouvernement de faire preuve d'une rigueur et d'une transparence accrues dans la publication de l'information en ce qui concerne la situation financière du gouvernement, des améliorations sont régulièrement apportées aux publications du Ministère. Ces améliorations visent autant à optimiser le processus de leur préparation qu'à revoir l'information fournie et sa présentation. De plus, une attention particulière est apportée à leur diffusion en temps opportun ainsi qu'au respect des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La préparation de l'information financière pour l'année 2012-2013 a exigé des efforts importants en raison de l'adoption et de la mise en application de nouvelles normes comptables pour le secteur public relatives aux transferts et aux recettes fiscales. Tout en effectuant les modifications comptables requises et en apportant des bonifications au contenu des comptes publics, le Ministère a réussi à maintenir leur délai de production : les états financiers consolidés 2012-2013 ont été signés le 22 octobre 2013, soit sensiblement à la même date que l'année précédente.

En ce qui a trait aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le Ministère se fait un devoir de les appliquer rigoureusement. Ainsi, à l'égard de la mise en application de la norme révisée sur les transferts, le Ministère a demandé et a obtenu des opinions indépendantes de quatre firmes d'experts-comptables de renommée internationale qui appuient sa position. Malgré cela, une divergence d'interprétation entre le Ministère et le Vérificateur général du Québec, auditeur indépendant, subsiste sur cette question. Cette situation a amené ce dernier à émettre une réserve dans son opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement. Le budget 2013-2014<sup>4</sup> expose plus en détail la position des deux parties ainsi que les opinions obtenues des firmes d'experts-comptables.

Quant aux bonifications apportées aux comptes publics, mentionnons l'ajout d'informations sectorielles sur la base des grandes missions du gouvernement, en plus de celles établies selon les secteurs de reddition de comptes, ainsi que de l'information plus détaillée sur les transferts financés par le régime fiscal. De plus, afin d'en faciliter la compréhension, les renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement ont été présentés sous une forme simplifiée.

L'intégration des fonds spéciaux dans le fonds consolidé du revenu, à la suite de modifications apportées à la Loi sur l'administration financière, a été l'occasion de revoir la présentation du volume 2 des comptes publics dans son ensemble afin d'en simplifier la consultation. Ce document inclut également la nouvelle reddition de comptes, exigée par cette loi, quant au respect des prévisions approuvées de dépenses et d'investissements de chacun des fonds spéciaux. De plus, l'information sur les comptes à fin déterminée y est dorénavant présentée.

Le rapport mensuel des opérations financières a été publié chaque mois<sup>5</sup> au fur et à mesure que les informations financières réelles étaient traitées, et ce, dans les délais prescrits par les autorités du Ministère. Le Québec demeure toujours la seule province canadienne à publier mensuellement les résultats détaillés de ses opérations financières.

Le 28 novembre 2013, le gouvernement a publié *Le point sur la situation économique et financière du Québec* afin de mettre à jour les perspectives économiques et financières du Québec.

Par ailleurs, le gouvernement a déposé, le 20 février 2014, le budget 2014-2015. Ce budget n'a pas été soumis au vote de l'Assemblée nationale avant le déclenchement des élections.

<sup>4</sup> Cette information est présentée dans l'annexe 2 de la section C du *Plan budgétaire 2013-2014*, p. C.61 à C.64.

<sup>5</sup> En raison de la fermeture de l'année financière au 31 mars, les résultats d'avril et de mai sont présentés ensemble.

## Volet 2 : Régime fiscal

### Proposer des modifications au régime fiscal pour les particuliers afin qu'il incite davantage au travail, à l'investissement, à l'innovation et à la création d'emplois

#### Fiscalité québécoise

- Diverses mesures ciblées visant à rendre le régime fiscal plus compétitif et plus favorable aux investissements ont été mises en place au cours des dernières années.
- Le résultat est qu'aujourd'hui, la fiscalité québécoise est favorable à l'investissement, particulièrement pour le secteur manufacturier.
  - En effet, les sociétés du Québec bénéficient d'un taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI) parmi les plus faibles au Canada et qui se compare avantageusement au niveau international.
  - De plus, selon une étude de KPMG<sup>6</sup>, le Québec affiche des coûts d'implantation et d'exploitation pour les entreprises qui sont concurrentiels à l'échelle canadienne et qui se comparent avantageusement à ceux observés dans les principaux pays industrialisés.
- Toutefois, globalement, le régime fiscal québécois est caractérisé par des charges fiscales plus importantes qu'ailleurs au Canada, tant pour les particuliers que pour les sociétés.
  - Ainsi, le fardeau fiscal global mesuré en 2010 atteint 37,0 % du PIB au Québec, 30,4 % pour le reste du Canada, 24,6 % aux États-Unis et 34,2 % pour la moyenne des pays membres de l'OCDE.

#### Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

- Le gouvernement s'est engagé à créer une commission chargée de proposer des modifications au régime fiscal des particuliers et des entreprises pour mieux soutenir la croissance économique et à récompenser l'investissement, le travail et l'effort.
- Les travaux réalisés par le Ministère au cours de l'exercice 2013-2014 ont contribué à l'élaboration du mandat, des cibles d'économies récurrentes à réaliser, ainsi que des thèmes à aborder dans le rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

<sup>6</sup> KPMG, *Choix concurrentiels : Guide de KPMG sur les coûts d'exploitation à l'étranger – Édition 2014.*

## Volet 3 : Encadrement du secteur financier

### Poursuivre les discussions avec les autres provinces et territoires pour l'harmonisation et la simplification de l'encadrement du secteur des valeurs mobilières

Les ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières de toutes les provinces, à l'exception de l'Ontario, et de tous les territoires sont membres du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières depuis la signature d'un protocole d'entente en septembre 2004.

Ce conseil a présidé à la mise en place, en 2008, d'un régime provincial-territorial de reconnaissance mutuelle des décisions administratives en valeurs mobilières (régime de passeport). Il a également contribué à la mise en place d'une réglementation harmonisée. Cette tendance pour l'harmonisation s'est poursuivie au cours de la dernière année.

Pour faire contrepoids au projet fédéral de réglementation des valeurs mobilières, malgré une décision de la Cour suprême du Canada ayant confirmé la compétence des provinces en la matière, le Québec a travaillé avec ses homologues au développement d'une nouvelle entente qui pousserait encore plus loin la collaboration et la coordination réglementaires entre les provinces et les territoires.

Cette nouvelle entente a fait l'objet de discussions lors des rencontres du Conseil provincial-territorial des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières tenues à Québec les 22 et 23 septembre 2013 et à Ottawa le 17 décembre 2013.

## Effectuer une vigie et mettre à jour la législation et la réglementation du secteur financier

L'année 2013-2014 a été marquée par d'importantes activités d'évaluation et de révision dans le but de mettre à jour et d'optimiser l'encadrement du secteur financier au Québec.

En effet, le *Rapport sur l'application de la Loi sur les assurances et de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne* a été déposé le 30 avril 2013. Les propositions du rapport ont pour objectif d'améliorer la cohérence et la simplicité du cadre législatif, en donnant à l'industrie la marge de manœuvre nécessaire pour continuer à se développer, tout en s'assurant que les assurés québécois demeurent bien servis et bien protégés. Le dépôt du rapport a été suivi par une consultation publique qui s'est terminée le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Un projet de loi devrait être présenté.

De plus, le *Rapport sur l'application de la Loi sur les coopératives de services financiers* a été déposé le 5 décembre 2013. Le rapport propose des balises pour modifier le cadre législatif actuel afin de l'adapter à l'évolution des coopératives de services financiers et aux exigences des nouvelles normes internationales adoptées à la suite de la récente crise financière. Il contient notamment des propositions pour permettre les modifications souhaitées par le milieu tout en renforçant les mesures visant à préserver la stabilité du secteur financier québécois.

La protection des épargnants demeure au cœur des préoccupations du Ministère. En 2013-2014, plusieurs mesures législatives et réglementaires ayant pour objectif de renforcer la confiance du public dans le secteur financier et le courtage immobilier sont entrées en vigueur.

À cet effet, 29 règlements ont été adoptés. Parmi ces règlements, notons le nouveau Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants. Ce règlement permet à un émetteur de faire une nouvelle levée de fonds auprès des investisseurs qui détiennent déjà ses titres, et ce, sans avoir à produire un nouveau prospectus. Cette nouvelle dispense devrait faciliter la levée de capitaux pour les émetteurs et réduire leur fardeau réglementaire tout en préservant la protection des investisseurs.

Du côté des modifications législatives, la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier a été sanctionnée le 14 juin 2013. Cette loi a modifié plusieurs lois afin de donner de meilleurs pouvoirs d'intervention aux organismes de réglementation pour améliorer leur gouvernance et favoriser la transparence des marchés réglementés.

La Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite a été sanctionnée le 4 décembre 2013 et est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cette loi, dont la responsabilité incombe au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministre des Finances et au ministre du Travail, crée un régime de retraite qui vise principalement les travailleurs qui n'ont pas accès à un régime d'épargne-retraite collectif offert par leur employeur.

Le projet de loi n<sup>o</sup> 58, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant principalement le secteur financier, a été présenté à l'Assemblée nationale le 14 novembre 2013. Ce projet apportait des amendements techniques à huit lois touchant l'industrie des services financiers. Ce projet de loi est mort au feuilleton.

Le rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, intitulé *Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec*, a été rendu public le 20 février 2014. Ce rapport, produit avec le support du ministère des Finances et de l'Économie, recommandait entre autres que les conseils d'administration de sociétés constituées au Québec aient plus de pouvoirs afin de se protéger contre les prises de contrôle non souhaitées.

Le ministre des Finances et de l'Économie a été consulté au sujet de projets de lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers. En 2013-2014, des lignes directrices ont été publiées sur :

- la gestion des risques liés à la réassurance;
- les exigences en matière de suffisance des fonds propres des assureurs de personnes;
- les exigences en matière de suffisance du capital applicables aux assureurs de dommages;
- les saines pratiques commerciales;
- les normes relatives à la suffisance du capital pour les caisses non membres d'une fédération, les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne;
- les normes relatives à la suffisance du capital de base des coopératives de services financiers.

## Volet 4 : Appui aux ministères sectoriels

### Participer à l'élaboration des politiques gouvernementales en soutenant les ministères sectoriels

Le ministère des Finances et de l'Économie conseille le gouvernement en matière de finances publiques, de gestion budgétaire et d'économie. Le Ministère est impliqué dans les processus de consultation entourant les nouvelles politiques ou stratégies gouvernementales ainsi que les programmes et dossiers prioritaires.

Le Ministère est interpellé par les grands défis économiques et budgétaires auxquels le gouvernement doit faire face. L'expertise du Ministère dans ces domaines assure le gouvernement d'avoir l'information pertinente pour élaborer des politiques efficaces. Par les avis qu'il émet, le Ministère propose des solutions concrètes aux problèmes décelés, en particulier dans le cas où les avis sont restrictifs ou négatifs.

En 2013-2014, le Ministère a émis 173 avis portant sur les projets soumis au Conseil des ministres par les ministères et organismes. De plus, le Ministère a été consulté sur 533 autres dossiers.

Le Ministère a aussi soumis 190 dossiers au Conseil des ministres en ce qui concerne, notamment, des régimes d'emprunts, des programmes d'aide financière et l'encadrement du secteur financier. L'ensemble de ces dossiers ont permis au Ministère, ainsi qu'aux ministères et organismes sectoriels, de poursuivre leur mission et de mettre en place des politiques gouvernementales.

## Soutenir le gouvernement ainsi que les ministères et organismes en matière de gestion financière

L'administration publique a bénéficié d'un soutien constant lui permettant d'assurer une saine gestion financière tout en s'adaptant aux événements à incidence financière survenus en cours d'année.

Ainsi, les entités gouvernementales ont été informées des orientations à respecter dans l'application des normes comptables et des exigences auxquelles elles doivent répondre en matière de préparation de leurs informations financières. Des communiqués ont été publiés dans le cadre d'opérations récurrentes comme la préparation des comptes publics, ainsi que lors d'opérations ponctuelles.

En outre, plusieurs démarches ont été entreprises pour assister les ministères et les organismes dans leurs efforts pour mettre en application la norme révisée sur les paiements de transfert émise par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Une communication écrite a été transmise à chacun d'entre eux pour expliquer et étayer la position gouvernementale tout en fournissant les directives appropriées. Cette opération a nécessité de nombreux échanges avec les responsables de la gouvernance des entités concernées.

Des séances de formation et d'information ont été élaborées et diffusées au bénéfice de la communauté gouvernementale, principalement en matière de comptabilité gouvernementale et de contrôle interne. À cet égard, mentionnons les formations traitant de la consolidation des opérations financières du gouvernement, des instruments financiers du secteur public et de la comptabilisation des dépenses de rémunération dans le système Solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR).

Outre les formations, les entités gouvernementales peuvent compter sur plusieurs guides et outils concernant la comptabilisation dans SAGIR, lesquels sont développés et mis à jour en lien avec les nouvelles réalités financières. Ainsi, cette année, dix nouveaux guides et outils ont été diffusés dans l'extranet du Contrôleur des finances, dont certains étaient en lien avec l'assujettissement récent du gouvernement aux taxes de vente, conformément à l'entente d'harmonisation des taxes de vente fédérale et provinciale.

Le Contrôleur des finances effectue de façon continue des travaux visant à s'assurer de la fiabilité de l'information financière préparée par les quelque 500 entités incluses au périmètre comptable du gouvernement ainsi que du respect des normes comptables applicables aux différents types d'entités, dont les établissements du réseau de la santé, les commissions scolaires, les cégeps et l'Université du Québec.

Par ailleurs, afin d'appuyer les entités gouvernementales dans leur responsabilité à l'égard de la fiabilité de leurs données financières, des interventions sur les meilleures pratiques, incluant les contrôles internes, ont été réalisées en fonction des risques financiers. Cette année, des travaux ont été réalisés à Revenu Québec, au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'au ministère des Finances et de l'Économie. Des travaux similaires ont été entrepris au ministère des Transports, au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Plusieurs documents produits par le Contrôleur des finances en appui à l'information présentée dans les états financiers consolidés du gouvernement répondent également aux besoins de leur audit par le Vérificateur général du Québec. Le bon déroulement de cet audit a été assuré par une planification et un suivi des travaux à réaliser, ce qui a donné lieu à des échanges fréquents entre ce dernier et le Contrôleur des finances.

Finalement, le Ministère a préparé des projets de loi ayant des incidences en matière de gestion financière ou a participé activement à leur élaboration. Notamment, il a préparé le projet de loi n° 25, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012, lequel visait entre autres à :

- permettre au Conseil du trésor de fixer la mesure dans laquelle sont réduites, pour chacun des exercices débutant pendant les années financières 2013-2014 et 2014-2015, les dépenses de certains organismes et fonds spéciaux qui ne sont pas des organismes budgétaires;
- ajouter aux fonctions du président du Conseil du trésor celle de déposer, lors du dépôt du budget de dépenses du gouvernement, les prévisions de revenus et de dépenses des organismes autres que budgétaires;
- modifier la Loi sur le vérificateur général afin d'en éliminer la distinction entre les organismes du gouvernement et les entreprises du gouvernement et, en conséquence, d'assujettir toutes ces dernières, sauf la Caisse de dépôt et placement du Québec, à la vérification d'optimisation des ressources à la discrétion du Vérificateur général;
- modifier la Loi sur l'équilibre budgétaire afin que, pour l'année financière 2012-2013, le solde budgétaire soit établi sans tenir compte du résultat découlant de la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2;
- préciser les règles d'autorisation parlementaire relatives aux transferts pluriannuels.



## ORIENTATION 2

### CONTRIBUER À UNE ÉCONOMIE FORTE ET DIVERSIFIÉE

#### Volet 1 : Entrepreneuriat et investissement

##### Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat



En 2013-2014, le Ministère a poursuivi la réalisation de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, lancée en novembre 2011, qui en était à sa dernière année. La grande majorité des mesures prévues ont été mises en place et, pour cette année, on peut souligner tout particulièrement :

- le lancement d'un plan d'action régional dans chacune des régions administratives par les 17 tables d'action en entrepreneuriat;
- la mise en œuvre du Fonds de développement coopératif du Nunavik, officiellement lancé en septembre 2013 et doté d'une enveloppe de 15 millions de dollars, dont 5 millions de dollars proviennent du gouvernement du Québec;
- la mise en place de quatre organismes Femmessor, ce qui a permis de compléter le réseau de financement et d'accompagnement adapté aux besoins des entrepreneures dans les 17 régions du Québec.

##### Mettre en place la Banque de développement économique du Québec

Un projet de loi visant la création de la Banque de développement économique du Québec (BDEQ), le projet de loi n<sup>o</sup> 36, Loi sur la Banque de développement économique du Québec, a été présenté le 24 avril 2013.

Ce projet de loi devait regrouper, sous l'autorité d'un seul organisme, les initiatives jusqu'ici partagées entre Investissement Québec et le réseau régional du ministère des Finances et de l'Économie. Par ailleurs, les interventions de la BDEQ se seraient faites en association avec les centres locaux de développement, qui devenaient la porte d'entrée privilégiée pour accéder aux services et aux investissements de la BDEQ.

Ce projet de loi est mort au feuilleton.

## Appuyer la réalisation de projets d'investissement majeurs en assurant la coordination des intervenants publics et en élaborant des offres gouvernementales intégrées

En 2013-2014, le Ministère a coordonné, en étroite collaboration avec divers intervenants, l'élaboration de plusieurs offres intégrées pour soutenir la réalisation de projets d'investissement majeurs, dont :

- Ericsson – Implantation à Vaudreuil d'un centre mondial de technologies de l'information au coût de 1,3 milliard de dollars permettant la création de 60 emplois et la consolidation de 200 emplois grâce à une contribution non remboursable de 10 millions de dollars et l'octroi du tarif industriel de client grande puissance.
- Ubisoft – Appui aux deux projets d'expansion d'Ubisoft qui créeront 500 emplois à Montréal et 100 emplois à Québec.
- Jeux Warner Bros – Appui au projet d'expansion qui mènera à la création de 100 emplois à Montréal.
- Pratt & Whitney Canada – L'attribution d'une aide financière de 19 millions de dollars pour la modernisation des installations de son usine de Longueuil permettra la création de 90 emplois. Évalué à 275 millions de dollars, le projet comprend l'implantation de cellules de fabrication automatisée qui permettront d'améliorer l'efficacité opérationnelle en plus de minimiser l'empreinte carbone de l'entreprise.
- Aldo – Le Groupe Aldo investira 363 millions de dollars pour transformer ses infrastructures technologiques de façon à prendre le virage numérique. L'entreprise prévoit créer au moins 400 emplois à Montréal au cours des cinq prochaines années. Le Groupe Aldo bénéficie d'une aide composée d'un prêt de 40 millions de dollars, d'une contribution non remboursable de 10 millions de dollars et d'une subvention de plus de 2 millions de dollars pour un plan de formation de la main-d'œuvre, pour la réalisation de ce projet d'investissement.
- Grupo FerroAtlántica – L'entreprise espagnole FerroAtlántica, premier producteur mondial de silicium métal, a annoncé, le 22 janvier 2014, son intention de construire au Québec une usine de silicium métal. Avec des investissements devant totaliser 375 millions de dollars, le projet est structurant pour l'économie du Québec et permettra à terme de créer plus de 300 emplois. Le Ministère a accompagné l'entreprise dans ses démarches qui l'ont menée à choisir le Québec parmi plusieurs sites mondiaux afin de réaliser son projet d'investissements.
- Cimenterie McInnis – Ciment McInnis a annoncé la réalisation de son projet de construction d'une cimenterie à Port-Daniel-Gascons en Gaspésie, dont le coût total est de 1,1 milliard de dollars, avec une contribution gouvernementale de 250 millions de dollars sous la forme d'un prêt et d'un montant maximum de 100 millions de dollars dans le capital-actions de Gestion McInnis qui générera au moins 400 emplois directs et indirects.
- Stolt LNGaz – Stolt LNGaz développe présentement un projet visant la production à Bécancour de gaz naturel liquéfié et sa distribution, notamment à des clients industriels québécois n'ayant pas accès au gaz naturel distribué par gazoduc. L'accès au gaz naturel permettra à ces entreprises d'améliorer leur compétitivité et de diminuer leur empreinte carbone. Le projet nécessitera un investissement de 630 millions de dollars et créera 50 emplois, dont 30 à Bécancour. Le Ministère a accompagné l'entreprise dans ses démarches auprès des différentes instances gouvernementales, en plus de l'aider à identifier des opportunités lui permettant de générer le maximum de retombées pour l'économie du Québec.

## Susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises

Pour susciter l'émergence de projets stratégiques et structurants chez les entreprises, le Ministère s'est particulièrement intéressé aux industries biopharmaceutique, aéronautique et du gaz naturel liquéfié.

Le Ministère a organisé une mission en avril 2013 au Congrès international de la Biotechnology Industry Organization à Chicago, qui a réuni plus de 1 700 exposants et plus de 13 500 visiteurs en provenance d'une soixantaine de pays. Plus de 170 acteurs de l'industrie biopharmaceutique et chercheurs ont fait partie de la délégation québécoise à cet événement d'envergure. Cette participation a permis de faire connaître les entreprises québécoises et de promouvoir les avantages et l'expertise du Québec pour maintenir sa position sur la scène internationale des biotechnologies et y attirer des capitaux étrangers. Le Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé a été lancé lors de cet événement.

Le Ministère a collaboré à l'organisation d'une mission ministérielle au Salon international de l'aéronautique et de l'espace Paris–Le Bourget en juin 2013, avec la participation d'une quarantaine d'entreprises, dont trente PME et plusieurs organismes québécois. Le salon a accueilli 130 000 visiteurs professionnels et 1 300 exposants d'une centaine de pays. Cette mission a notamment permis de renforcer la position du Québec comme un des leaders mondiaux de l'aérospatiale.

Quant à la filière du gaz naturel liquéfié (GNL), l'accès pour le GNL est souhaité par les secteurs industriel et minier, notamment pour les installations en régions éloignées. Le Ministère a travaillé de concert avec les entreprises intéressées à produire et à distribuer du GNL afin de favoriser la mise en place d'une offre de GNL au Québec. À cet effet, des représentants du Ministère ont accompagné les promoteurs dans leurs démarches auprès de divers représentants gouvernementaux concernés ainsi que pour l'identification de clients potentiels.

## Soutenir les entreprises dans les étapes menant à la concrétisation de leurs projets d'investissement, notamment par la réalisation des interventions liées au Fonds du développement économique

### Fonds du développement économique

#### 1. La raison d'être du Fonds du développement économique

Le Fonds du développement économique (FDE) a été institué au sein du Ministère (1<sup>er</sup> avril 2011) en vertu de la Loi sur Investissement Québec<sup>7</sup>.

Le principal avantage du FDE est de permettre la réalisation d'interventions structurantes pour le développement économique du Québec. En outre, il contribue à améliorer la gestion du risque propre au développement économique et à optimiser les retombées de projets structurants.

#### 2. Les rôles et les responsabilités

L'administration des programmes d'aide financière et les autres mandats sont confiés à Investissement Québec (IQ), de même que la gestion du FDE.

Ainsi, le Ministère, qui agit au nom du gouvernement, est responsable du FDE, et donc de l'élaboration des programmes, de la rémunération d'IQ et de la reddition de comptes du FDE. IQ administre le FDE pour le compte du Ministère et exécute les mandats qui lui sont confiés.

#### 3. Les activités du FDE

Le FDE est affecté à deux grands types d'activités de soutien aux entreprises.

Le premier type de soutien prend la forme d'une aide financière structurante prévue par les programmes réguliers, les programmes conjoncturels et la réalisation de mandats gouvernementaux.

Le second type d'activités permet l'exécution de mandats spécifiques confiés à IQ, comme l'admissibilité à différentes mesures d'aide fiscales.

#### 4. Les résultats 2013-2014

Les résultats du financement, dans le cadre du FDE, s'élèvent à 1 milliard de dollars provenant des programmes et des mandats pour soutenir des projets d'une valeur de 5,5 milliards de dollars qui contribueront à la création ou à la sauvegarde de 8 891 emplois. À cette somme s'ajoutent des engagements de 65,1 millions de dollars dans des fonds d'investissement, portant le financement global à 1,1 milliard de dollars. Les interventions sous la forme de prêts et de garanties de prêt représentent 50 % du financement du FDE, et celles en capitaux propres, 32 %.

Les activités de Ressources Québec, filiale d'Investissement Québec, sont incluses dans les résultats du FDE. Au cours de l'exercice 2013-2014, Ressources Québec a effectué six interventions financières d'une valeur de 222,2 millions de dollars pour le compte du FDE. Ce financement permettra d'appuyer des projets d'une valeur de 1,3 milliard de dollars et de créer ou de sauvegarder 435 emplois.

<sup>7</sup> Art. 25 de la Loi sur Investissement Québec.

TABLEAU 4

**Résultats globaux des activités de financement**

<b>Interventions financières</b>	<b>2013-2014</b>
Financements autorisés (en M\$)	1 077,7
Valeur déclarée des projets (en M\$) <sup>(1)</sup>	5 504,1
Nombre d'interventions financières	230
Nombre d'emplois créés ou sauvegardés <sup>(1)</sup>	8 891

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet dans un délai de deux ans.

TABLEAU 5

**Répartition du financement par programme**

<b>Programme</b>	<b>Nombre d'interventions financières</b>	<b>Valeur (en M\$) Financement</b>	<b>Valeur (en M\$) Projet<sup>(1)</sup></b>	<b>Emplois créés et sauvegardés<sup>(1)</sup></b>
ESSOR	46	162,7	1 738,6	4 257
Mandats gouvernementaux <sup>(2)</sup>	16	775,2	3 507,7	1 517
Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté – Volet 2	25	31,0	63,5	1 308
Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie	98	30,9	156,0	1 534
Fonds de diversification économique – MRC des Sources	13	3,8	13,6	157
Programme d'aide financière spécifique – Lac-Mégantic	21	2,6	4,9	62
Programme de capitalisation des entreprises de l'économie sociale	3	0,1	4,5	10
Programme d'appui au développement des attraits touristiques	8	6,3	15,2	46
<b>Sous-total</b>	<b>230</b>	<b>1 012,6</b>	<b>5 504,0</b>	<b>8 891</b>
Fonds d'investissement <sup>(3)</sup>	s. o.	65,1	s. o.	s. o.
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>1 077,7</b>	<b>5 504,0</b>	<b>8 891</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet dans un délai de deux ans.

(2) Aides financières ponctuelles accordées en vertu des articles 19 et 21 de la Loi sur Investissement Québec.

(3) La valeur de financement représente la participation du gouvernement par l'entremise du FDE à la capitalisation de trois nouveaux fonds, en vertu de l'article 21 de la Loi sur Investissement Québec.

Source : Investissement Québec.

TABLEAU 6

## Répartition du financement par secteur d'activité économique

Secteur d'activité économique PRIMAIRE	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés et sauvegardés <sup>(1)</sup>
Agriculture et pêche	5	2,9	5,7	211
Mines	5	212,2	1 219,3	420
<b>TOTAL PARTIEL SOMMAIRE</b>	<b>10</b>	<b>215,1</b>	<b>1 225,0</b>	<b>631</b>
Construction	3	71,8	75,1	0
Alimentation et boissons	19	12,3	131,3	685
Caoutchouc et plastique	5	3,8	22,4	268
Vêtements, textile et cuir	3	0,3	0,6	32
Produits du bois et meubles	27	14,8	70,6	418
Papier et imprimeries	6	29,2	104,7	473
Métaux de première transformation et produits métalliques	22	28,6	128,4	357
Machinerie	15	3,9	18,4	225
Matériel de transport	19	38,3	399,5	710
Produits électriques et électroniques	11	14,2	75,0	615
Produits minéraux non métalliques	4	350,3	1 187,8	220
Produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques	19	98,4	556,2	1 367
Industries manufacturières diverses	4	18,2	61,2	223
<b>TOTAL PARTIEL TERTIAIRE</b>	<b>157</b>	<b>684,1</b>	<b>2 831,2</b>	<b>5 593</b>
Services professionnels, scientifiques et techniques	9	18,7	59,7	175
Conception de systèmes informatiques et services connexes et édition de logiciels	6	18,7	530,5	924
Recyclage, gestion des déchets et services environnementaux	3	0,8	0,8	185
Commerce de gros, de détail et transport	12	50,7	366,1	434
Soins de santé et services sociaux	3	0,1	0,2	6
Hébergement et services de restauration	8	5,2	12,3	72
Services divers	22	19,2	478,3	871
<b>TOTAL PARTIEL</b>	<b>63</b>	<b>113,4</b>	<b>1 447,9</b>	<b>2 667</b>
Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	s. o.	65,1	s. o.	s. o.
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>1 077,7</b>	<b>5 504,1</b>	<b>8 891</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par secteur d'activité économique.

Les interventions du FDE ont porté principalement sur des projets liés à des entreprises du secteur manufacturier, lequel représente 68 % des interventions financières effectuées en 2013-2014, et ce, principalement dans les secteurs des produits du bois et meubles, des métaux de première transformation et produits métalliques, du matériel de transport ainsi que des produits raffinés du pétrole, du charbon et des industries chimiques. Le secteur manufacturier compte également pour 63 % des emplois créés ou sauvegardés.

TABLEAU 7

**Répartition du financement par région administrative**

Région administrative	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés et sauvegardés <sup>(1)</sup>
01 Bas-Saint-Laurent	3	12,4	52,7	135
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	8	5,2	13,8	467
03 Capitale-Nationale	11	21,6	124,6	534
04 Mauricie	37	26,4	112,5	960
05 Estrie	38	79,1	100,8	319
06 Montréal	18	145,5	1 247,3	2 284
07 Outaouais	1	0,1	0,1	5
08 Abitibi-Témiscamingue	3	21,8	51,0	257
09 Côte-Nord	1	98,2	113,3	0
10 Nord-du-Québec	3	101,0	1 036,0	428
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	4	360,1	1 253,3	203
12 Chaudière-Appalaches	10	19,0	60,6	807
13 Laval	4	25,5	89,9	457
14 Lanaudière	2	0,8	2,1	3
15 Laurentides	3	2,4	42,9	92
16 Montérégie	14	74,8	1 103,5	1 078
17 Centre-du-Québec	70	18,7	99,7	862
<b>Sous-total</b>	<b>230</b>	<b>1 012,6</b>	<b>5 504,1</b>	<b>8 891</b>
Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	s. o.	65,1	s. o.	s. o.
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>1 077,7</b>	<b>5 504,1</b>	<b>8 891</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par région administrative.

Le Ministère et IQ ont des bureaux répartis dans l'ensemble des régions du Québec, ce qui permet de contribuer au développement de toutes les régions. Au cours de l'exercice, les régions de Montréal, Laval et de la Capitale-Nationale ont bénéficié de 19 % du total des 1 077,7 millions de dollars, alloués en financement par le FDE et devraient générer 37 % des emplois créés ou sauvegardés. Les autres régions du Québec ont, pour leur part, bénéficié de 81 % des montants alloués par le FDE et devraient générer 63 % des emplois créés ou sauvegardés. Il ressort cependant que les interventions dans les régions de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et du Nord-du-Québec représentent respectivement 36 % et 10 % des montants alloués en 2013-2014.

TABLEAU 8

**Répartition du financement selon la taille de l'entreprise**

Taille de l'entreprise	Nombre d'interventions financières	Valeur (en M\$) Financement	Valeur (en M\$) Projet <sup>(1)</sup>	Emplois créés et sauvegardés <sup>(1)</sup>
<b>PME</b>				
Moins de 5 employés	30	101,6	123,9	40
De 5 à 19 employés	48	26,2	102,2	319
De 20 à 199 employés	104	145,0	701,5	2 996
<b>Grande entreprise</b>				
200 employés ou plus	48	739,8	4 576,5	5 536
<b>Sous-total</b>	<b>230</b>	<b>1 012,6</b>	<b>5 504,1</b>	<b>8 891</b>
Fonds d'investissement <sup>(2)</sup>	s. o.	65,1	s. o.	s. o.
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	<b>1 077,7</b>	<b>5 504,1</b>	<b>8 891</b>

(1) Selon la planification fournie par les entreprises, la réalisation des projets et la création d'emplois s'étalent sur une période maximale de trois ans. Un emploi sauvegardé correspond à un poste occupé à temps plein qui serait menacé de disparaître sans la réalisation du projet de l'entreprise dans un délai de deux ans.

(2) Cette information n'est pas disponible par taille d'entreprise.

Au cours de la dernière année, 79 % des interventions financières ont visé des entreprises de moins de 200 employés.

■ **Rentabilité économique des interventions du FDE**

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a évalué les retombées économiques des projets financés par le FDE et des activités des entreprises de son portefeuille. Ces retombées sont estimées au moyen de simulations effectuées à l'aide du modèle intersectoriel québécois de l'ISQ, à partir de données fournies par Investissement Québec.

L'évaluation de la rentabilité économique des interventions du FDE se solde par un ratio avantages-coûts de 14,5. En somme, pour chaque dollar de coût que le FDE occasionne au gouvernement du Québec, celui-ci perçoit 14,50 \$ en recettes fiscales et parafiscales.

TABLEAU 9

**Recettes fiscales et parafiscales totales liées au FDE**

(en millions de dollars)

	2013-2014
Recettes liées à la réalisation des projets financés par le FDE <sup>(1)</sup>	382,8
Recettes liées aux ventes des entreprises du portefeuille du FDE <sup>(2)</sup>	2 864,6
Recettes totales du FDE	3 247,4
Coûts nets pour le gouvernement	224,4
Ratio avantages-coûts	14,5

(1) L'évaluation a porté sur les projets financés par le FDE en 2013-2014 selon les types de dépenses (construction, équipement et machinerie, honoraires professionnels, fonds de roulement, etc.). L'évaluation exclut les projets des entreprises qui ont une situation précaire.

(2) L'évaluation a été menée à partir des dossiers d'entreprises dont la fin de l'exercice se situe entre le 1<sup>er</sup> juillet 2012 et le 30 juin 2013 pour l'exercice 2013-2014, en simulant l'incidence des ventes annuelles réalisées à la suite de la mise en place de projets financés au cours des années précédentes.

Source : Résultats calculés à partir du modèle intersectoriel du Québec de l'Institut de la statistique du Québec.

## ■ Mesures fiscales

Les principaux objectifs des mesures fiscales sont de favoriser les entreprises du secteur des technologies de l'information, l'innovation technologique, la création d'emplois ainsi que le développement économique de toutes les régions du Québec.

Au cours de l'exercice, 498 certificats et attestations initiaux ainsi que 2 920 attestations annuelles ont été délivrés. Rappelons que les certificats initiaux sont délivrés une seule fois aux entreprises et certifient notamment que celles-ci exercent des activités dans le secteur visé par la mesure fiscale. Pour leur part, les attestations annuelles confirment, pour une année d'imposition donnée, le respect des critères d'admissibilité gérés par Investissement Québec. Ces attestations permettent aux entreprises d'obtenir une aide fiscale de Revenu Québec.

## 5. Fonds d'investissement

IQ agit à titre de mandataire pour la mise sur pied de fonds d'investissement dans lesquels le gouvernement du Québec investit des sommes par l'entremise du FDE. Au cours de l'exercice financier 2013-2014, IQ a constitué le Fonds Cycle Capital III, comptant une capitalisation totale de 108 millions de dollars, ainsi que le Fonds ESSOR et Coopération doté d'une capitalisation de 44 millions de dollars. Les contributions du FDE à ces fonds sont respectivement de 50 et de 4 millions de dollars.

Également, une contribution de 11,1 millions de dollars canadiens a été effectuée pour le fonds White Star Capital qui est doté d'une capitalisation totale de 40 millions de dollars des États-Unis.

IQ agit également comme gestionnaire du Fonds Relève Québec, lequel a consenti 25 prêts à des repreneurs québécois pour une valeur de financement de 4,8 millions de dollars.

## 6. États financiers

Au 31 mars 2014, le portefeuille du FDE est d'une valeur de 4,4 milliards de dollars qui comprend 1 932 interventions financières pour 1 101 entreprises.

## **Favoriser une intégration optimale des TIC dans les PME québécoises et maximiser les gains de productivité**

En 2013-2014, le Ministère a débuté la mise en œuvre du projet PME 2.0 dans trente entreprises des secteurs de la mode et de l'aérospatiale. Le Ministère appuie, par une aide de 6 millions de dollars sur trois ans, ce projet pilote qui cherche à identifier les meilleures façons de favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur manufacturier. Les PME participantes obtiennent un diagnostic complet de leurs besoins en TIC et un accompagnement personnalisé pour l'intégration de ces technologies dans leur entreprise. Des portraits de l'utilisation des TIC par les PME de ces deux secteurs ont également été réalisés.

## Volet 2 : Innovation

### Promouvoir et appuyer l'innovation et le design en entreprise afin qu'elles acquièrent un avantage technologique et concurrentiel dans leur secteur d'activité

En 2013-2014, le Ministère a appuyé l'innovation et le design en entreprise de la façon suivante :

- Il a soutenu financièrement la deuxième édition de C2MTL, Commerce et Créativité Montréal, un événement qui vise à développer l'image de marque de Montréal à l'échelle internationale. Réunissant des conférenciers de prestige de tous les domaines, l'évènement a attiré 2 000 participants, majoritairement des dirigeants ou des cadres de haut niveau. Plus de 900 participants provenaient de l'extérieur du Québec.

L'évènement C2MTL a permis de réaliser près de 1 000 rencontres d'affaires grâce à une nouvelle plateforme électronique B2B.

Lors d'un sondage réalisé par le Ministère auprès d'entreprises québécoises participantes, 33 entreprises sur 145 répondants ont indiqué avoir obtenu les résultats suivants :

TABLEAU 10

#### Résultats du sondage électronique

	Contrats signés	Contrats en négociation	Total
Entreprises	9	24	33
Nombre de contrats	20	63	83
Valeur des contrats	4 906 000 \$	20 920 000 \$	25 826 000 \$

Par ailleurs, le Ministère a également soutenu les entreprises qui s'engagent dans un processus d'innovation par l'entremise du Programme d'appui à l'innovation (PAI). Cet outil permet d'intervenir de façon intégrée dans les diverses phases d'un projet de développement et de commercialisation d'un nouveau procédé ou produit innovant sur le plan technologique, y compris les activités liées au design. En 2013-2014, le nombre d'entreprises ayant bénéficié du PAI s'élève à 24, totalisant 4,7 millions de dollars d'aide financière, pour un coût total des projets de 17,4 millions de dollars.

Dans l'application du crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement, le Ministère a émis 453 attestations d'admissibilité à 346 entreprises.

Afin d'identifier de nouveaux marchés pour l'utilisation de l'aluminium, le Ministère a contribué, avec l'Association de l'aluminium du Canada, à la réalisation d'une étude qui permet d'envisager son utilisation dans la conception, l'entretien et la réparation des ponts de courte portée, des ouvrages idéaux pour l'intégration de tabliers en aluminium fabriqués en atelier.

## Poursuivre l'appui à la mise en œuvre des projets mobilisateurs, favorisant ainsi des retombées économiques pour le Québec

Le projet mobilisateur *Partenariat pour la médecine personnalisée en cancer* vise la découverte, le développement et l'implantation de biomarqueurs utilisés pour améliorer les soins de santé dans le domaine du cancer, notamment celui du poumon, du côlon et du sein. Il positionnera le Québec en tant que leader dans le développement et le déploiement de solutions en soins de santé personnalisés pour les patients atteints de cancer. En plus des partenaires du projet, six centres de recherche publics et quatorze PME (dont deux nouvelles en 2013-2014) ont été mis à contribution. Il s'agit d'un projet de plus de 21 millions de dollars, dont 10 millions de dollars proviennent du gouvernement du Québec.

Le projet mobilisateur *Ma première ligne numérique en santé* vise à démontrer que les soins de santé de première ligne peuvent être optimisés grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Ce projet cherche à expérimenter de nouvelles formes d'interaction au moyen des TIC entre le patient qui prend en charge sa santé et les équipes cliniques de la première ligne de soins en santé. Il s'agit d'un projet de 18 millions de dollars, et la participation du gouvernement se chiffre à 9 millions de dollars.

Le projet mobilisateur *Écolo TIC* regroupe six entreprises partenaires, lesquelles mènent six sous-projets dans deux thématiques : l'infonuagique et les réseaux de distribution d'électricité intelligents. Il s'agit d'un projet de 70 millions de dollars auquel le gouvernement participe pour 30 millions de dollars.

OVT

Le projet mobilisateur *Autobus électrique* consiste à concevoir et à fabriquer deux modèles d'autobus à propulsion entièrement électrique de différentes dimensions, un autobus urbain et un microbus en aluminium, tous deux capables de se tailler une place sur les marchés mondiaux. Il s'agit d'un projet de 66,8 millions de dollars, incluant la participation du gouvernement de 30 millions de dollars.

OVT

Le projet mobilisateur *Avion écologique* consiste à démontrer de nouvelles technologies devant permettre des économies significatives de carburant. Ces technologies pourront être incorporées dans la prochaine génération d'aéronefs et de moteurs développés au Québec. Il s'agit d'un projet de 150 millions de dollars, dont 70 millions de dollars proviennent du gouvernement.

## Volet 3 : Relance et diversification économique

### Faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés



Afin de faciliter la relance d'entreprises faisant face à des difficultés, le Ministère a soutenu 11 projets pour une aide totale autorisée de 531 000 \$ et un coût total des projets de 934 000 \$ dans le cadre du volet Appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté pour réaliser des études ou des plans de redressement.

De plus, au cours de l'exercice, 25 interventions financières ont été autorisées dans le cadre du volet Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques de ce même programme, totalisant 31 millions de dollars. Les interventions financées ont généré des investissements de 63,5 millions de dollars et permettront la création ou la consolidation de 1 308 emplois. La gestion de ce volet est effectuée par Investissement Québec dans le cadre du Fonds du développement économique.

À titre d'exemple, le Ministère a accordé les aides financières suivantes :

- Sigma Industries – une aide financière de 2,25 millions de dollars a été accordée sous la forme d'un prêt pour relancer l'entreprise manufacturière, spécialisée dans la fabrication de pièces en composite et métal destinées à l'industrie du transport (autobus, camion, train et métro), qui emploie plus de 200 personnes.
- Groupe RCM – une aide financière de 750 000 \$ a été accordée à une société à but non lucratif ayant pour mission la création d'emplois pour des personnes ayant des limitations physiques ou intellectuelles. Cette entreprise d'économie sociale œuvrant dans le secteur de la récupération compte 183 employés, dont 70 % ne pourraient travailler dans un contexte conventionnel.

## Mettre en œuvre les fonds de diversification économique de 200 millions de dollars pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie et le fonds de 50 millions de dollars pour la région d'Asbestos

Au cours de l'année 2013-2014, le gouvernement a mis en œuvre :

- le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars;
- le Fonds de diversification économique – MRC des Sources, doté d'une enveloppe de 50 millions de dollars.

Ces fonds constituent un outil majeur afin de soutenir les projets de diversification de ces territoires et de leur permettre de réorienter leur économie vers d'autres créneaux porteurs.

En 2013-2014, la contribution financière du Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie aux 98 projets retenus dépasse 30 millions de dollars et permet la réalisation d'investissements atteignant plus de 155 millions de dollars. Ces projets ont permis de consolider et de créer 1 534 emplois, notamment dans le secteur manufacturier.

Treize projets ont été appuyés dans le cadre du Fonds de diversification économique – MRC des Sources en 2013-2014. Ces projets permettront de consolider ou de créer 157 emplois. La contribution financière du fonds à ces projets dépasse 3,8 millions de dollars et permet la réalisation d'investissements atteignant plus de 13 millions de dollars.

## Volet 4 : Secteurs stratégiques et créneaux d'excellence

### Élaborer une politique industrielle qui fera une grande place aux PME et qui s'appuiera sur les secteurs stratégiques déjà développés au Québec, en particulier le développement des technologies propres et l'électrification des transports



En 2013-2014, le Ministère a poursuivi les travaux qui ont mené au dépôt, à l'automne 2013, de la Politique industrielle québécoise 2013-2017, qui vise à créer un Québec manufacturier plus compétitif. Le Ministère a notamment procédé :

- à l'élaboration du cadre financier et à la rédaction de la Politique;
- à la réalisation de plusieurs activités de communication liées au lancement de la Politique;
- à la tenue de la première rencontre du Comité consultatif des partenaires de l'industrie;
- à la réalisation de plusieurs travaux devant mener à la mise en œuvre des mesures budgétaires de la Politique, notamment la création d'un centre d'excellence en technologies manufacturières de pointe et l'appel de candidatures pour la sélection d'entreprises prometteuses, appelées gazelles.

### Assurer la réalisation des plans d'action découlant des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence dans le cadre de la démarche ACCORD



La démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) est une stratégie gouvernementale de développement économique régional, qui vise à positionner les régions du Québec comme le siège de compétences industrielles spécifiques reconnues en Amérique et dans le monde.

Au 31 mars 2014, trente-huit créneaux et un pôle d'excellence sont actifs au sein de la démarche ACCORD. Près de 6 650 entreprises sont dans le périmètre des créneaux et du pôle d'excellence, et près de 600 entreprises participent activement à la gouvernance de la démarche au sein des comités régionaux ACCORD et des comités de créneau.

Le Programme d'appui au développement des secteurs stratégiques et des créneaux d'excellence (PADS) permet de soutenir les activités et les projets s'inscrivant dans les stratégies et les plans d'action élaborés pour le développement des créneaux d'excellence. En 2013-2014, un montant de 10,7 millions de dollars a été octroyé dans le cadre du PADS en appui à 137 actions, pour des projets collaboratifs totalisant 29,4 millions de dollars.

Grâce à la démarche ACCORD, plusieurs projets d'envergure ont vu le jour en 2013-2014, tels que :

- le projet SOLIS du Pôle d'excellence québécois en transport terrestre, qui vise à développer un prototype de luminaire extérieur intelligent ayant plusieurs fonctionnalités (borne électrique, support publicitaire, caméra de sécurité, etc.);
- le projet Empreinte québécoise, qui vise à concevoir des produits fondés sur une identité culturelle forte;
- le projet Soie Québec 2 du créneau Matériaux souples avancés, qui vise à développer une filière locale de fibres naturelles à partir de l'asclépiade. Le projet de recherche doit résoudre des incertitudes technologiques qui font obstacle à une utilisation de la fibre de l'asclépiade à l'échelle industrielle.



## **Poursuivre le processus d'évaluation et de renouvellement des ententes de mise en œuvre des pôles et des créneaux d'excellence**

Les créneaux d'excellence, dont l'entente de mise en œuvre est arrivée à échéance, entament un processus de renouvellement qui s'appuie sur une évaluation externe et objective de la réalisation de leur plan d'action.

L'évaluation vise, d'une part, à apprécier l'atteinte des objectifs de la démarche ACCORD par le créneau et, d'autre part, à mesurer l'efficacité des investissements publics dans les activités du créneau.

L'évaluation permet également de déterminer s'il y a lieu de reconduire l'entente et, le cas échéant, d'établir sur la base de la performance du créneau les modalités de reconduction de mise en œuvre et les orientations que devrait prendre le nouveau plan d'action.

En 2013-2014, onze évaluations ont été réalisées, ce qui a donné lieu à une reconduction d'entente pour huit créneaux. Pour les trois autres créneaux, les évaluations se poursuivent et les décisions suivront en 2014-2015.

## **Donner suite aux recommandations du groupe de travail Mode retenues par le gouvernement**

Le Groupe de travail sur l'industrie de la mode et du vêtement (groupe de travail Mode) a remis son rapport au Ministère, en avril 2013. Au nombre de sept, les recommandations portent sur la mise en place d'une grappe métropolitaine de la mode, le déploiement d'une stratégie de positionnement d'une image de marque, la formation et le recrutement de la main-d'œuvre, l'intégration des technologies de l'information et de la communication, le développement des marchés et la promotion de l'industrie.

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère a amorcé la mise en œuvre de ces recommandations en appuyant financièrement les travaux du comité de pilotage mis en place en vue de créer la grappe Mode et d'amorcer la planification d'un évènement d'envergure. La mise en place de la grappe est prévue pour janvier 2015.

## Poursuivre l'appui aux grappes métropolitaines et québécoises



En 2013-2014, le Ministère a soutenu financièrement le fonctionnement des grappes Aéro Montréal, Montréal InVivo, Techno Montréal, Écotech, Cargo Montréal, Bureau du cinéma et de la télévision de Montréal et Finance Montréal.

Outre l'appui au fonctionnement des secrétariats de grappes, le Ministère a appuyé la réalisation de trois importants projets :

- Il a poursuivi son implication dans l'initiative MACH, pour laquelle une aide financière de 3 millions de dollars avait été accordée en 2011, et a soutenu financièrement Aéro Montréal pour l'administration de cette initiative qui a pour objectif d'augmenter la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement aérospatiale québécoise, en appuyant 70 PME sur cinq ans.
- Il a soutenu, pour une deuxième année consécutive, le réseau de mentorat BioSuccès de la grappe Montréal InVivo. Cette initiative vise à accompagner les entrepreneurs en sciences de la vie. L'aide financière de 35 000 \$ versée en 2013-2014 a permis l'accompagnement de 16 entrepreneurs à travers le Québec.
- Il a contribué, pour un montant de 50 000 \$, aux travaux de SWITCH, l'Alliance pour une économie verte, un organisme fondé conjointement par la grappe des technologies vertes Écotech et d'organisations telles que Cycle Capital Management, la Fondation David Suzuki, Équiterre, le Réseau des ingénieurs du Québec et l'Association de l'aluminium du Canada. Ces travaux ont culminé au cours d'un rendez-vous des décideurs, les Ateliers de l'économie verte, tenu le 24 février 2014. Écotech a aussi participé à plusieurs consultations publiques en vue de l'élaboration de politiques et a poursuivi INNO+, des activités de maillage entre utilisateurs potentiels et des fournisseurs de technologies propres.

De plus, le Ministère a contribué à la création de la Grappe industrielle de l'aluminium du Québec et à la mise en place et au développement du plan d'affaires de deux nouvelles grappes, la grappe métropolitaine de la mode et la grappe du design.

- La Grappe industrielle de l'aluminium du Québec (GIAQ), lancée officiellement le 21 octobre 2013, a pour mission de favoriser la synergie et l'arrimage entre les grands marchés des utilisateurs finaux et les acteurs de la chaîne industrielle de l'aluminium en misant sur la formation, l'innovation et le développement technologique pour en accroître la transformation ainsi que l'utilisation. Cinq chantiers ont déjà commencé leurs activités. Trois d'entre eux encadrent les activités du Secrétariat de la grappe alors que les autres se rapportent aux infrastructures publiques.
- La mise en place de la grappe métropolitaine de la mode est au cœur des recommandations du groupe de travail Mode. La grappe permettra de mobiliser une masse critique d'acteurs de l'industrie autour d'objectifs communs et d'actions concertées. Un contrat totalisant 47 380 \$ a été octroyé en 2013-2014 à Les Créations de la forêt bleue pour les travaux visant la mise en place de la grappe.

Enfin, le Ministère a appuyé financièrement (100 000 \$) l'organisme à but non lucratif Mission Design afin qu'il développe le dossier d'affaires de la grappe du design annoncée dans la Politique industrielle du Québec.



## ORIENTATION 3

# FAIRE DU TOURISME UNE INDUSTRIE PERFORMANTE, INNOVANTE ET DURABLE

### Volet 1 : Renouvellement de l'offre touristique

#### Adopter et mettre en place des stratégies concertées de développement de produits touristiques porteurs

OVT

Tourisme Québec et ses partenaires de l'industrie touristique veulent faire du tourisme une industrie performante, innovante et durable qui exerce un effet de levier sur le développement économique du Québec en offrant une destination originale et incontournable aux clientèles internationale, canadienne et québécoise.

Reconnaissant les opportunités offertes par la croissance du tourisme mondial et la concurrence féroce entre les destinations, Tourisme Québec, en collaboration avec les ministères et organismes concernés du gouvernement du Québec et en concertation avec les partenaires de l'industrie touristique québécoise, a consacré des efforts significatifs en 2013-2014 à la mise en œuvre du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT).

Tourisme Québec a orienté ses interventions sur l'élaboration de deux stratégies en 2013-2014 qui visaient la mise en valeur du Saint-Laurent touristique et du tourisme hivernal. D'autres travaux ont également été menés pour développer une proposition de stratégie de marketing. De plus, des démarches ont été entreprises afin de démarrer les travaux qui mèneront aux stratégies de mise en valeur du tourisme culturel et du tourisme de nature et d'aventure.

#### 1. Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 et plan d'action 2014-2017 – *Le Saint-Laurent : du fleuve à la mer, 4 000 km de découvertes*

OVT

Élaborée en 2013-2014 par le Groupe de travail mixte Saint-Laurent touristique, la stratégie émane d'un travail concerté novateur de représentants de Tourisme Québec, des associations touristiques régionales (ATR), des associations touristiques sectorielles (ATS) et de l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL) pour développer l'offre touristique du Saint-Laurent. La stratégie a été dévoilée et mise en ligne sur le site Internet de Tourisme Québec le 27 février 2014.

Cette stratégie s'appuie sur une vision : faire du Saint-Laurent une icône touristique de calibre international qui fera la fierté des Québécois, jouira d'une notoriété auprès des clientèles étrangères et bénéficiera d'un développement durable aux retombées économiques considérables.

Des choix stratégiques, faits collectivement, ont permis d'identifier dix pôles de concentration de produits et de services touristiques répartis dans les cinq grandes zones situées le long du Saint-Laurent et, par ailleurs, sept produits prioritaires : les croisières internationales, les croisières fluviales et maritimes, les croisières-excursions, l'observation des mammifères marins, les sites naturels et patrimoniaux, le nautisme et les festivals et événements.

De plus, un plan d'action 2014-2017 a été élaboré. Il comprend des mesures découlant de quatre axes d'intervention.

- Axe 1 : Hausser l'attractivité des dix pôles du Saint-Laurent touristique et leurs produits prioritaires.
- Axe 2 : Développer les produits maritimes stratégiques du Québec de façon durable.
- Axe 3 : Relier entre eux les pôles du Saint-Laurent touristique par des circuits terrestres et maritimes.
- Axe 4 : Parfaire nos connaissances (croisières fluviales et maritimes, tourisme nautique).

## 2. Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal 2014-2020 et plan d'action 2014-2017 – *L'hiver au Québec : une expérience variée, un plaisir unique*

Élaborée en 2013-2014 par le Groupe de travail mixte sur le tourisme hivernal, cette stratégie émane d'une synergie nouvelle : des représentants du ministère du Tourisme, des ATR, des ATS et de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont travaillé ensemble pour développer l'offre du tourisme hivernal. La stratégie a été rendue publique sur le site Internet de Tourisme Québec le 18 mars 2014.

Cette stratégie s'appuie sur une vision : faire du Québec l'une des principales destinations touristiques hivernales mondiales en misant sur le développement d'une offre variée d'activités qui permettra aux visiteurs de vivre une expérience globale de l'hiver.

Des choix stratégiques, faits collectivement, ont permis d'identifier cinq zones de concentration d'activités hivernales où il y a une masse critique d'attraits qui motivent les déplacements, encouragent les séjours prolongés et génèrent des dépenses accrues et un volume optimal de touristes et, par ailleurs, quatre produits prioritaires : le ski alpin/montagne, la motoneige, les festivals et événements et les parcs nationaux.

De plus, un plan d'action 2014-2017 a été élaboré. Il comprend des mesures découlant de deux axes d'intervention.

- Axe 1 : Hausser l'attractivité des cinq zones d'activités hivernales et de leurs produits prioritaires.
- Axe 2 : Développer les produits hivernaux stratégiques de façon durable.

## 3. Stratégie de marketing de Tourisme Québec 2014-2017

En 2013-2014, des travaux ont été menés afin de développer la future stratégie de marketing de Tourisme Québec. Cette stratégie vise à assurer l'efficacité maximale des activités promotionnelles afin de raffermir et d'améliorer la place du Québec comme destination touristique internationale.

Pour ce faire, un groupe de travail mixte, composé de représentants de Tourisme Québec, d'ATR et d'ATS, s'est réuni à quatre reprises pour réaliser et valider un état des lieux servant d'assises à l'élaboration de la stratégie. Ce groupe de travail a également effectué une consultation lors du Forum Marketing qui s'est tenu le 19 novembre 2013.

## 4. Mise en valeur du tourisme culturel et mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure

En 2013-2014, des démarches ont été amorcées afin de démarrer les travaux qui mèneront à ces deux stratégies de mise en valeur. La formule novatrice utilisée pour le Saint-Laurent touristique et le tourisme hivernal a été employée; ainsi, des groupes de travail mixtes regroupant des représentants de Tourisme Québec, des ATR, des ATS et autres partenaires gouvernementaux concernés ont été formés.

Leurs mandats ont été définis comme suit : préparer un état des lieux (l'un pour le tourisme culturel et l'autre pour le tourisme de nature et d'aventure), concevoir des propositions respectives de stratégie, recommander les produits à fort potentiel et les mesures qui permettront d'atteindre les cibles du PDIT et formuler des recommandations à l'égard des conditions de réalisation de ces deux futures stratégies.

## 5. Tourisme autochtone



Le tourisme autochtone constitue un trait marquant de la destination québécoise auprès de la clientèle québécoise et de la clientèle internationale.

En mars 2014, une table de concertation a été créée afin d'accélérer le développement de ce secteur. Les travaux de cette table permettront notamment d'alimenter les travaux concernant deux des stratégies prévues au PDIT, soit la stratégie en tourisme culturel et la stratégie en tourisme de nature et d'aventure.

## Soutenir le développement de produits touristiques porteurs

OVT

### Programme de développement de l'industrie touristique

Le Programme de développement de l'industrie touristique (PrDIT) consiste à soutenir le développement et la promotion du tourisme au Québec en favorisant la concertation et le partenariat dans une perspective de création d'emplois, de prospérité et de développement durable. Le PrDIT poursuit les objectifs suivants :

- miser sur la synergie des partenaires;
- développer et renforcer les produits touristiques;
- accroître l'investissement privé et stimuler l'innovation;
- enrichir l'accueil et améliorer l'accès à la destination;
- favoriser les activités de promotion de la destination et de l'offre touristique québécoises.

Pour ce faire, quatre axes d'intervention ont été développés, soit :

- Axe 1 : Aide à la gouvernance et à la concertation;
- Axe 2 : Aide à l'innovation et à la connaissance stratégique;
- Axe 3 : Aide au développement de l'offre touristique;
- Axe 4 : Aide à la promotion, à la commercialisation et au démarchage.

## **AXE 1 – Aide à la gouvernance et à la concertation**

### ▪ **Soutien aux associations touristiques régionales**

Les associations touristiques régionales (ATR) sont des personnes morales à but non lucratif et autonomes créées, en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies, par leur milieu régional, à l'exception de l'Office du tourisme de Québec, qui est un service de la Ville de Québec. Les principaux mandats des ATR sont la promotion, la mise en marché, l'accueil, l'information, la signalisation touristique et le développement de l'offre touristique.

En vertu des ententes 2011-2014 conclues avec les ATR et définies de manière à apprécier la performance des actions et des investissements touristiques, Tourisme Québec a accordé en 2013-2014 une aide financière de 10,1 millions de dollars répartie entre les 22 ATR.

### ▪ **Soutien aux associations touristiques sectorielles**

Les associations touristiques sectorielles (ATS) sont également des personnes morales à but non lucratif et agissent à titre de porte-parole reconnus d'un produit ou d'un secteur touristique. Elles regroupent des fournisseurs de biens et de services touristiques. Les ATS jouent un rôle consultatif actif auprès des entreprises touristiques de leur secteur.

Dans le cadre du programme d'aide financière accordée aux ATS, Tourisme Québec offre son soutien aux 18 ATS afin qu'elles réalisent leur mandat en matière de développement, d'entrepreneuriat et d'acquisition de connaissances stratégiques. L'aide financière au profit de ces ATS a totalisé 1,9 million de dollars en 2013-2014, dont 500 000 \$ provenaient de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat.

De plus, en 2013-2014, les ATS ont été soutenues pour des actions de mise en marché, principalement au Canada, aux États-Unis et en Europe. Cette aide financière au profit de 16 ATS a totalisé 586 000 \$.

OVT

OVT

## **AXE 2 – Aide à l'innovation et à la connaissance stratégique**

L'axe 2 du PrDIT vise à disposer de connaissances stratégiques et d'intelligence marketing pour éclairer l'industrie, stimuler le développement de bonnes pratiques d'affaires et l'innovation des façons de faire. Il vise également à soutenir le perfectionnement des ressources humaines en tourisme et de l'expertise en matière de développement et de promotion touristiques, ainsi qu'à susciter l'intérêt des chercheurs et de la relève dans le domaine du tourisme.

En 2013-2014, le ministère du Tourisme a accordé de l'aide financière pour deux projets dans le cadre de cet axe pour un montant total de 40 000 \$.

## **AXE 3 – Aide au développement de l'offre touristique**

Pour faire du Québec une destination internationale originale, le PrDIT vise le renouvellement de l'offre touristique par des produits porteurs qui répondent aux attentes des touristes québécois, canadiens et étrangers en misant sur le potentiel des régions touristiques. Les différents outils d'aide financière de Tourisme Québec et de ses partenaires apportent un soutien financier à cet égard; en voici les résultats.

### ▪ **Aide stratégique aux projets touristiques**

L'aide stratégique aux projets touristiques est un outil visant à soutenir des projets qui contribuent de manière importante au renouvellement de l'offre et qui permettent au Québec de se démarquer sur la scène internationale.

En 2013-2014, un soutien a été apporté à six projets totalisant 775 000 \$.

#### ▪ **Aide aux festivals et évènements**

L'aide aux festivals et évènements est un outil visant le soutien des festivals et évènements afin d'accroître les recettes touristiques de manière à positionner la destination québécoise sur la scène nationale et internationale, tout en renforçant l'attrait des régions et la prolongation des séjours des visiteurs.

En 2013-2014, Tourisme Québec a soutenu financièrement 163 évènements pour un total de 16,6 millions de dollars, soit :

- pour la période été-automne 2013 (1<sup>er</sup> mai au 31 octobre 2013), 84 évènements, pour un montant de 6,7 millions de dollars;
- pour la période hiver-printemps 2013-2014 (1<sup>er</sup> novembre 2013 au 30 avril 2014), 15 évènements, pour un total de 710 000 \$;
- 64 ententes triennales sont toujours en vigueur pour des engagements totalisant 9,1 millions de dollars.

#### ▪ **Ententes de partenariat régional en tourisme**

Les ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT) sont des outils de développement de l'offre touristique régionale qui structurent des enveloppes financières régionales composées chacune des contributions de Tourisme Québec, des ATR et d'autres partenaires dans le but de soutenir financièrement des projets touristiques. Les ATR ont la responsabilité de la mise en œuvre dans leur région respective, et leur adhésion est sur une base volontaire. Tourisme Québec apparie les sommes que les ATR souhaitent investir, et ce, avec les 19 ATR signataires.

En 2013-2014, la part de Tourisme Québec dans le soutien financier annoncé pour 167 projets touristiques dans les régions est de 3,2 millions de dollars. Ces projets sont associés à des investissements totaux de 132,3 millions de dollars.

#### ▪ **Aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle**

La Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, lancée en 2011, favorise le développement des infrastructures touristiques et la création de produits touristiques en partenariat avec les acteurs de l'industrie locale et régionale, incluant les communautés autochtones.

Le développement du potentiel touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle vise à faire de ce territoire une destination touristique recherchée de calibre international.

En 2013-2014, des aides financières totalisant plus de 4,2 millions de dollars ont été accordées à 17 projets qui devraient générer des investissements de 11,4 millions de dollars. Ces projets se sont déployés sur cinq des six régions touristiques au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, soit les régions touristiques de la Baie-James, d'Eeyou Istchee, du Nunavik, de Duplessis et de Manicouagan.

#### **AXE 4 – Aide à la promotion, à la commercialisation et au démarchage**

En plus du montant de 586 000 \$ annoncé en 2013-2014 dans le cadre du soutien aux associations touristiques sectorielles pour des activités de mise en marché dans le cadre de l'axe 1 du PrDIT, soit l'Aide à la gouvernance et à la concertation, le programme permet de financer des projets réalisés en partenariat avec l'industrie touristique. À ce titre, 420 000 \$ ont été octroyés dans le cadre de l'aide aux structures de concertation, principalement pour soutenir la promotion des croisières internationales sur le Saint-Laurent et du produit « baleines ».

Tourisme Québec a aussi consenti une aide financière totale de 873 125 \$ pour des projets en collaboration avec les bénéficiaires, notamment pour la mise en marché hors Québec du tourisme religieux et spirituel, la promotion du tourisme de nature, de même que pour la réalisation d'autres actions et outils de promotion.

## **Autres mesures d'aide financière en vue d'accroître l'investissement privé et de stimuler l'innovation**

Parmi les mesures venant appuyer le PrDIT 2012-2020, le Programme d'appui au développement des attraits touristiques (PADAT) et le Fonds tourisme PME ont été mis en œuvre afin d'octroyer des prêts et des garanties de prêt aux entreprises touristiques admissibles. De plus, un crédit d'impôt remboursable est en place afin de renouveler le parc hôtelier.

### ***Programme d'appui au développement des attraits touristiques***

Le PADAT a été lancé officiellement le 18 mars 2013 à Montréal. Il dispose, pour la période 2013-2018, d'une enveloppe de 85 millions de dollars répartie également sur cinq ans à raison d'un maximum de 17 millions de dollars par année, dont 10,2 millions de dollars en prêts et 6,8 millions de dollars en garanties de prêt. Le programme permet d'octroyer des prêts et garanties de prêt variant de 150 000 \$ à 2 millions de dollars.

Les objectifs du PADAT visent à stimuler les investissements privés au profit du renouvellement de l'offre touristique au Québec, à soutenir les projets de développement de produits touristiques novateurs et complémentaires à ceux qui existent déjà, à permettre d'assurer la croissance des entreprises performantes du secteur touristique au Québec et à offrir un accès au financement adapté aux réalités de l'industrie touristique.

Le PADAT s'adresse aux entreprises de toutes les régions du Québec, au stade de maturité ou en croissance, enregistrées comme organisme à but lucratif ou organisme à but non lucratif et qui présentent un potentiel de rentabilité.

La gestion du programme a été confiée à Investissement Québec, par l'entremise d'une nouvelle division nommée Investissement Québec Tourisme (IQ Tourisme). Ainsi, Tourisme Québec participe au processus d'analyse des projets par la production d'un avis de pertinence touristique réalisé en collaboration avec l'ATR concernée.

En 2013-2014, dix promoteurs ont accepté l'offre de financement d'une somme de 7,5 millions de dollars représentant un investissement total de 26,2 millions de dollars.

### ***Fonds tourisme PME***

Le Fonds tourisme PME de Filaction a été lancé le 5 avril 2013. Il prend la forme d'une société en commandite et est doté d'une capitalisation de 5 millions de dollars, dont 1,7 million de dollars du gouvernement du Québec et 3,3 millions de dollars de Filaction.

Le fonds finance les projets de petites entreprises touristiques qui contribueront à améliorer l'offre touristique. Le fonds permet d'octroyer des prêts et des garanties de prêt, variant de 25 000 \$ à 250 000 \$, aux entreprises touristiques admissibles.

Le fonds est géré par Filaction. Tourisme Québec participe en tant que membre du comité consultatif, lequel se prononce sur la pertinence touristique des projets recommandés par Filaction.

En 2013-2014, trois promoteurs ont accepté l'offre de financement représentant 550 000 \$ de prêts pour des investissements totaux de 2,1 millions de dollars.

### **Crédit d'impôt remboursable favorisant la modernisation de l'offre d'hébergement touristique**

Cette mesure fiscale est destinée à accélérer et à intensifier les investissements dans les infrastructures d'hébergement en région. Les travaux de rénovation hôtelière effectués en dehors des régions métropolitaines de recensement de Montréal et de Québec donneront droit à un crédit d'impôt de 25 % des dépenses admissibles.

Selon les informations en provenance de Revenu Québec, responsable de la gestion de cette mesure, du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2013, 24 sociétés ont bénéficié du crédit d'impôt. De plus, au 31 décembre 2013, 42 demandes étaient en traitement.

### **Programme d'aide financière aux projets d'infrastructures portuaires et touristiques**

La mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent 2008-2013, lancée en mai 2008 par le gouvernement du Québec, s'est traduite par la création du Programme d'aide à la stratégie des croisières (PASC). Arrivés à terme, les volets 1 et 2 du PASC (infrastructures portuaires et touristiques) ont été reconduits le 31 mars 2013 pour une période de trois ans.

En 2013-2014, des aides financières totalisant 2,16 millions de dollars ont été accordées dans le cadre du PASC. Ainsi, trois projets, répartis dans trois escales, en bénéficieront et généreront, à terme, des investissements totaux de 8,2 millions de dollars.

Par ailleurs, un soutien de 1,725 million de dollars a été octroyé en 2013-2014 à l'Association des croisières du Saint-Laurent (ACSL) dans le cadre du PrDIT pour les trois exercices compris dans la période 2013-2016. Cette contribution permet à l'ACSL de promouvoir la destination Saint-Laurent, d'assurer le démarchage auprès des compagnies de croisières internationales et d'accompagner les escales dans la mise en œuvre d'une politique d'accueil.

### **Taxe sur l'hébergement**

Depuis 1996, le gouvernement du Québec offre aux régions touristiques la possibilité de se doter d'une source de financement pour la promotion et le développement touristique : une taxe sur l'hébergement pouvant représenter 2 \$ ou 3 \$ la nuitée par unité louée ou encore 3 % sur le prix de la nuitée selon la décision de l'ATR où se situe l'établissement d'hébergement. Une exception à noter : un taux de taxe de 3,5 % pour la région touristique de Montréal.

En 2013-2014, près de 49 millions de dollars ont été versés aux ATR, qui ont bénéficié ainsi d'une augmentation de près de 2,92 millions de dollars, soit 6,3 %, par rapport au montant global versé en 2012-2013.

### **Poursuivre l'agrandissement du Centre des congrès de Québec afin d'augmenter le nombre de touristes d'affaires et de congrès**

La Société du Centre des congrès de Québec a poursuivi ses travaux d'agrandissement au cours de l'année financière dans l'objectif d'offrir de nouveaux espaces réunions et congrès de calibre international de manière à positionner la région de Québec comme destination d'excellence pour les événements d'affaires et ainsi contribuer à son activité économique.

Ces nouveaux espaces multifonctionnels permettront de bonifier les retombées économiques, notamment par l'ajout de nuitées dans les hôtels de la région.

Les travaux se sont échelonnés de juin 2012 à mars 2014 pour un investissement de 36 millions de dollars du gouvernement du Québec. Le 12 mars 2014 a eu lieu l'ouverture officielle du nouveau secteur, d'une superficie de 6 800 m<sup>2</sup> (73 000 pi<sup>2</sup>), pouvant accueillir 2 000 délégués.

## **Volet 2 : Accueil et accès à la destination**

### **Poursuivre la modernisation de BonjourQuébec, le système québécois multimode de gestion de la destination, et y implanter la solution technologique de forfaitisation de la Place de marché**

Les services de renseignement et de réservation qui reposent sur le Système québécois de gestion de la destination (SQGD) permettent de rendre accessible, par divers canaux (en personne, par téléphone, sur le Web ou avec les technologies mobiles), une information fiable sur près de 15 000 entreprises touristiques québécoises et de réserver des prestations touristiques au Québec.

Le Plan de développement de l'industrie touristique prévoit l'actualisation de ce système et l'optimisation des processus d'affaires afin d'ajuster l'offre de services à l'évolution des approches en matière de mobilité, d'accueil numérique et d'interactivité.

Le Conseil du trésor a autorisé, en juin 2012, la réalisation d'un dossier d'affaires pour actualiser ce système qui est au cœur de la Place de marché de l'industrie touristique québécoise. En 2013-2014, Tourisme Québec a poursuivi les travaux d'analyse et de rédaction du dossier d'affaires initial pour l'actualisation du SQGD en vue de le déposer au Secrétariat du Conseil du trésor.

### **Faire évoluer le système de classification hôtelière en accord avec les standards internationaux**

Le Québec est doté d'un système obligatoire de classification de l'hébergement touristique. Le PDIT prévoit, de concert avec son mandataire, la Corporation de l'industrie touristique du Québec, la révision de ce système afin qu'il respecte les standards internationaux.

À la suite d'une consultation exhaustive auprès des consommateurs et des exploitants d'établissement hôtelier par la Corporation, la nouvelle grille de critères de classification a été approuvée par arrêté ministériel et mise en application au début de 2013.

En 2013-2014, les visites de classification des hôtels ont été effectuées en utilisant ces nouveaux critères.

## Faire appliquer la réglementation à l'égard de l'hébergement touristique illégal

L'hébergement touristique illégal est présent dans plusieurs régions touristiques du Québec, en particulier dans les grandes villes. Un exploitant qui offre de l'hébergement sur une base commerciale à des touristes pour des périodes de 31 jours et moins, sans détenir une attestation de classification, le fait illégalement.

En 2013-2014, Tourisme Québec a mis en place un comité consultatif, composé de représentants de ministères, d'organismes et d'associations, qui a comme objectif d'analyser la problématique et les enjeux liés à l'hébergement touristique illégal.

Ce comité consultatif, qui se veut un lieu de concertation, permet le partage de l'information. Il exerce les fonctions suivantes :

- assumer un rôle consultatif auprès du ministre délégué et de Tourisme Québec;
- partager le diagnostic : analyser les problématiques et cerner les enjeux;
- proposer des pistes de solution.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'année, et les représentants ont été rencontrés individuellement pour exposer plus spécifiquement la problématique liée à leur secteur d'activité.

## Volet 3 : Image de marque du Québec et promotion de la destination à l'étranger

### Miser sur une nouvelle image de marque touristique du Québec

Dans le but d'accroître le rayonnement international de la destination et des produits touristiques québécois sur les marchés hors Québec, Tourisme Québec a misé sur l'implantation d'une nouvelle image de marque touristique du Québec. Il favorise son appropriation, son utilisation et sa diffusion par les partenaires.

Dévoilée aux Assises du tourisme 2012, la marque QuébecOriginal a été lancée sur les marchés hors Québec l'automne suivant. Depuis, se distinguant véritablement des autres destinations, elle colore toutes les campagnes promotionnelles de Tourisme Québec.

Une première campagne promotionnelle intra-Québec aux couleurs du QuébecOriginal, d'une valeur de 550 000 \$, a été lancée lors de la diffusion à Radio-Canada de l'émission *Bye Bye 2013*, sous le thème *Faut se voir plus souvent*.

Elle a été réalisée en partenariat avec la Société des casinos du Québec, la Société des établissements de plein air du Québec, Tourisme Montréal et l'Office du tourisme de Québec. Elle s'est poursuivie essentiellement à la télévision jusqu'au 9 février 2014 et invitait la clientèle québécoise à considérer le Québec comme une destination touristique de choix pour des escapades hivernales.

- Résultats de la campagne hiver intra-Québec 2013-2014 :
  - 188 350 visionnements sur YouTube jusqu'à la fin mars;
  - visibilité accrue sur *La Presse+*, alors que la campagne a obtenu près du double des impressions planifiées (773 263 pour des objectifs de 410 800);
  - près de 8 900 nouveaux adeptes de la page Facebook de Tourisme Québec pendant la campagne.

De plus, afin de soutenir les efforts de promotion de la destination, Tourisme Québec a produit :

- des vidéos génériques QuébecOriginal, basées sur les trois piliers de la marque (authenticité, espace créatif et nature forte), en versions 15 s, 30 s, 60 s et 2 min 30 s, qui peuvent être utilisées à des fins promotionnelles à la télévision ou en circuit fermé lors d'événements à caractère touristique;
- un total de 72 enrouleurs publicitaires arborant l'image de marque QuébecOriginal ont été produits et distribués dans les bureaux de Destination Québec.

Le guide d'utilisation de l'image de marque QuébecOriginal est en cours de production.

.

## Viser une présence accrue dans les médias sociaux et les environnements Web 2.0 en élaborant un plan d'action intégrant systématiquement les applications mobiles

L'année 2013-2014 a été marquée par l'intensification des actions de Tourisme Québec dans les médias sociaux, ce qui a généré des résultats significatifs :

- augmentation de 777 % du nombre d'abonnés à la page Facebook de Tourisme Québec, passant de 13 000 à plus de 114 000 utilisateurs en cours d'année;
- environ 5 800 nouveaux adhérents au compte Twitter, passant d'un peu plus de 4 000 à près de 10 000, un accroissement de plus de 140 %;
- plus de 2 800 000 visionnements sur la chaîne YouTube, toutes vidéos confondues.

Toutes les campagnes de Tourisme Québec déployées sur les différents marchés comportaient un volet « médias sociaux » permettant de maximiser la portée et la visibilité des offensives promotionnelles. Parmi les projets qui ont fait des vagues sur les plateformes sociales, notons les suivants :

- « Bouteille à la mer »

Profitant de l'effervescence médiatique provoquée par la découverte d'une bouteille jetée à la mer par deux Québécoises à Grande-Vallée en Gaspésie, cette campagne de marketing social rappelle sa traversée jusqu'à Passage East en Irlande, où Oisín Millea, 10 ans, l'a retrouvée huit ans plus tard. En juillet 2013, pendant 12 jours, les péripéties du jeune garçon et de sa famille ont été relayées en temps réel sur Facebook (250 000 utilisateurs atteints), Twitter (près de 300 micromessages), YouTube (moyenne de 1 600 visionnements par capsule vidéo) et Instagram, attirant l'attention de 17 médias locaux et internationaux.

- « Le Québec s'illustre en BD »

De février à juin 2014, Tourisme Québec a mis en lumière sur sa page Facebook des illustrations originales du Québec réalisées par de talentueux bédéistes québécois et a suscité l'engouement des internautes en offrant la chance de remporter une planche BD à chaque mois (plus de 3 500 visites sur le formulaire de concours et plus de 600 participations en février et mars 2014).

- « Quebec1x1 »

En partenariat avec la Commission canadienne du tourisme, Tourisme Québec a suivi quatre vedettes australiennes d'Instagram qui ont partagé des photos et des récits illustrant le Québec lors de leurs échanges avec la communauté. Cette opération sur le réseau social s'est tenue sur @ExploreCanada, @TourismeQuebec, de même que sur les comptes des instagrammeurs, générant plus de 900 000 mentions « J'aime » et près de 12 000 commentaires.

## Promouvoir la destination québécoise par la réalisation d'activités de promotion et de commercialisation

### Activités de promotion et de commercialisation

Tourisme Québec soutient la promotion et la commercialisation de la destination touristique québécoise, principalement à l'international, en prenant compte des spécificités et des champs d'intérêt de chaque clientèle et marché visés, grâce à :

- la réalisation de campagnes et d'outils promotionnels;
- l'accompagnement et l'offre de services-conseils en matière de commercialisation des produits et expériences touristiques du Québec, ainsi que la gestion des relations de presse sur les marchés internationaux;
- la prestation de services d'accueil, d'information et de réservation touristiques, de même que l'adaptation des outils technologiques à cette fin.

Afin d'optimiser l'impact de ses actions, il mise sur un partenariat stratégique avec les acteurs de l'industrie touristique québécoise.

En 2013-2014, plus de 7,6 millions de dollars ont été investis, dont plus de 1 million de dollars par des partenaires dans la réalisation de campagnes promotionnelles.

Ces campagnes représentent le principal levier promotionnel des marchés prioritaires.

TABLEAU 11

### Campagnes promotionnelles touristiques tenues en 2013-2014

Marché visé – Campagne	Période
<b>Canada et États-Unis</b>	
– Motoneige : Toronto, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, ainsi que neuf États américains (Connecticut, Massachusetts, Maine, Michigan, New Jersey, New Hampshire, New York, Rhodes Island et Vermont)	Automne/hiver 2013-2014
– Ski : région métropolitaine de Toronto, villes de New York et de Boston, État du New Jersey	Automne/hiver 2013-2014
<b>États-Unis</b>	
– Été : région métropolitaine de New York, Tri-State (États de New York, du New Jersey et du Connecticut), Philadelphie, Washington, Miami, San Francisco, Los Angeles, Chicago	Été 2013
– Hiver : Californie, principalement la ville de San Francisco	Automne/hiver 2013-2014
<b>France</b>	
– Été : Paris Île-de-France, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Lyon, Bâle-Mulhouse	Été 2013
– Hiver : Paris Île-de-France, Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Nice, Toulouse et Bâle-Mulhouse	Automne/hiver 2013-2014

## Outils promotionnels

En appui aux grandes campagnes publicitaires ou en soutien stratégique à certaines campagnes Web, Tourisme Québec élabore de nombreux documents promotionnels imprimés et numériques en plusieurs langues (feuillettes d'information, cartes, signets, invitations, etc.) s'adressant autant aux partenaires de l'industrie qu'au grand public.

En 2013-2014, Tourisme Québec a produit ou distribué :

- 135 000 exemplaires de la brochure générique QuébecOriginal de 45 pages destinée aux consommateurs et aux spécialistes de l'industrie, éditée en sept langues (français, anglais, espagnol, portugais, italien, allemand et mandarin) et disponible sur le site Web de QuébecOriginal;
- 10 000 exemplaires français et 5 000 anglais d'une brochure de 20 pages qui positionne le tourisme de nature au Québec, principalement destinée aux consommateurs de différents salons, bourses et foires en France et aux États-Unis et disponible en ligne;
- un tournage photo et vidéo ayant pour sujet le tourisme adapté, avec des prises de vue dans les régions de Montréal, de Québec et de Charlevoix.

## Site Web promotionnel

Avec plus de 6 243 000 visites en 2013-2014, le site touristique officiel du Québec, QuébecOriginal (anciennement BonjourQuébec.com), constitue le point de convergence de toutes les campagnes et actions promotionnelles de Tourisme Québec. Celui-ci assure également une présence promotionnelle permanente de la destination québécoise dans les médias sociaux (Facebook, YouTube, Twitter, Instagram et Flickr). De plus, la section destinée aux professionnels des médias a été consultée 34 252 fois durant la même période.

## Commercialisation et relations de presse

En 2013-2014, 793 activités comprenant des activités commerciales, de promotion en territoire (67 activités) et de relations de presse (393 activités) ont été amorcées ou poursuivies par Tourisme Québec et les bureaux Destination Québec. Celles-ci se traduisent notamment par l'organisation ou la participation à :

- des salons consommateurs;
- des bourses de l'industrie touristique;
- des séminaires;
- des réceptions pour l'industrie;
- des missions commerciales et des tournées de familiarisation visant à renforcer les liens d'affaires entre voyageurs, agents de voyages et agents de motivation;
- des activités de relations de presse et de soutien au réseau de distribution.

Les relations de presse coordonnées par Tourisme Québec se traduisent notamment par l'accueil de journalistes, d'équipes de télévision et de voyageurs étrangers, ainsi que par l'organisation de tournées de presse individuelles ou de groupe, de rencontres de presse et de publi-reportages.

Un investissement de 993 174 \$ a ainsi permis à Tourisme Québec d'accueillir 688 journalistes étrangers dans les différentes régions touristiques du Québec. Les retombées médiatiques de ces voyages de représentants des médias au Québec sont estimées à plus de 56,6 millions de dollars. Tourisme Québec a également participé à près d'une trentaine de rencontres de presse, aussi appelées bourses-médias. Organisées dans une douzaine de pays, ces bourses-médias permettent d'inciter les journalistes à inclure le Québec dans leur calendrier de parution.

## Représentation à l'étranger

En plus d'un employé de Tourisme Québec affecté en permanence à Mexico pour les marchés du Mexique et du Brésil, sept bureaux Destination Québec (BDQ), gérés par des entreprises privées spécialisées en promotion touristique, sont implantés en Ontario, aux États-Unis, en France, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Chine. Leurs mandats consistent à assurer :

- une présence auprès des voyageurs afin de susciter la promotion et l'intégration de la destination québécoise dans des programmes offerts;
- la commercialisation et les activités de relations de presse en territoire.

Tourisme Québec a investi 2,4 millions de dollars dans les activités de promotion, de commercialisation et de relations de presse des BDQ.

## Forum Marketing

Le Forum Marketing se veut un lieu d'échange, de concertation et de travail entre Tourisme Québec et ses partenaires de l'industrie touristique afin de conjuguer les forces et les efforts promotionnels de chacun en vue d'optimiser l'impact et la durée des interventions de commercialisation et de promotion de la destination touristique québécoise.

En 2013-2014, plusieurs rencontres ont eu lieu, notamment en vue de partenariats pour des campagnes promotionnelles.

TABLEAU 12

### Rencontres du Forum Marketing tenues en 2013-2014

Date	Participants
19 avril 2013	<b>Groupe opérateur</b> – 16 personnes : 4 de Tourisme Québec ainsi que les présidents-directeurs généraux des ATR associées du Québec (ATRAQ) et d'ATS Québec, accompagnés de 5 membres chacun.
19 avril 2013	<b>Bilan de campagne France hiver 2012-2013</b> – 20 personnes : 8 de Tourisme Québec, 3 de l'agence de communication Cossette et 9 représentants des partenaires de la campagne (Sépaq, Québec maritime, Air Transat, Québec Authentique, ainsi que les ATR de Québec, de Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Montréal, des Laurentides et de Charlevoix).
24 mai 2013	<b>Campagne Ski 2013-2014</b> – 16 personnes : 9 de Tourisme Québec, 6 d'ATR (Québec, Charlevoix, Laurentides, Cantons-de-l'Est) et 1 de l'Association des stations de ski du Québec.
24 mai 2013	<b>Campagne Motoneige 2013-2014</b> – 15 personnes : 8 représentants de Tourisme Québec ainsi que 7 des ATR.
27 août 2013	<b>Table Nature 2013-2014</b> – 14 personnes : 5 de Tourisme Québec, 3 d'Aventure écotourisme Québec, 1 de Québec maritime, 1 de la Sépaq et 2 délégués de chacune des associations touristiques sectorielles suivantes : Fédération des pourvoiries du Québec et Tourisme Autochtone Québec.
19 novembre 2013	<b>Rencontre d'automne</b> – environ 150 personnes, dont près de la moitié en provenance des associations touristiques (ATR et ATS), ainsi que d'autres représentants de l'industrie, issus notamment du secteur hôtelier, de ceux des croisières fluviales et du vélotourisme.
24 février 2014	<b>Campagnes estivales 2014</b> – 40 personnes : 12 de Tourisme Québec, 5 de l'agence de communication Cossette, ainsi que des représentants de la Sépaq, de l'Association de villégiature Tremblant, de Québec maritime, de la Société des attractions touristiques du Québec, de l'ATRAQ et de 14 ATR (Québec, Abitibi-Témiscamingue, Cantons-de-l'Est, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Manicouagan, Lanaudière, Laurentides, Laval, Mauricie, Montérégie, Montréal, Outaouais et Saguenay-Lac-Saint-Jean).

## Volet 4 : Investissements privés et innovation

OVT

### Accompagner les entrepreneurs par des mesures adaptées en matière, entre autres, de soutien professionnel, de formation aux gestionnaires et d'adoption des meilleures pratiques d'affaires

Le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 (PDIT) vise à mieux accompagner les entrepreneurs par des mesures adaptées en matière de soutien professionnel pour les entrepreneurs touristiques, de formation aux gestionnaires et d'adoption de meilleures pratiques d'affaires.

En 2013-2014, Tourisme Québec a poursuivi son partenariat avec le Mouvement québécois de la qualité (MQQ) par la tenue de quatre rencontres du Réseau performance en tourisme. Ce réseau fournit, entre autres, différents outils aux associations touristiques sectorielles participantes de façon à susciter l'implantation de meilleures pratiques d'affaires et à favoriser le développement de la performance au sein des entreprises touristiques québécoises.

En complément à cette démarche, Tourisme Québec a mis sur pied, en collaboration avec le MQQ, un second réseau performance en tourisme destiné aux entreprises touristiques. En plus de fournir différents outils aux participants, ce réseau représente une occasion pour les entreprises d'échanger sur les pratiques de gestion ayant amélioré leur performance organisationnelle. Une première rencontre s'est tenue en 2013-2014.

Une entente avec Services Québec a également été renouvelée afin que l'ensemble des entreprises touristiques bénéficie d'un accès simplifié à l'information sur les programmes d'aide financière et les formations par l'entremise de l'espace Entreprises du Portail gouvernemental.

Par ailleurs, Tourisme Québec a participé, en collaboration avec le Centre de perfectionnement de l'École des sciences de gestion de l'Université du Québec à Montréal et le Réseau de veille en tourisme, à la mise en œuvre d'un programme complet de formation de niveau universitaire qui s'adresse aux gestionnaires œuvrant au sein de l'industrie touristique québécoise. Ce programme comprend sept cours en lien avec les enjeux et les tendances de l'industrie touristique, l'évolution des clientèles, le marketing touristique, l'innovation et la gestion d'une entreprise touristique.

## Volet 5 : Partenariats entre les intervenants privés et publics

### Assurer la continuité et la mise en place de comités stratégiques de concertation et d'échange entre les différents intervenants ministériels et de l'industrie touristique



#### **Groupes de travail mixtes**

Des groupes de travail mixtes ont été créés en 2013-2014 pour élaborer les stratégies concertées de développement de produits touristiques porteurs. La coordination de l'ensemble des travaux a été assumée par Tourisme Québec.

Le fonctionnement des groupes repose également sur l'apport de deux coresponsables, soit un représentant d'une association touristique régionale (ATR) et un représentant d'une association touristique sectorielle (ATS), et sur la participation de plusieurs représentants d'ATR et d'ATS ainsi que d'autres partenaires.

En 2013-2014, deux groupes de travail mixtes ont collaboré à l'élaboration de la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique et, par ailleurs, de la Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal ainsi que des plans d'action 2014-2017 qui en découlent.

Un autre groupe de travail a été mis en place pour l'élaboration de la stratégie de marketing de Tourisme Québec. De plus, les démarches menant au début des travaux du Groupe de travail mixte Tourisme culturel et du Groupe de travail mixte Tourisme de nature et d'aventure ont été amorcées.

#### **Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique**

Le mandat du Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique consiste à partager de l'information stratégique, à déterminer au sein des ministères et organismes les actions à poser afin de favoriser la croissance de l'industrie touristique et de mettre de l'avant des stratégies porteuses. Présidé par la sous-ministre associée au Tourisme, le comité est composé de hauts dirigeants issus d'une dizaine de ministères et d'organismes.

En 2013-2014, le comité s'est réuni à deux occasions, le 23 mai 2013 et le 23 janvier 2014.

## Mettre sur pied un réseau de connaissances stratégiques

Le Réseau de connaissances stratégiques en tourisme (RCST) est un espace de concertation permanent qui est mandaté pour conseiller Tourisme Québec sur les besoins de l'industrie en matière de connaissances stratégiques et de recherche. Dans cette perspective, il vise :

- à orienter les travaux de recherche vers la prise de décisions et l'intelligence de marchés;
- à stimuler et à faciliter l'arrimage des démarches de recherche des différents partenaires de l'industrie.

Le RCST est présidé par Tourisme Québec et est composé de représentants des ATR associées du Québec, de Festivals et événements Québec et la Société des attractions touristiques du Québec (FEQ-SATQ), de Créneaux Tourisme Laurentides, de l'Institut de la statistique du Québec, de la Chaire de tourisme Transat de l'Université du Québec à Montréal, de Québec maritime, de l'Association québécoise de l'industrie touristique (AQIT), de Tourisme Montréal et de l'Office du tourisme de Québec.

En 2013-2014, les membres du RCST avaient convenu d'un plan d'action qui donne la priorité aux quatre thèmes de recherche suivants :

- la mesure de l'impact économique des grands festivals et événements touristiques;
- la mesure de la performance dans les petites régions touristiques du Québec;
- les indicateurs de performance;
- l'élaboration d'une nouvelle mesure de l'emploi touristique et leur régionalisation.

## ORIENTATION 4

---

### METTRE EN VALEUR L'EXPERTISE ET DYNAMISER LES FAÇONS DE FAIRE DU MINISTÈRE

#### Poursuivre l'organisation des activités du Ministère

L'année financière 2013-2014 a été marquée par plusieurs travaux d'harmonisation entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Tourisme Québec et le ministère des Finances. Plusieurs directions ont été fusionnées, et le Ministère a dû revoir son fonctionnement à plusieurs égards (réorganisation du Secrétariat général, de la Direction générale de l'administration et de la Direction des communications). Plus d'une centaine d'employés ont subi différents changements, tels que des déménagements et des affectations à de nouvelles tâches. Plusieurs travaux ont eu lieu dans les différentes directions afin de conserver les meilleures façons de faire et d'harmoniser les pratiques. Des services d'accompagnement en gestion de changement ont été offerts aux différentes équipes.

De plus, dans le cadre de la réorganisation administrative que le Ministère a connue, l'ensemble des systèmes administratifs a été révisé afin de s'assurer qu'ils répondent aux nouveaux besoins exprimés par les différentes directions du Ministère. Dans cette foulée, les travaux d'harmonisation des ressources informationnelles entourant les processus et les outils de travail ainsi que les infrastructures technologiques se sont poursuivis.

## Appliquer des mesures d'attraction et de rétention du personnel, entre autres, par le développement des compétences

Le Ministère a bonifié son offre de formation avec l'ajout de deux nouvelles formations pour le personnel : « Communiquer en situation de tensions et de conflits » et « Devenir gestionnaire, j'y pense! ». Quelque 27 employés y ont participé. Également, les formations existantes « Bilan de carrière : une perspective de développement », « Planifier et gérer son temps efficacement » et « L'art de superviser un stagiaire » ont été offertes à nouveau. Pendant l'année, 68 employés y ont participé. Toutes ces activités de développement ont été animées par la Direction des ressources humaines. De plus, 88 employés ont pu bénéficier de services d'aide à la carrière. Ces services contribuent au développement des compétences de notre personnel.

### ***Développement des compétences des employés***

En 2013-2014, une formation sur la gestion de projet a été offerte à six reprises dans différentes régions du Québec. Ce sont 113 conseillers en développement économique (CDE) qui en ont bénéficié.

En 2013-2014, neuf CDE, majoritairement de nouveaux conseillers, ont assisté à la session de formation « Accompagnement-conseil stratégique », du 28 au 30 janvier à Montréal. Tous les CDE du Ministère sont fortement incités à suivre cette session afin de parfaire leurs connaissances pour un meilleur accompagnement auprès des entreprises. Chaque année, une session de groupe de trois jours est inscrite au calendrier de formation interne du Ministère. Ce sont les spécialistes des fonctions de gestion au sein du Ministère qui en ont élaboré le contenu et qui agissent comme formateurs lors de ces sessions.

En plus de la gestion de projet et de l'accompagnement-conseil stratégique, neuf autres thématiques (crédibilité et habiletés relationnelles, rétention d'entreprise, entreprise en santé, etc.) ont été offertes aux CDE.

Au total, 344 CDE ont participé aux 22 formations (11 thématiques). En plus des CDE, 90 personnes provenant d'autres ministères ou organismes (partenaires, intervenants économiques, etc.) y ont participé. Le taux de satisfaction est de 98 %.

## RÉSULTATS À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS DE SERVICES

### Développement du secteur financier et du droit corporatif

#### **Rappel des principaux objectifs**

Dans le cadre de l'administration du programme des centres financiers internationaux (CFI) et des mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers, les principaux objectifs sont :

- de répondre aux demandes de certification et d'attestation annuelle dans un délai de 60 jours, lorsque tous les renseignements pertinents ont été fournis par l'entreprise;
- de s'assurer que les demandes d'information téléphoniques seront transmises à une personne compétente qui communiquera tous les renseignements pertinents sur le programme visé ou le traitement d'une demande;
- d'offrir la possibilité de rencontrer un professionnel du Ministère pour toute information demandée par l'entreprise.

Pour le Ministère, le service à la clientèle est très important. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés en tenant compte des particularités de chacun.

#### **Résultats**

Des efforts particuliers ont été déployés en 2013-2014 afin de poursuivre la sensibilisation des exploitants de CFI aux nouvelles règles en vigueur à la suite du remplacement du régime des CFI par un nouveau programme de crédit d'impôt remboursable annoncé à l'occasion du discours sur le budget du 30 mars 2010.

Aussi, afin de favoriser une transition harmonieuse, le personnel s'est assuré d'accompagner les exploitants de CFI accrédités sous l'ancien régime des CFI jusqu'à la fin de la période transitoire assortie de règles spécifiques à leur intention mises en place à cette occasion. Cette dernière a pris fin le 31 décembre 2013.

Pendant la période couverte, 100 % des demandes reçues à l'égard des mesures fiscales relatives au CFI ont été traitées à l'intérieur du délai fixé.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2013-2014.

## Épargne Placements Québec

Épargne Placements Québec – responsable de la mise en marché des produits d'épargne du Québec – s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa Déclaration de services aux citoyens :

- maintenir un haut niveau de confiance avec chacun de ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec ses clients est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. La dernière enquête a été réalisée à l'automne 2012 auprès de 1 002 clients qui avaient été en communication avec le centre d'appels au cours des six mois précédents. À cette occasion, une firme de recherche marketing indépendante a réalisé un sondage téléphonique à l'aide de l'Outil québécois de mesure, un instrument de mesure développé par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les résultats de l'enquête montrent que pour l'ensemble des sept dimensions de services présentes dans la Déclaration de services aux citoyens, la perception à l'égard de la qualité du service offert est toujours très positive. En effet, 99 % des répondants ont alloué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10, comparativement à 98 % lors de l'enquête de 2010.

La satisfaction globale envers Épargne Placements Québec demeure également à un niveau très élevé puisque 97 % des personnes interrogées ont attribué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10. Par rapport à l'enquête réalisée à l'automne 2010, c'est une augmentation d'un point de pourcentage.

Enfin, la presque totalité (97 %) des clients interrogés conseilleraient à leur famille ou à leurs amis d'utiliser les services d'Épargne Placements Québec; il s'agit du même résultat que lors de l'enquête de 2010. Ce résultat témoigne encore une fois d'un niveau de satisfaction et de fidélité très élevé de la clientèle.

### **Indicateurs de performance**

Certains indicateurs permettent de mesurer le niveau d'efficacité du centre de relations clients qui constitue le principal véhicule par lequel Épargne Placements Québec sert sa clientèle.

TABLEAU 13

### **Indicateurs de performance d'Épargne Placements Québec**

(en pourcentage)

Indicateurs	Objectifs fixés <sup>(1)</sup>	Résultats 2012-2013	Résultats 2013-2014
Taux d'abandon des appels	< 4,50	2,89	2,96
Taux de plaintes	< 0,05	0,0	0,02

(1) Ces objectifs sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2013.

### **Résultats**

L'encours des produits d'épargne au 31 mars 2014 était de 8,7 milliards de dollars, comparativement à 8,1 milliards de dollars au 31 mars 2013, ce qui représente une hausse de 6,9 % durant l'année financière 2013-2014.

Par ailleurs, le nombre de clients au 31 mars 2014 était de 185 813, comparativement à 191 463 au 31 mars 2013, ce qui représente une diminution de 3,0 %.

## ÉCONOMIE

La Déclaration de services de la mission Économie du ministère des Finances et de l'Économie est en vigueur depuis mars 2009. Elle montre l'engagement du Ministère à offrir des services de qualité et à les améliorer de façon continue.

Les engagements portent sur l'accessibilité des services, l'accueil par un personnel courtois, professionnel et respectueux, le traitement rigoureux des demandes et l'amélioration continue des services selon les besoins de la clientèle.

### **Le site Internet de la mission Économie**

- Le Ministère a poursuivi le virage clientèle de son site Internet Économie, dont l'objectif principal est de faciliter l'accès aux renseignements et aux services disponibles. Il convient de souligner le développement et la mise en ligne de plusieurs formulaires interactifs. Cette nouvelle façon de faire constitue une grande amélioration qui simplifie l'accès aux services. Les travaux liés au virage clientèle, effectués en continu, ont toutefois connu un certain ralentissement dans la foulée des changements à la structure du Ministère.
- Le départ de deux sections importantes, soit Exportation et Recherche, science et technologie, a eu un impact sur la fréquentation annuelle du site. Celle-ci a chuté de près de 27 % par rapport à celle de l'année 2012-2013, la moyenne des visites se situant maintenant autour de 110 000 par mois. Autre conséquence de ces changements organisationnels, le nombre annuel de pages vues a enregistré une baisse de près de 48 % par rapport à celui de l'an dernier. Chaque visiteur consulte en moyenne 6,86 pages par visite.
- Le site comporte un grand nombre de fils RSS spécialisés permettant à la clientèle de s'abonner à l'information qui l'intéresse, par exemple selon le secteur d'activité ou la région. Les ajouts au site étant directement transmis, il est facile de se tenir informé.

Par ailleurs, il enrichit quotidiennement son site et assure une présence auprès d'environ 7 000 abonnés au réseau social Twitter, par la diffusion d'actualités ainsi que par la promotion d'activités de formation et de perfectionnement à l'intention de sa clientèle. On note également que le nombre de visites référées par les médias sociaux a continué à progresser depuis le dernier exercice.

TABLEAU 14

### **Fréquentation du site Internet de 2011-2012 à 2013-2014 – Économie**

	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Nombre de visites	1 354 896	1 849 938	1 818 830
Nombre de pages vues	8 842 762	16 883 940	19 127 783
Nombre de téléchargements	282 570	370 342	401 822
Moyenne mensuelle de visites	110 198	154 162	151 569
Moyenne quotidienne de visites	3 712	5 068	4 983
Nombre de pages vues par visite <sup>(1)</sup>	6,86	8,68	10,50

(1) Le nombre de pages vues par visite est calculé à partir des moyennes mensuelles de pages vues.

## TOURISME

TABLEAU 15

### Résultats de l'évaluation des services offerts aux centres Infotouriste 2013-2014 (en pourcentage)

Engagements	Indicateurs Évaluation des visiteurs	Résultats 2013-2014 Pourcentage de satisfaction (très bien et excellent)
Services gratuits offerts de différentes manières, en plusieurs langues et pour diverses clientèles	Accessibilité des services	96
	Temps d'attente	92
Services courtois et respectueux	Accueil et courtoisie	98
Renseignements précis, clairs, variés et adaptés aux besoins des clientèles	Qualité des services reçus des préposés aux renseignements	97

Le sondage sur la perception de la clientèle concernant la qualité des services offerts dans les centres Infotouriste a été mené auprès de 1 531 répondants venus au Québec. Ils étaient venus en couple dans une proportion de 44,5 % et en famille dans une proportion de 34 %. Ces visiteurs étaient en provenance, à 31,7 %, des autres provinces canadiennes, d'Europe, à 24 %, des États-Unis, à 24,9 % et du Québec, à 14,2 %. Les touristes ont prolongé leur séjour au Québec à la suite de leurs visites aux centres dans 49 % des cas. Les guides touristiques, cartes et brochures demeurent des documents indispensables pour visiter le Québec à 96 % selon les personnes interrogées.

#### *Les résultats à l'égard du traitement des plaintes*

Tourisme Québec s'engage à donner suite aux commentaires et aux insatisfactions relatifs à ses activités et à transmettre aux entreprises touristiques, dans un délai de deux jours ouvrables, ceux qui concernent leurs activités.

Les 368 plaintes reçues en 2013-2014, comparativement à 394 en 2012-2013, provenaient en majorité des touristes et parfois des membres de l'industrie touristique. La nature des plaintes formulées par les touristes est diverse. Pour les comptabiliser, Tourisme Québec a répertorié quatre catégories.

TABLEAU 16

### Résultats à l'égard du traitement des plaintes

Catégories	Nombre de plaintes
Activités de Tourisme Québec	34
Activités d'autres ministères ou organismes publics	36
Activités de l'industrie touristique	265
Dénonciations d'établissements d'hébergement touristique illégaux reçues à Tourisme Québec	33

Tous les commentaires ou plaintes reçus ont été consignés dans un registre et ont reçu un suivi de la part de Tourisme Québec ou de l'un de ses partenaires ou mandataires. Les plaintes reçues relatives à des sujets ne relevant pas des compétences de Tourisme Québec ont été acheminées aux ministères ou organismes publics concernés.

## Les résultats à l'égard des services offerts par téléphone

TABLEAU 17

### Résultats à l'égard des services offerts par téléphone (en pourcentage)

Engagements	Indicateurs Évaluation des visiteurs	Résultats 2013-2014 Pourcentage de satisfaction (très bien et excellent)
Services gratuits offerts de différentes manières, en plusieurs langues et pour diverses clientèles	Accessibilité des services	98,7
	Temps d'attente	98,6
Services courtois et respectueux	Accueil et courtoisie	98,6
Renseignements précis, clairs, variés et adaptés aux besoins des clientèles	Qualité des services reçus des préposés aux renseignements	97,7

Le sondage sur la qualité des services offerts par téléphone a été réalisé entre le 1<sup>er</sup> novembre 2013 et le 31 mars 2014. Il a été mené auprès de 241 répondants, dont 166 Canadiens, soit près de 69 % des répondants. Parmi ceux-ci, on comptait 124 Québécois et 42 répondants provenaient des autres provinces canadiennes. Les répondants provenant de l'extérieur du Canada (75) représentaient 31,1 % des répondants au total. Les répondants affirment que Tourisme Québec a répondu à 88,6 % à tous leurs besoins en planification de vacances au Québec. D'ailleurs, les touristes sondés utilisent Internet pour planifier leurs vacances dans 74,6 % des cas. Le site [BonjourQuebec.com](http://BonjourQuebec.com), devenu QuébecOriginal, est connu des visiteurs à 79,3 %.



## RÉSULTATS À L'ÉGARD DES PLANS D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les résultats du Ministère en matière de développement durable sont présentés en fonction des orientations et des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable. Elles contribuent également aux objectifs d'occupation et de vitalité des territoires.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
1 – Informer, sensibiliser, éduquer, innover	1 – Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

### **Sensibilisation et formation du personnel**

Au cours de 2013-2014, le ministère des Finances et de l'Économie s'est principalement impliqué dans la conception d'outils de sensibilisation et de formation qui répondaient davantage à la nouvelle mission du Ministère. À cet effet, notons :

- la refonte de l'atelier *Comportements responsables : Éthique et développement durable*, destiné aux nouveaux employés du Ministère (un atelier offert à 15 participants);
- l'élaboration d'une formation en développement durable adaptée aux employés des directions sous-ministérielles du secteur Finances (une formation offerte à 20 participants).

Ces initiatives s'ajoutent à la diffusion de 22 manchettes intranet sur les thèmes de la gestion environnementale, la consommation et l'investissement responsable, la responsabilité sociale des entreprises, etc.

Selon un sondage réalisé à l'interne<sup>8</sup>, le taux de sensibilisation du personnel à la démarche de développement durable s'élève à 54,6 %. Le sondage indique aussi que les employés ont une bonne connaissance du concept de développement durable (73 %) et qu'ils connaissent les gestes qu'ils peuvent poser pour intégrer les principes de développement durable dans leurs tâches quotidiennes (54 %).

### **Sensibilisation et formation des entreprises**

Les entreprises québécoises qui adoptent de meilleures pratiques écoresponsables en tirent plusieurs bénéfices qui renforcent la productivité, la rentabilité et la pérennité des entreprises. Le Ministère s'implique activement pour promouvoir la valeur ajoutée d'une vision d'affaires durable auprès des entreprises québécoises. En 2013-2014, le Ministère a collaboré à l'organisation de huit conférences sur la norme BNQ 21000 (la référence québécoise en matière de développement durable en entreprise) dans six régions différentes. Le colloque *Innovation responsable, pour une croissance durable*, de l'Institut de développement de produits, et le colloque *Industrie chimique innovante et durable au Québec*, de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, ont également reçu l'appui du Ministère.



<sup>8</sup> Le sondage a été effectué via l'intranet auprès de tous les employés des secteurs Finances, Économie et Tourisme. Il s'est déroulé entre le 12 et le 26 mai 2014 pour l'année 2013-2014. Au total, 471 personnes ont répondu au sondage. La marge d'erreur est de l'ordre de 3,7 %.

De plus, le Ministère soutient financièrement la réalisation de six projets de formation et de réseautage des entreprises souhaitant se doter d'une démarche de développement durable. En parallèle, le Ministère poursuit son offre de formation sur les meilleures pratiques d'affaires, dont celles sur l'amorce d'une démarche de développement durable et l'écoconception. S'est ajoutée cette année une nouvelle formation : *Entreprise en santé : investir dans la santé de vos employés, un choix qui rapporte*.

Enfin, les conseillers régionaux du Ministère sensibilisent les entreprises aux bénéfices du développement durable et de la production à valeur ajoutée dans le cadre de leurs activités d'accompagnement stratégique. Les entreprises y sont invitées, entre autres, à améliorer leur performance financière en minimisant l'emballage, les déchets, la consommation d'énergie, etc., en plus de veiller à l'allongement de la durée de vie des produits et à la réduction de l'utilisation de produits toxiques pour la production.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
3 – Produire et consommer de façon responsable	6 – Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d’acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux

Depuis 2009, les employés du Ministère réalisent des gestes pour contribuer à la mise en œuvre de la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable. À cet effet, notons que le personnel du Ministère bénéficie d’une section dans l’intranet ministériel consacrée à la gestion environnementale. Les résultats suivants témoignent des efforts consacrés par le Ministère.

### **Organisation d’évènements d’envergure**

- En 2013-2014, le Ministère a organisé ou soutenu l’organisation de 28 évènements d’envergure (colloques, congrès et rencontres impliquant des partenaires provenant de l’extérieur), dont la moitié avait intégré des critères d’écoresponsabilité<sup>9</sup>.

### **Achat de papier et contrats d’impression**

- Le Ministère privilégie l’achat de papiers et de cartons recyclés, contenant au minimum 30 % de fibres post-consommation, pour les papiers fins, les fournitures de bureau et les papiers sanitaires.
- Le Ministère exige, dans la plupart de ses contrats d’impression, l’utilisation de papier recyclé.

### **Déplacements des employés**

- La majorité des employés ont accès à des installations de webconférence et de visioconférence.
- Le Ministère a élaboré et mis en œuvre un programme transitoire de navettage durable pour la période 2013-2014, qui vise à diminuer les émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements domicile-travail.
- Le Ministère utilise, par des contrats de location, un véhicule électrique ainsi qu’un véhicule hybride.

### **Gestion environnementale**

- Au moins 95 % des employés ont accès à un système de récupération multimatières.
- Pendant l’année, quatorze manchettes ont été diffusées sur l’intranet sur les thèmes de la gestion des déchets, des déplacements durables, des vacances écoresponsables, du Jour de la Terre, etc.

<sup>9</sup> Dans le cadre d’évènements, la notion de « critères d’écoresponsabilité » fait référence aux gestes tels que : le recours à la vaisselle réutilisable, un traiteur local, la compensation des émissions de gaz à effet de serre générés par les déplacements, la distribution de documents en format électronique, etc.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
3 – Produire et consommer de façon responsable	9 – Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières

Dans les dernières années, plusieurs efforts ont été consacrés pour intégrer la prise en compte du développement durable dans les actions structurantes du Ministère, tels les programmes d'aide financière, les stratégies et politiques, les lois, les accords de commerce et les plans régionaux et sectoriels de développement économique. Le site intranet du Ministère comporte une boîte à outils complète, composée de l'essentiel de la documentation gouvernementale sur le sujet, pour aider le personnel à considérer les enjeux et les principes de développement durable dans le cadre d'activités de financement, d'élaboration d'orientations ministérielles stratégiques ainsi que de gestion d'équipe.

Ces efforts portent leurs fruits. En 2013-2014, les deux tiers des actions structurantes réalisées en cours d'année ont intégré la préoccupation du développement durable. Voici les réalisations les plus significatives cette année.

- Dans le cadre de l'appel de candidatures pour les « gazelles » (entreprises performantes à fort potentiel de croissance), le questionnaire de préqualification invite les entrepreneurs à fournir des informations sur leurs actions visant à réduire l'empreinte écologique<sup>10</sup> de leurs produits.
- La contribution du Ministère à l'élaboration d'un chapitre consacré au développement durable au sein de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne.
-  — Dans le cadre des principes directeurs des Fonds de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie et le territoire de la MRC des Sources, ainsi que du Fonds d'aide à l'économie de Lac-Mégantic, il est précisé que les projets soutenus doivent « tenir compte des principes de développement durable ».
-  — La Stratégie de mise en valeur du tourisme hivernal 2014-2020 ainsi que la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique 2014-2020 font valoir que les projets soutenus doivent incarner un souci pour la capacité d'accueil des milieux, la pérennité et le développement durable.
- La conception de mesures visant le verdissement du secteur manufacturier dans la Politique industrielle québécoise 2013-2017.

Ces initiatives s'ajoutent aux initiatives existantes du Ministère en matière de financement responsable dans le cadre du Programme d'appui à l'innovation, du Programme d'aide à l'entrepreneuriat et de la Stratégie touristique québécoise au nord du 49<sup>e</sup> parallèle.

<sup>10</sup> L'amélioration de l'empreinte écologique réfère ici à l'adoption de meilleures pratiques de gestion de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et des gaz à effet de serre.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
4 – Accroître l'efficacité économique	12 – Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable

En 2013-2014, le Ministère a soutenu 33 incitatifs économiques fiscaux et non fiscaux contribuant à la production et à la consommation responsable.

- Une vingtaine de projets visant le développement de nouvelles technologies, de produits, de services et de procédés ayant des retombées significatives sur les plans de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des réseaux d'énergie autonomes (combinaisons d'énergies éoliennes, solaires, piles à l'hydrogène, etc.). OVT
- Des actions structurantes en électrification des transports, dont :
  - la création du Fonds pour le développement des technologies propres et l'électrification des transports;
  - la bonification du programme Roulez électrique;
  - le soutien au Pôle d'excellence québécois en transport terrestre pour un projet de système de bornes modulaires intelligentes permettant la recharge des véhicules électriques. OVT
- Six réseaux d'échanges et d'accompagnement-conseil des entreprises afin qu'elles intègrent la préoccupation du développement durable et de l'écologie industrielle à leur modèle d'affaires.
- Des incitatifs favorisant la construction et la rénovation écologiques :
  - formation et accompagnement des entreprises pour qu'elles puissent obtenir la certification LEED (Leadership in Energy and Environmental Design);
  - la création du crédit d'impôt remboursable ÉcoRénov et la bonification du programme Rénoclimat (en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles). OVT

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
6 – Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	18 – Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

OVT

### **Contribution à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016**

Par son soutien à l'entrepreneuriat, au transfert d'entreprise ou au développement du potentiel touristique, le Ministère contribue activement au dynamisme territorial du Québec. Ses interventions s'appuient sur une concertation optimale des entreprises, des citoyens et des partenaires socioéconomiques à l'échelle locale et nationale. En 2013-2014, les interventions structurantes du Ministère sont :

- le soutien à 31 projets initiés par les tables d'action en entrepreneuriat (TAE);
- la poursuite du partenariat entre le gouvernement du Québec et les centres locaux de développement (CLD);
- le financement de 137 projets ACCORD contribuant au développement des pôles et des créneaux d'excellence;
- le soutien à 16 nouveaux projets dans le cadre du Programme d'aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle;
- le financement de 167 projets dans 15 régions touristiques en vertu des ententes de partenariat 2012-2015 avec les associations touristiques régionales (ATR).

OVT

### **Contribution au Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé<sup>11</sup>**

Le ministère des Finances et de l'Économie coordonne, conjointement avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP). Composée d'une douzaine de ministères et organismes dont les mandats interpellent les entreprises, la TACEP a pour mission de favoriser une vision commune du développement durable en entreprise, et ce, dans une perspective de mobilisation des acteurs socioéconomiques et de dynamisme territorial. Parmi les réalisations de la TACEP en 2013-2014, notons :

- la réalisation d'un sondage visant à évaluer l'atteinte de la cible gouvernementale du 20 % des entreprises devant avoir adopté des démarches de développement durable en 2013;
- la mise à jour du répertoire gouvernemental d'outils de développement durable, disponible dans l'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services. Cette année, 25 outils ont été ajoutés;
- l'amorce de travaux visant à répertorier :
  - les formations offertes au Québec sur le développement durable en entreprise,
  - le renouvellement des activités de sensibilisation et de mobilisation des entreprises québécoises afin qu'elles adoptent de meilleures pratiques écoresponsables,
  - les initiatives de financement responsable auprès des entreprises au Québec et à l'étranger.

<sup>11</sup> Le Plan d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé remplace le Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement des organismes qui soutiennent le dynamisme territorial.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
7 – Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	21 – Renforcer la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et scientifique

### **Contribution à l'Agenda 21 de la culture**

Fruit d'un partenariat interministériel et d'une consultation publique d'envergure, l'Agenda 21 de la culture du Québec fait valoir que « la culture est intimement liée aux stratégies de développement économique aussi bien en raison de sa vocation à modeler la société du savoir, que par sa contribution à la création d'emplois, au tourisme ou à la revitalisation urbaine et régionale »<sup>12</sup>.

À cet effet, le Ministère a réalisé plusieurs initiatives faisant appel à la culture en tant que catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse. Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a soutenu 21 initiatives visant :

- le développement de nouveaux produits culturels (5);
- la valorisation, la promotion et la commercialisation de produits culturels existants (2);
- le renforcement de la culture entrepreneuriale et de l'entrepreneuriat culturel (9);
- l'offre d'incitatifs pour des actions de mécénat et de philanthropie culturelle (5).

Parmi ces initiatives, notons :

- l'évènement C2MTL (Commerce et Créativité Montréal);
- le Concours québécois en entrepreneuriat et la production de la série Web, *Entreprendre chez nous*;
- la bonification du programme Mécénat Placements Culture et du crédit d'impôt remboursable pour un premier don important en culture;
- le colloque 2013 de l'Association touristique régionale de la Gaspésie et la mise en ligne de la plateforme Web Le Bon Goût frais des Îles.

<sup>12</sup> Ministère de la Culture et des Communications et al., *Agenda 21 C, Culture aujourd'hui demain – Agenda 21 de la culture du Québec*, Novembre 2012, p. 6.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
-----------------------------	-------------------------

8 – Favoriser la participation à la vie collective

25 – Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions

La prise en compte des préoccupations et des intérêts des parties prenantes du Ministère est essentielle à l'émergence et à la poursuite d'interventions structurantes et novatrices. En consultant les citoyens, les entreprises, les partenaires socioéconomiques et les autres ministères et organismes québécois et canadiens, le Ministère vise à maximiser les retombées de ses orientations stratégiques.

Au cours de l'année 2013-2014, le Ministère a été impliqué dans cinq initiatives majeures qui ont fait l'objet d'une consultation publique, dont :

- le budget 2014-2015 de février 2014, pour lequel une consultation en ligne a été réalisée au cours de l'hiver 2014;
- la Loi sur les coopératives et le rapport sur l'application de la Loi sur les coopératives de services financiers;
- le développement économique du corridor de l'autoroute 30.

Enfin, notons que la consultation des parties prenantes est une étape incontournable au processus d'évaluation des programmes du Ministère. Dans une perspective d'amélioration continue, celle-ci joue un rôle prépondérant pour s'assurer que les services offerts par le Ministère répondent à un besoin du milieu tout en étant dispensés de façon optimale.

Orientation gouvernementale	Objectif gouvernemental
9 – Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	26 – Prévenir et lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

### **Soutien au développement des coopératives**



Par ses principes et ses valeurs, tels la solidarité, l'égalité, la démocratie et l'engagement économique et social envers la communauté, le modèle entrepreneurial coopératif, qui vise à améliorer la diversité et la performance de l'économie québécoise, contribue à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En 2013-2014, le Ministère a réalisé sept initiatives ayant pour objectifs :

- la promotion du modèle coopératif et l'offre de services d'accompagnement, de réseautage et d'aide au démarrage des coopératives;
- l'essor des coopératives par la création de nouvelles alliances, ainsi que le développement de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux modèles d'affaires.

Parmi ces initiatives, notons :

- la constitution de 118 coopératives;
- la poursuite de l'entente de partenariat avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM), ainsi que la collaboration du Ministère aux travaux de réflexion du CQCM visant la définition de sa « Vision 2020 »;
- la coordination des travaux du Comité SCORE (Solution collective organisée pour la relève entrepreneuriale), un regroupement de diverses parties prenantes souhaitant répondre aux divers enjeux et contraintes concernant la reprise collective des entreprises en situation de relève.

### **Soutien au développement de l'entrepreneuriat auprès des clientèles cibles**

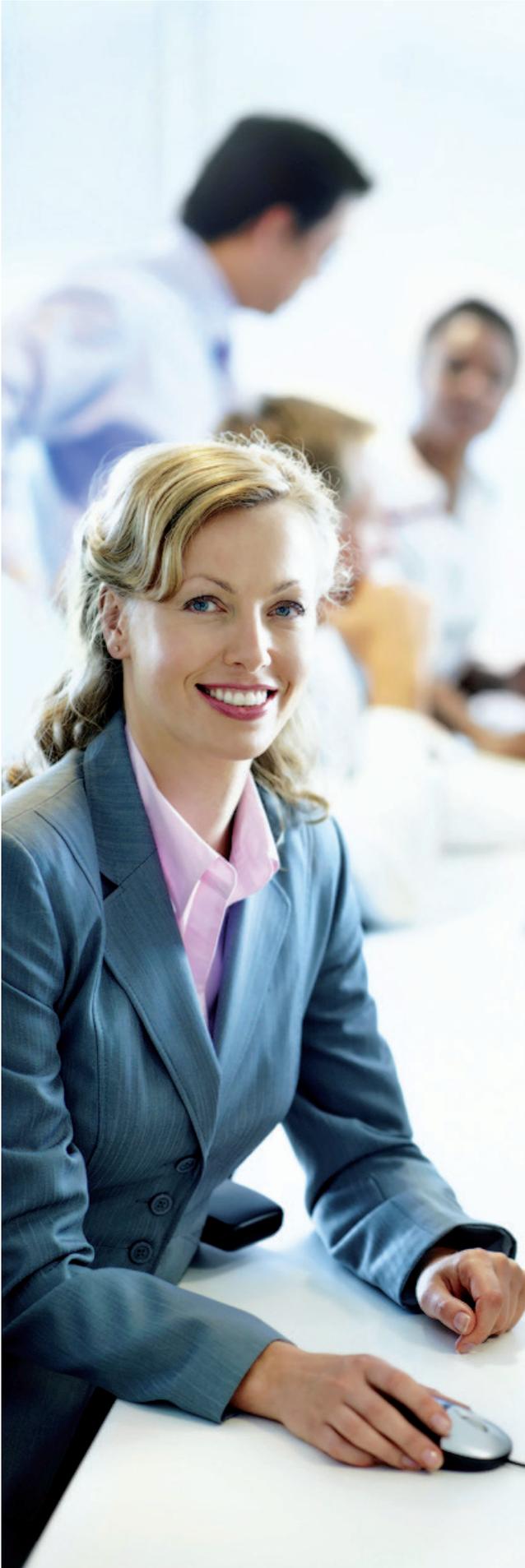
Afin de maximiser le potentiel entrepreneurial du Québec et de favoriser l'essor et la pérennité des nouvelles entreprises, le Ministère a mis en place des mesures de soutien à l'entrepreneuriat adaptées aux besoins de clientèles ciblées. Ainsi, les femmes, les membres des communautés culturelles et les personnes exclues des réseaux traditionnels de financement peuvent bénéficier d'interventions structurantes et adaptées à leur réalité et aux différentes étapes du cycle entrepreneurial. De même, les jeunes bénéficient d'une diversité de mesures afin d'atteindre leur plein potentiel entrepreneurial et de maximiser leurs chances de réussite en affaires.

Au cours de l'exercice, le Ministère a concentré ses efforts quant à cette mesure sur les organismes Femmessor :

- Mise sur pied de quatre organismes régionaux Femmessor (Chaudière-Appalaches, Lanaudière, Laurentides et Laval). Désormais, Femmessor est présent dans l'ensemble des régions pour assurer un accompagnement personnalisé ainsi qu'un financement de démarrage ou de croissance adapté aux besoins spécifiques des femmes.







# UTILISATION DES RESSOURCES

---



# UTILISATION DES RESSOURCES

## RESSOURCES HUMAINES

### Effectif

Les secteurs d'activité Finances et Économie ont contribué en 2013-2014 à la réduction de la taille de la fonction publique par l'élimination de 62 équivalents temps complet (ETC) de l'effectif utilisé.

TABLEAU 18

#### Répartition de l'effectif par grand secteur d'activité – Finances et Économie

Secteur d'activité	2013-2014	2012-2013	Écart
<b>Effectif régulier en poste au 31 mars</b>			
Finances	536	521	15
Économie	502	497	5
<b>Effectif utilisé au 31 mars</b>			
Finances et Économie	1 087	1 149	62

Sources : Extraction de SAGIR. Suivi mensuel des ETC du Secrétariat du Conseil du trésor.

Tourisme Québec a vu son nombre d'employés réguliers en place diminuer au cours des dernières années. Ainsi, au 31 mars 2014, l'organisation employait 244 personnes comparativement à 253 au 31 mars 2013. De plus, Tourisme Québec a contribué en 2013-2014 à la réduction de la taille de la fonction publique par la réduction de 3 ETC.

Par ailleurs, Tourisme Québec a contribué en 2013-2014 à la réduction de la taille de la fonction publique par l'élimination de 6 postes réguliers à la suite de départs à la retraite.

TABLEAU 19

#### Répartition de l'effectif – Tourisme

	2013-2014	2012-2013	Écart
Effectif régulier en poste au 31 mars	244	253	9
Effectif utilisé au 31 mars	261	264	3

Sources : Rapport SAGIR. Suivi des postes et de l'effectif. Suivi mensuel des ETC en provenance du Secrétariat du Conseil du trésor.

## Formation et développement du personnel

Au cours de l'année, le Ministère s'est appliqué à parfaire les connaissances de son personnel en matière de compétences reliées à l'emploi et d'habiletés de gestion. De plus, des outils d'apprentissage sont mis à la disposition du personnel devant perfectionner une langue, telle que l'anglais.

TABLEAU 20

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité – Finances et Économie

	Année financière	
	2013-2014	2012-2013
Favoriser le champ d'activité ou l'orientation stratégique « Développement des compétences »	1 392 695 \$	888 747 \$
Soutenir l'acquisition d'habiletés de gestion	78 059 \$	267 190 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	64 924 \$	170 240 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	64 772 \$	89 669 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	246 380 \$	270 277 \$

Sources : Suivi des activités de développement des employés (SADE), Suivi de la gestion de la formation (SGF), SAGIR.

TABLEAU 21

### Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité – Tourisme

	Année civile	
	2013	2012
Favoriser le champ d'activité ou l'orientation stratégique « Développement des compétences »	41 847 \$	75 109 \$
Soutenir l'acquisition d'habiletés de gestion	50 779 \$	26 647 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	29 685 \$	54 104 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	38 705 \$	38 033 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	24 940 \$	36 406 \$

Source : SADE, rapport sur la formation année civile 2013.

TABLEAU 22

**Évolution des dépenses en formation – Finances et Économie**

<b>Année financière</b>	<b>Proportion de la masse salariale (en %)</b>	<b>Nombre moyen de jours de formation par personne</b>	<b>Montant alloué par personne</b>
2013-2014	2,14	3,5	1 610 \$
2012-2013	1,71	3,5	1 540 \$

Sources : SADE, SGF, SAGIR.

TABLEAU 23

**Évolution des dépenses en formation – Tourisme**

<b>Année civile</b>	<b>Proportion de la masse salariale (en %)</b>	<b>Nombre moyen de jours de formation par personne</b>	<b>Montant alloué par personne</b>
2013	1,07	1,78	696 \$
2012	1,30	2	841 \$

Sources : SADE, rapport sur la formation année civile 2013 et rapport SAGIP – informations relatives à la masse salariale.

TABLEAU 24

**Jours de formation selon les catégories d'emplois – Finances et Économie**

<b>Année financière</b>	<b>Cadres</b>	<b>Professionnels</b>	<b>Fonctionnaires</b>
2013-2014	748,4	2 829,3	430,7
2012-2013	714	2 507,6	570,9

Sources : SADE, SGF, SAGIR.

TABLEAU 25

**Jours de formation selon les catégories d'emplois – Tourisme**

<b>Année civile</b>	<b>Cadres</b>	<b>Professionnels</b>	<b>Fonctionnaires</b>
2013	92,9	286,1	97,4
2012	51,9	305,9	185,6

Source : SADE, rapport sur la formation année civile 2013.

## Planification de la main-d'œuvre

Les missions Finances et Économie ont connu, au cours de l'année financière 2013-2014, une légère augmentation du nombre de départs à la retraite. En effet, 44 employés des missions Finances et Économie ont quitté l'organisation pendant l'année, alors que le nombre était de 38 en 2012-2013.

TABLEAU 26

### Nombre d'employés par catégorie d'emplois ayant pris leur retraite – Finances et Économie

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2013-2014	8	22	14
2012-2013	7	13	18

Tourisme Québec a connu au cours de l'année financière 2013-2014 une légère diminution. Neuf employés ont quitté l'organisation pour retraite pendant l'année financière alors que le nombre était de treize en 2012-2013.

TABLEAU 27

### Nombre d'employés par catégorie d'emplois ayant pris leur retraite – Tourisme

Année financière	Cadres	Professionnels	Fonctionnaires
2013-2014	0	2	7
2012-2013	1	2	10

Source : Tableau de suivi des retraites DRH.

## Bonis au rendement

TABLEAU 28

### Bonis au rendement accordés en 2013-2014 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total
Cadres	0	0,00 \$
Cadres juridiques	s. o.	s. o.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0,00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0,00 \$</b>

## Taux de départs volontaires

TABLEAU 29

### Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier – Finances et Économie (en pourcentage)

Année	Taux de départs volontaires
2013-2014	11
2012-2013	16,1

Sources : Système de gestion de mouvement de personnel et Liste des départs 2013-2014.

TABLEAU 30

### Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier – Tourisme (en pourcentage)

Année	Taux de départs volontaires
2013-2014	13,24 <sup>(1)</sup>
2012-2013	10,38

(1) Données préliminaires d'avril à décembre 2013.

Source : Rapport média du Secrétariat du Conseil du trésor – extraction du 15 septembre 2014.

## Accès à l'égalité en emploi

Au cours de la période 2013-2014, le Ministère a procédé à 255 embauches.

TABLEAU 31

### Embauche totale au cours de la période 2013-2014 – Finances et Économie

Statut de l'emploi	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre de personnes embauchées	92	78	54	31	255

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

Au cours de la période 2013-2014, Tourisme Québec a procédé à 134 embauches, soit 8 personnes sur des postes réguliers, 36 employés occasionnels, 85 étudiants ainsi que 5 stagiaires.

TABLEAU 32

### Embauche totale au cours de la période 2013-2014 – Tourisme

Nombre	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
Total de personnes embauchées	8	36	85	5

Source : Extraction Media du 2 avril 2014 (SCT).

TABLEAU 33

### Embauche totale – Finances et Économie

Nombre	Régulier
Employés en place au 31 mars 2014	1 038

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 34

### Embauche totale – Tourisme

Nombre	Régulier
Employés en place au 31 mars 2014	245

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 35

**Taux d'embauche de membres des groupes cibles en 2013-2014 – Finances et Économie**

Statut de l'emploi	Embauche totale 2013-2014	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (en %)
Régulier	92	11	0	0	2	13	14,13
Occasionnel	78	3	0	0	0	3	3,85
Étudiant	54	11	0	0	0	11	20,37
Stagiaire	31	5	0	0	0	5	16,13

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 36

**Taux d'embauche de membres des groupes cibles en 2013-2014 – Tourisme**

Statut de l'emploi	Embauche total 2013-2014	Communauté culturelle	Anglophone	Autochtone	Personne handicapée	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi (en%)
Régulier	8	1	0	0	1	2	25
Occasionnel	36	6	1	0	1	8	22,2
Étudiant	85	3	1	0	3	7	8,2
Stagiaire	5	0	0	0	0	0	0

Source : Extraction Media du 2 avril 2014 (SCT).

TABLEAU 37

**Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi  
Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Finances et Économie  
(en pourcentage)**

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2013-2014	14,13	3,85	20,37	16,13
2012-2013	22,20	5,00	17,30	20,60
2011-2012	18,10	9,91	17,39	14,44

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 38

**Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**  
**Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Tourisme**  
(en pourcentage)

Année	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
2013-2014	25	22,22	8,20	0
2012-2013	33,3	12,20	7,40	12,50
2011-2012	0	7,10	7,00	0

Source : Extraction Media du 2 avril 2014 (SCT).

TABLEAU 39

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier**  
**Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Finances et Économie**

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité é par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
	En 2014	En 2014 (en %)	En 2013 <sup>(1)</sup>	En 2013 <sup>(1)</sup>	En 2012 <sup>(2)</sup>	En 2012 (en %) <sup>(2)</sup>
Communauté culturelle	93	8,96	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Anglophone	7	0,67	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autochtone	4	0,39	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Personne handicapée	15	1,45	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

(1) En mars 2013, le Ministère était dans un contexte de changement organisationnel modifiant substantiellement la composition de l'effectif. Les systèmes en gestion des ressources humaines ne permettaient pas de fournir ces informations avec précision.

(2) En mars 2012, les données disponibles étaient pour le ministère des Finances seul et ne sont pas comparables.

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 40

### Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année – Tourisme

Groupe cible	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible		Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total		Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible		Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	
	En 2014	En 2014 (en %)	En 2013	En 2013	En 2013	En 2012 (en %)		
Communauté culturelle	26	10,6	25	9,8	19	7,5		
Anglophone	6	2,4	7	2,8	5	2,0		
Autochtone	2	0,8	3	1,2	3	1,2		
Personne handicapée	2	0,8	1	0,4	2	0,8		

Source : Rapport SAGIR sur le taux de représentativité des membres de groupes cibles.

TABLEAU 41

### Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014 – Finances et Économie

	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	%	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %
Communauté culturelle	3	2,26	75	10,79	7	6,03	8	8,60	0	0,00	0	0,00	93	8,96
Anglophone	3	2,26	4	0,58	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	7	0,67
Autochtone	0	0,00	3	0,43	1	0,86	0	0,00	0	0,00	0	0,00	4	0,39
Personne handicapée	0	0,00	11	1,58	1	0,86	3	3,23	0	0,00	0	0,00	15	1,45

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 42

### Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2014 – Tourisme

	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %	Nbr	En %
Communauté culturelle	0	0,0	16	14,4	5	8,3	4	8,0	0	0	1	20,0	26	10,6
Anglophone	1	5,9	1	0,9	1	1,7	2	4,0	0	0	1	20,0	6	2,4
Autochtone	0	0,0	0	0,0	0	0,0	2	4,0	0	0	0	0,0	2	0,8
Personne handicapée	0	0,0	1	0,9	0	0,0	1	2,0	0	0	0	0,0	2	0,8

Source : Rapport SAGIR sur le taux de représentativité des membres de groupes cibles.

TABLEAU 43

**Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi – Finances et Économie**

<b>Embauche</b>	<b>Personnel régulier</b>	<b>Personnel occasionnel</b>	<b>Personnel étudiant</b>	<b>Personnel stagiaire</b>	<b>Total</b>
Nombre de femmes embauchées	49	66	26	16	157
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014 (en %)	53,26	84,62	48,15	51,61	61,57

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 44

**Taux d'embauche des femmes en 2013-2014 par statut d'emploi – Tourisme**

<b>Embauche</b>	<b>Personnel régulier</b>	<b>Personnel occasionnel</b>	<b>Personnel étudiant</b>	<b>Personnel stagiaire</b>	<b>Total</b>
Nombre de femmes embauchées	4	31	60	4	99
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2013-2014 (en %)	50,0	86,1	70,6	80,0	73,9

Source : Extraction SAGIR au 31 mars 2014.

TABLEAU 45

### Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014 – Finances et Économie

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	133	695	116	93	0	1	1 038
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	43	326	89	86	0	0	544
Taux de représentativité (en %)	32,33	46,91	76,72	92,47	0,00	0,00	52,41

TABLEAU 46

### Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2014 – Tourisme

Représentativité	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	19	111	60	50	0	5	245
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	8	59	46	40	0	1	154
Taux de représentativité (en %)	42,11	53,15	76,67	80,00	0,00	20,00	62,86

Note : Le personnel d'encadrement inclut les emplois supérieurs.

Source : Rapport SAGIR sur le taux de représentativité des membres de groupes cibles.

## Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi (personnes handicapées)

TABLEAU 47

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH

Automne 2013 (cohorte 2014)	Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)
0	0	1

TABLEAU 48

### Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) Nombre de nouveaux participants au PDEIPH accueillis du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars

Automne 2013 (cohorte 2014)	Automne 2012 (cohorte 2013)	Automne 2011 (cohorte 2012)
0	0	0

TABLEAU 49

### Autres mesures ou actions en 2013-2014 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe cible visé	Nombre de personnes visées
Diffusion d'information sur le PDEIPH	Gestionnaire de Tourisme Québec	20
Offre d'un service d'ergonomie et d'adaptation des postes de travail afin d'assurer un environnement de travail fonctionnel pour tous	L'ensemble du personnel des missions Finances et Économie du Ministère	1 147 <sup>(1)</sup>

(1) Effectif incluant le personnel régulier et occasionnel.

## RESSOURCES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Dépenses par programme

Le tableau suivant présente une répartition, par programme, de l'ensemble des dépenses effectuées par le Ministère en 2013-2014.

TABLEAU 50

#### Budget et dépenses du Ministère par programme

	Budget de dépenses 2013-2014 <sup>(1)</sup> (000 \$)	Dépenses probables 2013-2014 <sup>(2)</sup> (000 \$)	Dépenses réelles 2012-2013 <sup>(3)</sup> (000 \$)	Écarts <sup>(4)</sup> (000 \$)	Variations <sup>(5)</sup> (en %)
Direction du Ministère	75 393,8	73 934,8	65 336,2	8 598,6	13,2
Politiques budgétaires et fiscales, analyses économiques et direction des activités financières et comptables du gouvernement	99 149,6	51 205,8	51 353,5	-147,7	-0,3
Soutien technique et financier au développement économique	178 739,8	171 660,5	162 424,6	9 235,9	5,7
Interventions relatives au Fonds du développement économique	229 680,0	221 277,4	70 430,5	150 846,9	214,2
Promotion et développement du tourisme	130 136,5	135 936,7	129 668,3	6 268,4	4,8
<b>Sous-total</b>	<b>713 099,7</b>	<b>654 015,2</b>	<b>479 213,1</b>	<b>174 802,1</b>	<b>36,5</b>
Service de la dette	8 597 000,0	8 438 903,6	7 762 147,9	676 755,7	8,7
<b>TOTAL</b>	<b>9 310 099,7</b>	<b>9 092 918,8</b>	<b>8 241 361,0</b>	<b>851 557,8</b>	<b>10,3</b>

(1) Secrétariat du Conseil du trésor, *Budget de dépenses 2013-2014 – Volume II Crédits des ministères et organismes*, décembre 2012.

(2) SAGIR, états financiers préliminaires du Ministère pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2014. Les dépenses sont dites probables, car elles peuvent être modifiées tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre des *Comptes publics 2013-2014* ne sont pas terminés.

(3) Les données 2012-2013 ont été redressées sur une base comparative, elles peuvent donc différer des données inscrites aux *Comptes publics 2012-2013*.

(4) Écart entre les dépenses probables de 2013-2014 et les dépenses réelles de 2012-2013.

(5) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de 2012-2013.

## Explications des écarts

### **Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables 2013-2014**

Les dépenses probables du Ministère en 2013-2014, excluant le service de la dette, affichent une baisse de 59,1 millions de dollars par rapport au budget de dépenses initial.

Cette réduction s'explique en grande partie par des transferts de crédits vers d'autres ministères ou organismes de 38,5 millions de dollars pour des initiatives concernant les revenus, par des gels de crédits de 6,9 millions de dollars et par des reports ou annulations d'engagements financiers afin d'assurer le respect de l'objectif de dépenses du gouvernement pour l'exercice financier 2013-2014.

### **Comparaison entre les dépenses probables 2013-2014 et les dépenses réelles 2012-2013**

Au programme « Direction du Ministère », la dépense probable est supérieure de 8,6 millions de dollars par rapport à la dépense réelle 2012-2013. Cette augmentation s'explique principalement par une compensation financière exceptionnelle à l'Agence métropolitaine de transport.

Au programme « Soutien technique et financier au développement économique », la dépense probable est supérieure de 9,2 millions de dollars par rapport à la dépense réelle 2012-2013. Cette augmentation s'explique principalement par un changement dans les modalités de paiement des subventions versées aux centres locaux de développement.

Au programme « Interventions relatives au Fonds du développement économique », la dépense probable est supérieure de 150,8 millions de dollars par rapport à la dépense réelle 2012-2013. Cette hausse découle de l'augmentation du nombre de dossiers autorisés pour les mandats gouvernementaux et autres programmes afin de soutenir les interventions structurantes au bénéfice du développement économique du Québec.

Au programme « Promotion et développement du tourisme », la dépense probable est supérieure de 6,3 millions de dollars par rapport à la dépense réelle 2012-2013. Cet écart s'explique par le versement de 5,1 millions de dollars au Fonds de partenariat touristique et par des crédits additionnels alloués à la Régie des installations olympiques en 2013-2014 pour le service de la dette. De plus, des mesures de réduction des dépenses de 1,8 million de dollars ont été appliquées au programme.

## Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice

Les mesures de réduction des dépenses 2010-2014 applicables au Ministère représentaient :

- une réduction de 10 % des dépenses 2009-2010 de fonctionnement de nature administratives;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, formation et déplacement.

TABLEAU 51

### Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice 2013-2014<sup>P</sup> – Finances et Économie

Nature des dépenses	Cible de réduction (000 \$)	Réduction réalisée (000 \$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	4 481,3	4 481,3
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	1 296,8	1 849,5
Masse salariale	s. o. <sup>(1)</sup>	s. o. <sup>(1)</sup>
<b>TOTAL</b>		

P : Prévisions.

(1) La masse salariale n'a pas fait l'objet d'une cible de réduction, mais plutôt d'un gel qui a été respecté par le Ministère.

Selon la politique approuvée du Fonds de partenariat touristique (FPT) visant la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative 2010-2014, il a été décidé de compresser la cible de rémunération à même les dépenses de fonctionnement de nature administrative. Pour permettre au FPT d'atteindre ses objectifs, il n'est pas possible d'effectuer une compression dans les dépenses de rémunération.

TABLEAU 52

### Mesures de réduction de dépenses pour l'exercice 2013-2014<sup>P</sup> – Tourisme

Nature des dépenses	Cible de réduction (000 \$)	Réduction réalisée (000 \$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	432,7	2 637,5
Dépenses de publicité, de formation et de déplacement	509,4	1 557,6
Masse salariale	617,2	-1 073,0

P : Prévisions.



## RESSOURCES INFORMATIONNELLES

### Dépenses et investissements prévus et réels

TABLEAU 53

#### Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour l'année 2013-2014

(en milliers de dollars)

	Dépenses et investissements prévus	Dépenses et investissements réels	Explication sommaire des écarts
<b>MISSIONS – FINANCES ET ÉCONOMIE</b>			
Activités d'encadrement	1 142,3	964,5	
Activités de continuité	12 696,6	10 656,2	
Projets	2 092,8	2 291,5	
<b>Sous-total</b>	<b>15 931,7</b>	<b>13 912,2</b>	Diminution de 12,7 % des dépenses en raison des mesures budgétaires concernant la réduction des dépenses et le gel d'embauche décrétés le 3 décembre 2013
<b>MISSION – TOURISME</b>			
Activités d'encadrement	665,7	597,0	Efforts d'encadrement moindres en raison de l'attente d'approbation du dossier d'affaires initial du projet SQGD <sup>(1)</sup>
Activités de continuité	6 576,3	5 889,6	Ralentissement dans l'amélioration des systèmes qui seront remplacés éventuellement par le projet SQGD <sup>(1)</sup>
Projets	536,3	489,5	Fin de contrat d'un fournisseur
<b>Sous-total</b>	<b>7 778,3</b>	<b>6 976,1</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>23 710,0</b>	<b>20 888,3</b>	

(1) Système québécois de gestion de la destination.

Sources : Bilans annuels des réalisations en ressources informationnelles 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, le Financement-Québec et du Fonds de partenariat touristique.

## État d'avancement des principaux projets

TABLEAU 54

### Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement (en %)	Explication sommaire des écarts
<b>MISSION – FINANCES</b>		
<p><b>Conciliation et comptabilisation des recettes gouvernementales (CCRG)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ce projet permet de fournir aux ministères et organismes l'information concernant leur conciliation bancaire et, au Ministère, d'assumer sa responsabilité de gestion des recettes.</li> </ul>	100	Le projet est terminé selon l'échéancier prévu.
<p><b>Modernisation du système d'information du Fonds de financement et de Financement-Québec (MSIFQ)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ce projet consiste à moderniser le système d'information afin de se conformer aux recommandations du Vérificateur général concernant la journalisation et l'accès aux données et d'optimiser l'organisation du travail pour être en mesure de faire face à la croissance des activités.</li> </ul>	69	Le projet progresse comme prévu et se terminera en 2015.
<p><b>Arrimage des systèmes administratifs (ASA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ce projet vise l'intégration des systèmes administratifs du ministère des Finances avec celui du ministère du Développement économique, de l'Innovation et des Exportations, dans le cadre de la fusion partielle des deux ministères.</li> </ul>	100	Le projet a pris fin lors de la création du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.
<p><b>Mise à niveau des logiciels des postes de travail (WIN7)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ce projet vise une mise à niveau des logiciels bureautiques tels que Windows 7 et Office 10.</li> </ul>	71	Le projet a débuté le 1 <sup>er</sup> avril 2013 et progresse comme prévu.
<b>MISSION – ÉCONOMIE</b>		
<p><b>Prestation électronique de services (PES)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Ce projet permet de rehausser l'offre de services en ligne couvrant l'ensemble des programmes et services offerts aux entreprises et coopératives.</li> </ul>	39	Le projet progresse comme prévu. Réaffectation des ressources à la suite du réalignement du projet.
<b>MISSION – TOURISME</b>		
<p><b>Actualisation du système québécois de gestion de la destination (SQGD)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Travaux de remplacement du système BonjourQuébec.com. Ce système gère l'ensemble des activités commerciales de Tourisme Québec. Ce système s'opère actuellement en partenariat public-privé avec Bell.</li> </ul>	25	Le projet est à l'étape de l'approbation du dossier d'affaires initial.

Sources : Bilans annuels des réalisations en ressources informationnelles 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, de Financement-Québec et du Fonds de partenariat touristique.

## Ressources affectées aux principaux projets en ressources informatiques

TABLEAU 55

### Liste et ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles (en milliers de dollars)

Liste des projets	Ressources humaines prévues <sup>(1)</sup>	Ressources humaines utilisées <sup>(1)</sup>	Ressources financières prévues <sup>(2)</sup>	Ressources financières utilisées <sup>(2)</sup>	Explication sommaire des écarts
<b>MISSION – FINANCES</b>					
Conciliation et comptabilisation des recettes gouvernementales (CCRG)	135,6	43,5	30,5	37,1	Le projet est terminé et s'est avéré moins complexe que prévu.
Modernisation du système d'information du Fonds de financement et de Financement-Québec (MSIFQ)	234,8	208,3	343,8	372,5	Le projet progresse comme prévu et se terminera en 2015.
Arrimage des systèmes administratifs (ASA)	0,0	197,7	0,0	95,1	Ce projet était en étude préalable au moment des prévisions 2013-2014 d'où l'absence de données.
Mise à niveau des logiciels des postes de travail (WIN7)	120,0	133,8	516,4	486,1	Certaines activités du projet ont été réalisées par le personnel interne au lieu de ressources externes.
<b>MISSION – ÉCONOMIE</b>					
Prestation électronique de services (PES)	50,7	66,7	269,5	319,6	Réaffectation des ressources à la suite du réalignement du projet.
<b>MISSION – TOURISME</b>					
Actualisation du système québécois de gestion de la destination (SQGD)	192,3	164,1	344,0	325,4	Fin du contrat d'un fournisseur avant terme.

(1) Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

(2) Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et locations de biens et les frais connexes.

Sources : Bilans annuels des réalisations en ressources informationnelles 2013-2014 du ministère des Finances et de l'Économie, de Financement-Québec et du Fonds de partenariat touristique.



## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB

Le ministère des Finances et de l'Économie compte trois sites Internet principaux :

- [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca)
- [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)
- [www.tourisme.gouv.qc.ca](http://www.tourisme.gouv.qc.ca)

Des travaux ont été entrepris pour assurer la conformité des sites aux standards sur l'accessibilité Web, sauf pour le site des Finances, en raison des changements successifs à sa mission.

TABLEAU 56

### Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Site [www.economie.gouv.qc.ca](http://www.economie.gouv.qc.ca)

Éléments	Explications
Liste des sections ou sites Web non encore conformes	<ul style="list-style-type: none"><li>– site respectant les standards dans une large mesure;</li><li>– nouveaux formulaires interactifs grandement améliorés par rapport aux anciens, convivialité à parfaire.</li></ul>
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<ul style="list-style-type: none"><li>– prise en charge de la mise en ligne et du soutien par l'équipe Web;</li><li>– assistance à l'utilisateur sur demande.</li></ul>
Liste des obstacles et des situations particulières	<ul style="list-style-type: none"><li>– mise en ligne de formulaires interactifs laborieuse;</li><li>– recours à un site Web externe spécialisé dans l'hébergement de vidéos pour l'usage d'un lecteur multimédia conforme;</li><li>– certains documents téléchargeables longs ou complexes nécessitent un investissement en ressources spécialisées.</li></ul>
Ressources mises à contribution	<ul style="list-style-type: none"><li>– Direction des communications;</li><li>– Certaines unités productrices de contenus.</li></ul>

TABLEAU 57

### Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Site [www.tourisme.gouv.qc.ca](http://www.tourisme.gouv.qc.ca)

Éléments	Explications
Liste des sections ou sites Web non encore conformes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– les documents téléchargeables (PDF) avant novembre 2012;</li> <li>– certaines navigations secondaires dans les microsites;</li> <li>– la section Bulletin touristique.</li> </ul>
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	<ul style="list-style-type: none"> <li>– refonte de la page d'accueil;</li> <li>– distinction du contenu et de la structure de sa présentation par l'utilisation de feuilles de style en cascade (CSS);</li> <li>– modification possible de la taille des caractères affichés avec les fonctionnalités du navigateur;</li> <li>– utilisation de codes et de feuilles de style valides;</li> <li>– élaboration de mécanismes de navigation cohérents et compréhensibles pour l'internaute;</li> <li>– intégration d'un rapport de contraste de luminosité entre le texte et son arrière-plan d'au moins 4,5;</li> <li>– correction des problèmes d'affichage de façon à ce que la taille du texte atteigne 200 %, prioritairement dans les menus de navigation;</li> <li>– le rapport de contraste de luminosité entre le texte et son arrière-plan pour certaines images.</li> <li>– En cours : ajout de métadonnées descriptives dans les pages d'accueil des trois premiers niveaux du site.</li> <li>– En cours : les liens externes; certains tableaux complexes du site.</li> </ul>
Liste des obstacles et des situations particulières	<ul style="list-style-type: none"> <li>– amélioration de l'accès au site requis.</li> </ul>
Ressources mises à contribution	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Direction des communications;</li> <li>– Direction des ressources informationnelles;</li> <li>– Direction des ressources humaines;</li> <li>– Direction de la promotion;</li> <li>– unités productrices de contenus;</li> <li>– programmeur multimédia de l'externe.</li> </ul>

TABLEAU 58

**Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web pour l'exercice financier 2013-2014 – Pour l'ensemble du Ministère**

<b>Éléments</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>
Prévision d'une refonte		X
Réalisation d'un audit de conformité		X
Élaboration d'un plan action	X	
Démarche de sensibilisation et de formation	X	
Existence d'un cadre de gouvernance		X





## **AUTRES EXIGENCES ET RENSEIGNEMENTS**

---



## AUTRES EXIGENCES ET RENSEIGNEMENTS

### ALLÈGEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

#### FINANCES

En 2001, le Groupe conseil sur l'allègement réglementaire recommandait d'exiger de 20 ministères et organismes, dont l'Autorité des marchés financiers, qu'ils réduisent le nombre des formalités d'au moins 20 %<sup>13</sup>. Cet objectif a été atteint en 2004.

En 2005, le gouvernement se donnait comme objectif de réduire d'un 20 % additionnel le coût des formalités administratives imposées aux entreprises<sup>14</sup>. Cet objectif devrait être atteint en 2015<sup>15</sup>.

Cette année, l'Autorité des marchés financiers a réalisé une étape majeure dans la réalisation de son objectif avec la mise en ligne de ses services administratifs. Depuis le 6 mai 2013, les assujettis à la Loi sur la distribution de produits et services financiers, à la Loi sur les valeurs mobilières et à la Loi sur les entreprises de services monétaires bénéficient de ces services électroniques.

Ils peuvent notamment y fournir des renseignements exigés et des pièces justificatives ou effectuer le paiement de frais exigibles. Ces services permettent une réponse plus rapide aux demandes dans la plupart des cas.

Au cours de l'année qui a pris fin le 31 mars 2014, l'Autorité affiche une réduction de 17,45 % du coût interne de ses formalités administratives par rapport à l'année 2004.

---

<sup>13</sup> GROUPE CONSEIL SUR L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE, *La simplification des formalités administratives : une nécessité pour l'économie*, mai 2001.

<sup>14</sup> MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION, *L'avantage québécois – Stratégie gouvernementale de développement économique*, octobre 2005.

<sup>15</sup> GROUPE DE TRAVAIL SUR LA SIMPLIFICATION RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE, *Simplifier pour mieux réglementer*, décembre 2011.

## **Actions mises en œuvre pour améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal et lutter contre les planifications fiscales agressives**

L'équité verticale suppose qu'un contribuable ayant une capacité de payer plus élevée qu'un autre peut être plus imposé, alors que l'équité horizontale signifie que le régime fiscal doit imposer de façon identique les contribuables ayant les mêmes caractéristiques.

L'intégrité, quant à elle, suppose le maintien de l'intégralité du régime fiscal dans ses principes fondamentaux sans que son esprit en soit dénaturé ou altéré.

Aussi, bien que les planifications fiscales agressives soient des opérations qui respectent la lettre de la loi, elles en abusent l'esprit et entraînent chaque année un manque à gagner important pour l'État, d'où l'importance de maintenir un cadre législatif permettant de lutter efficacement contre de telles planifications.

En 2013-2014, le ministère des Finances et de l'Économie est intervenu à plusieurs occasions pour améliorer l'équité et l'intégrité du régime d'imposition des particuliers, du régime d'imposition des sociétés et des entreprises et du régime de la taxe sur les carburants. Au total, ces interventions ont touché une trentaine de mesures fiscales. Une brève description de ces interventions est fournie en annexe.

## **Actions mises en œuvre pour simplifier le régime fiscal**

Une mesure fiscale sera simple si elle est facile à comprendre, à observer et à administrer.

Une simplification peut donc résulter de la mise en place de calculs plus faciles à effectuer pour les contribuables ou se traduire par une réduction du nombre de ces calculs. En fait, tant la nature des calculs que leur nombre influent sur la complexité effective des règles applicables aux contribuables.

La simplification peut également être atteinte par l'amélioration de la clarté des règles applicables, la réduction du nombre de formulaires exigés ou l'allègement des obligations liées à la transmission de données fiscales auprès de l'administration publique. De même, elle peut découler de l'abolition de mesures fiscales ciblées en faveur d'un petit nombre de contribuables afin de les remplacer par des mesures d'application générale.

En outre, pour minimiser les distinctions entre les régimes fiscaux québécois et fédéral, le régime fiscal québécois est harmonisé autant que possible aux mesures proposées par le gouvernement fédéral, particulièrement lorsque celles-ci concernent les règles de base des régimes d'imposition ou de taxation. Une telle harmonisation de la fiscalité québécoise à la fiscalité fédérale est essentiellement effectuée dans un souci de simplification. La non-harmonisation à une mesure fédérale découle soit du fait que le régime fiscal québécois est adéquat ou ne comporte aucun équivalent, soit du fait que la mesure fédérale proposée ne correspond pas aux caractéristiques du régime fiscal québécois.

En 2013-2014, le ministère des Finances et de l'Économie est intervenu à diverses occasions pour simplifier le régime d'imposition des particuliers, le régime d'imposition des sociétés et des entreprises ainsi que le régime de la taxe de vente du Québec. Au total, ces interventions ont permis de simplifier l'application d'environ une soixantaine de mesures fiscales. Une brève description de ces interventions est fournie en annexe.

## ÉCONOMIE

Afin de donner suite aux recommandations du Groupe conseil sur l'allègement réglementaire, les actions suivantes ont été mises en œuvre.

### **Recommandation 53 : Harmoniser les exigences administratives du Ministère avec celles d'Investissement Québec, notamment en matière d'aide financière**

Depuis 2011, Investissement Québec (IQ) gère, pour le Ministère, le Fonds du développement économique (FDE). Le FDE est l'instrument financier qui permet au gouvernement de centraliser l'administration de ses interventions.

À titre d'exemple, ESSOR, qui est l'un des outils du FDE, est le regroupement de trois programmes qui obligeaient auparavant les entreprises à déterminer elles-mêmes lequel des trois programmes correspondait le mieux à leurs besoins. Effectuée en mars 2012, la fusion de ces programmes en un seul produit, qui est maintenant géré par un seul organisme, visait à faciliter la tâche des entreprises et à leur faire gagner du temps.

### **Recommandation 54 : Regrouper les bureaux d'IQ et du Ministère en région et renforcer les procédures de suivis communs des dossiers d'entreprises**

Cette démarche a été amorcée en 2010-2011 afin de simplifier la vie des entreprises en leur permettant de frapper à une seule porte pour trouver réponse à leurs besoins. Depuis, le Ministère procède graduellement au regroupement de ses bureaux régionaux avec ceux d'Investissement Québec au rythme des gains d'efficacité à en retirer. En 2013-2014, il n'y a pas eu de regroupement, si bien qu'au 31 mars 2014, le nombre de bureaux regroupés est le même que celui de l'année précédente, soit sept. Le Ministère entend toutefois poursuivre sa démarche lorsque les conditions y seront favorables.

### **Recommandation 60 : Promouvoir les services d'accompagnement des entreprises en démarrage offerts par le Ministère, IQ et les centres locaux de développement comme l'une des portes d'entrée des services aux entreprises**

L'espace Entreprises du Portail gouvernemental de services est devenu un important outil de promotion. Il constitue la porte d'entrée privilégiée des entrepreneurs pour la recherche d'information, avec notamment le réaménagement de la page d'accueil et plusieurs améliorations du site Internet. De plus, la ligne d'affaires Entreprises est également disponible pour les appareils mobiles. Les entrepreneurs ont donc rapidement accès aux renseignements, peu importe où ils se trouvent.

## TOURISME

OVT

### ***Ententes de partenariat régional en tourisme***

En 2013-2014, Tourisme Québec a poursuivi l'allègement administratif relativement au traitement des demandes d'aides financières présentées dans le cadre des ententes de partenariat régional en tourisme (EPRT) par la délégation de gestion à une instance plus près des bénéficiaires, soit les associations touristiques régionales, ce qui a permis, notamment, de réduire le délai de réponse aux entreprises.

### ***Prestation électronique de services***

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, Tourisme Québec a acquis l'application Performind de Sponsorium afin de simplifier la procédure pour les demandes présentées dans le cadre de son Programme d'aide financière aux festivals et aux événements touristiques. Dans l'objectif de poursuivre l'allègement administratif en 2013-2014 pour les promoteurs de festivals et d'événements, Tourisme Québec leur permet dorénavant de déposer les documents de la reddition de comptes en format électronique par l'entremise de cette même plateforme.

Par ailleurs, Tourisme Québec a aussi amélioré la plateforme Web qui a permis aux associations touristiques sectorielles (ATS) de déposer leurs demandes d'aide et d'effectuer leur reddition de comptes en ligne en 2012-2013 en y ajoutant, en 2013-2014, une section leur offrant la possibilité de transmettre en ligne les indicateurs de performance exigés dans les ententes intervenues entre elles et Tourisme Québec. Ainsi, la gestion du programme d'aide aux ATS et les modalités de suivi ont été simplifiées, tout en assurant le développement de la connaissance sur les différents produits et services touristiques.

## ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

### **Plan d'action 2011-2015 – Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait**

#### **Poursuivre le soutien aux organismes régionaux Femmessor**

Les Femmessor régionaux sont des organismes à but non lucratif qui ont pour mission d'accorder du financement aux entreprises détenues majoritairement par une ou des femmes entrepreneures pour des projets de démarrage, de croissance, de consolidation ou d'acquisition, dans tous les secteurs d'activité. Ces organismes offrent également des services d'accompagnement soutenus ainsi que des activités de réseautage et de formation. Ils sont maintenant présents, depuis 2013, dans les 17 régions administratives du Québec.

Entre 2001 et 2014, les Femmessor ont accordé plus de 615 prêts pour une valeur totale de 9,6 millions de dollars, générant des investissements de 61 millions de dollars (effet de levier net de 1 : 5,36) et permettant la création et le maintien de 2 303 emplois.

En 2013-2014, les Femmessor ont répondu à 1 029 demandes de soutien-conseil. Plus de 9 659 femmes ont participé à des activités de réseautage, 1 109 ont reçu de la formation et 7 361 ont participé à des colloques à travers leur Femmessor.

Depuis 2012, les Femmessor sont appuyés par le Réseau Femmessor, qui a pour mandat de conclure des partenariats d'affaires, de promouvoir l'entrepreneuriat féminin et d'implanter de bonnes pratiques de gouvernance.

Par ailleurs, le Réseau Femmessor a recruté, à titre d'ambassadrices, plus de 35 femmes d'affaires reconnues au Québec. Notons la participation de Monique F. Leroux, de Denise Verreault, de Christiane Germain, de Danièle Henkel ainsi que de Cora Tsouflidou. Au cours de la dernière année, le Réseau s'est également investi auprès des Femmessor régionaux dans l'implantation d'une politique d'investissement uniforme, la mise en place d'un code de déontologie et dans la diffusion de la formation en matière de saine gouvernance.

#### **Réaliser une analyse socioéconomique des retombées concernant les femmes en matière de microcrédit**

Le rapport d'analyse socioéconomique s'est conclu à la suite des dernières validations effectuées au cours de l'année.

La rédaction du guide d'accompagnement à l'intention des conseillers est terminée, et il sera publié prochainement.

L'intégration des recommandations émanant du guide d'accompagnement débutera dès qu'il sera rendu disponible aux conseillers.

## **Atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans les conseils d'administration des sociétés d'État et en assurer le maintien**

Au moment de l'entrée en vigueur de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État en décembre 2006, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration des sociétés d'État était de 31,1 %.

Lors de la mise en place du Plan d'action gouvernemental 2011-2015, la proportion de femmes faisant partie des conseils d'administration était de 48,3 %. La parité entre les hommes et les femmes a été atteinte en décembre 2011, avec une proportion de 52,7 % de femmes siégeant aux conseils d'administration. Depuis cette date, la parité est maintenue.

En date du 31 mars 2014, la proportion de femmes siégeant aux conseils d'administration était de 50,2 % (133 femmes et 132 hommes).

## **Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon le sexe 2011-2015**

### **Appliquer l'analyse différenciée selon le sexe au régime fiscal du Québec**

Dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon le sexe 2011-2015, le Ministère a effectué une analyse différenciée selon le sexe (ADS) du régime fiscal du Québec. Pour la réalisation du mandat, Revenu Québec a fourni sur demande les principales statistiques nécessaires à la réalisation de la présente ADS. Deux notes ont été rédigées pour répondre à l'engagement du Ministère, soit :

- une analyse différenciée selon les sexes pour le régime d'imposition dans son ensemble;
- une application concrète de l'ADS dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle contribution santé progressive.

La première note présente les statistiques fiscales des particuliers, ventilées selon le sexe, concernant les revenus, les principales déductions, les crédits d'impôt et l'impôt à payer. La seconde donne une application concrète de l'ADS dans l'élaboration d'une mesure fiscale, en prenant comme exemple la contribution santé progressive qui est en vigueur depuis janvier 2013.

Cette application permet de comparer l'effet de la nouvelle contribution santé progressive selon que le contribuable est une femme ou un homme et d'illustrer l'application de la contribution santé relativement aux aspects suivants :

- la progressivité de la contribution exigée en fonction du revenu;
- la prise en compte de l'individu dans le ménage.

L'analyse a été produite lors de l'exercice financier 2012-2013 et acheminée au Secrétariat de la condition féminine (SCF) lors du présent exercice financier. De plus, des présentations sur les résultats des travaux d'analyse en matière d'ADS ont été réalisées au cours du présent exercice, à la demande du SCF, notamment au Comité interministériel en matière d'ADS.

### **Soumettre la stratégie en matière d'entrepreneuriat du gouvernement du Québec à l'analyse différenciée selon le sexe**

Les tables d'action en entrepreneuriat ont déposé leur plan d'action entre juin et septembre 2013. Sur les 17 plans d'action en entrepreneuriat déposés au Ministère, cinq ont prévu introduire l'analyse différenciée selon le sexe. Il s'agit des plans des régions de l'Outaouais, de Laval, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Lanaudière et de l'Abitibi-Témiscamingue.

Parmi les cinq régions intégrant l'ADS, trois ont prévu la création d'un comité responsable de l'ADS ou devant en tenir compte. Il s'agit des tables de l'Outaouais, de Laval et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.



## EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Depuis l'entrée en vigueur de la Politique linguistique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (PLG), et en l'absence d'une politique linguistique institutionnelle, le Ministère respecte les principes généraux de la PLG. Tourisme Québec a aussi poursuivi son action auprès du personnel pour l'application de la politique et de la Charte de langue française, notamment dans l'utilisation des réseaux sociaux.

TABLEAU 59

### Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Non
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Non

TABLEAU 60

### Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle?	Indiquer le numéro de l'étape
1. Projet en élaboration	1
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous-ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	



# ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

## **Accès à l'information**

Durant l'exercice 2013-2014, le ministère des Finances et de l'Économie, incluant le secteur Tourisme, a traité 191 demandes d'accès à l'information. Les documents demandés concernent principalement des dépenses effectuées par le Ministère, des études produites par celui-ci ou encore des renseignements concernant les interventions financières.

La plupart des demandes traitées, soit 132, ont fait l'objet d'une décision dans un délai de 20 jours. Les 59 autres ont été traitées dans un délai de 30 jours.

De plus, 72 demandes ont été acceptées, 40 ont été partiellement acceptées et 28 ont été refusées.

Pour 51 des demandes reçues, le Ministère ne détenait aucun document ou a référé la demande, en tout ou en partie, à un autre organisme public.

## **Restrictions et exceptions**

De manière générale, les motifs invoqués pour l'accès partiel ou le refus en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sont que les documents demandés :

- appartiennent au ministre ou à son cabinet, au sens de l'article 34;
- constituent ou contiennent des analyses, des avis ou des recommandations d'un membre du Ministère et renfermaient des renseignements ayant des incidences sur l'économie, sur les décisions administratives ou politiques, en application des articles 37 à 39;
- contiennent des renseignements confidentiels industriels, commerciaux ou financiers du Ministère ou d'un tiers, au sens des articles 21 à 24;
- contiennent ou constituent une opinion juridique, en vertu de l'article 31;
- révéleraient une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique, en vertu de l'article 30.1;
- appartiennent ou sont de la compétence d'un autre organisme public, en vertu de l'article 48, ou d'un ministère ou d'un organisme d'un autre gouvernement, en vertu des articles 18 et 19;
- auraient nécessité la production d'un document inexistant, au sens de l'article 15.

Quatre réponses ont nécessité une tarification en raison du nombre important de documents à photocopier. De plus, sept requêtes ont fait l'objet d'une demande de révision.

TABLEAU 61

**Statistiques concernant les demandes d'accès à l'information**

Nombre de demandes	Demandes totalement refusées	28
	Demandes totalement acceptées	72
	Demandes partiellement acceptées	40
	Demandes référées ou sans document détenu	51
	Demandes ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
	<b>Total des demandes d'accès à l'information</b>	<b>191</b>
Délai de traitement des demandes	Dont les demandes ayant fait l'objet d'une révision	7
	Demandes traitées en 20 jours ou moins	132
	Demandes traitées en 30 jours	59

***Règlement sur la diffusion***

En vertu de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances et de l'Économie diffuse dorénavant l'ensemble des documents et renseignements que prévoit ce règlement.

## SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

### Sécurité de l'information et protection des renseignements personnels

En 2013-2014, le Ministère a effectué divers travaux visant à uniformiser ses pratiques en matière de sécurité de l'information, lesquels étaient devenus nécessaires à la suite de la création du ministère des Finances et de l'Économie. Une campagne de sensibilisation à la sécurité de l'information a été réalisée durant le même exercice financier. Des capsules d'information ont ainsi été diffusées dans l'intranet ministériel, des affiches ont été apposées dans les lieux de travail et le tout a été appuyé par des messages de la part des autorités ministérielles.

Dans le cadre du déploiement des actions découlant de la Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale, Tourisme Québec a mis en place en 2013-2014 un programme formel et continu de formation et de sensibilisation du personnel.

Dans une démarche globale et intégrée de la sécurité de l'information, Tourisme Québec a également développé une campagne destinée aux utilisateurs de Tourisme Québec qui a été lancée en septembre 2013. Celle-ci intègre à la fois les actions relatives aux dimensions de sécurité de l'information, de protection des renseignements personnels, d'éthique, de qualité de la langue française et de droits d'auteur en plus d'y inclure les aspects non numériques de la sécurité de l'information, telles que l'utilisation des technologies mobiles et la sécurité physique.



## **LA DIVERSITÉ : UNE VALEUR AJOUTÉE – PLAN D’ACTION GOUVERNEMENTAL POUR FAVORISER LA PARTICIPATION DE TOUS À L’ESSOR DU QUÉBEC 2008-2013**

Le Ministère contribue au Plan d’action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l’essor du Québec 2008-2013 en collaborant avec d’autres ministères, organismes ou intervenants du secteur privé. Cette année, ses efforts ont porté principalement sur la mesure 3.4 du plan, soit sur le soutien à la participation des communautés culturelles à la vie économique.

Les organismes soutenus par le Ministère ont :

- effectué des accompagnements et offert des conseils individuels ou du mentorat auprès de 230 entrepreneurs;
- accueilli 249 entrepreneurs à des activités de formation;
- sensibilisé leur communauté à l’entrepreneuriat en participant à plusieurs activités.

Le Fonds Mosaïque et le Fonds Afro-entrepreneurs ont accordé respectivement deux et trois prêts.

Le Ministère poursuit ses efforts pour encourager l’embauche de personnes issues des communautés culturelles.



# POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

## FINANCES ET ÉCONOMIE

La Politique de financement des services publics annoncée lors du budget 2009-2010 vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et la transparence, de même qu'à assurer une reddition de comptes relative au processus tarifaire.

### **Biens et services actuellement tarifés**

Les services actuellement tarifés au ministère des Finances et de l'Économie, excluant Tourisme sont :

- la délivrance d'actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives;
- la délivrance de permis de remboursement;
- les attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement;
- le repas lors de la séance du huis clos, événement tenu pour la présentation des politiques économiques, fiscales, budgétaires et financières du gouvernement dans le cadre du discours sur le budget.

Les coûts des services tarifés ont été évalués selon la comptabilité par activités, qui consiste à distribuer les coûts des ressources (humaines, matérielles, financières et informationnelles) aux différentes activités pour ensuite attribuer le coût de ces activités aux services tarifés.

TABLEAU 62

### Niveau de financement des services tarifés

Biens ou services tarifés	Revenus probables <sup>(1)</sup> 2013-2014 (000 \$)	Coût des services (000 \$)	Niveau de financement atteint (en %)
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	35,0	65,7	53
Délivrance de permis de remboursement <sup>(2)</sup>	1 654,1	ND	ND
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	134,8	285,8	47
Repas lors de la séance du huis clos de février 2014 <sup>(3)</sup>	25,3	43,3	58

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2013-2014* du gouvernement ne seront pas terminés.

(2) En 1997, le Québec, l'Ontario et le Manitoba ont convenu d'harmoniser leurs dispositions législatives et réglementaires sur le remboursement. Le Manitoba a alors harmonisé le coût de ses permis avec celui de l'Ontario. Aujourd'hui, le coût du permis (permis A – fabricant) au Québec est de 327 \$ par an, ce qui est beaucoup moins /lev/ que dans ces deux autres provinces (400 \$ par an)

(3) Préalablement au dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère tient une séance à huis clos afin de faire connaître les choix budgétaires du gouvernement aux représentants des médias et à certains groupes. À titre de bien public, la divulgation du contenu du discours sur le budget n'est pas tarifée, tout comme les documents remis aux participants lors de cette occasion. Une exception doit toutefois être considérée : une contribution est perçue auprès des participants pour couvrir les coûts du repas qui doit être servi puisqu'ils ne peuvent quitter les lieux de l'événement avant la levée du huis clos.

Les niveaux de financement visés par la tarification ainsi que la justification de ces niveaux sont présentés dans le tableau suivant pour certains des biens ou des services tarifés.

TABLEAU 63

**Cibles de financement des services tarifés**

Biens ou services tarifés	Niveau de financement visé	Justification
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant les tarifs qui sont comparables à ceux des autres personnes morales du provincial et du fédéral.
Délivrance de permis de remboursement	ND	ND
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	50 %	Le niveau de financement vise à récupérer minimalement les coûts directs attribuables à cette activité tout en maintenant l'attractivité de la mesure.
Repas lors de la séance du huis clos de février 2014	70 %	Le niveau de financement visé tient compte du caractère annuel de l'évènement et du fait que les participants ne peuvent quitter les lieux de l'évènement. La part restante des coûts est à la charge du Ministère pour le personnel gouvernemental affecté au huis clos.

À titre indicatif, le tableau ci-dessous indique la méthode de fixation des tarifs, la date de la dernière révision tarifaire de même que le mode d'indexation des tarifs pour les biens et services tarifés.

TABLEAU 64

**Méthodes de fixation des tarifs**

Biens ou services tarifés	Méthode de fixation des tarifs	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation des tarifs
Actes légaux relatifs à la Loi sur les coopératives	Comparaison des tarifs avec d'autres personnes morales du provincial et du fédéral	1 <sup>er</sup> avril 2013	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Délivrance de permis de remboursement	Décision administrative	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Attestations d'admissibilité et de qualification au crédit d'impôt pour le design de produits fabriqués industriellement	Prix de revient	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Annuelle, selon l'indice des prix à la consommation
Repas lors de la séance du huis clos	Prix de revient (en fonction du nombre de personnes présentes et du coût des repas servis)	Hiver 2014 (pour le discours sur le budget de février 2014)	Annuelle, selon l'évolution des coûts engagés

### ***Nouveaux biens et services***

Durant la dernière année, il n'y a pas eu au Ministère de nouveaux biens ou services pour lesquels un mode de financement aurait dû être établi.

### ***Biens et services non tarifés***

Voici la liste des services offerts par le Ministère qui auraient pu faire l'objet d'une tarification, mais que le Ministère ne tarifie pas :

- accompagnement et conseils aux entreprises par l'entremise de ses conseillers en développement économique régional, de ses conseillers industriels et de ses professionnels en gestion;
- délivrance de certificats d'admissibilité ou de compétence pour les mesures fiscales suivantes :
  - crédit d'impôt remboursable pour les constructeurs de navires;
  - réduction de la taxe sur le capital pour l'acquisition de navires;
  - régime d'investissement coopératif;
  - ristourne à impôt différé.

## TOURISME

Tourisme Québec retire des revenus de certaines activités commerciales dans les centres Infotouriste avec la location d'espace ou l'affichage publicitaire et la vente d'articles de promotion et de services.

TABLEAU 65

### Biens ou services tarifés

(en milliers de dollars)

	Revenus probables 2013-2014 <sup>(1)</sup>
Location d'espace dans les centres Infotouriste	494,2
Affichage publicitaire dans les centres Infotouriste	307,6
Vente de divers articles de promotion	83,6
Vente de services	271,9

(1) Les revenus sont dits « probables » tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2013-2014* du gouvernement ne seront pas terminés.

## OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Le Ministère s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires par ses diverses interventions et programmes. Ses actions dans ce domaine, axées sur le développement durable de nature économique, sociale et environnementale sont décrites dans le présent rapport et identifiées par le logo vert OVT. De plus, certaines actions spécifiques et les objectifs poursuivis sont décrits ci-après.



### FINANCES ET ÉCONOMIE

- **Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES**

Le projet mobilisateur de l'autobus électrique, lancé le 7 mars 2012, est un projet réévalué à 66,8 millions de dollars, dont 30 millions de dollars proviennent du gouvernement du Québec. Il comprend deux volets : un autobus urbain électrique pour le marché du transport en commun et un microbus électrique en aluminium. Au 31 mars 2014, 41 % de l'aide financière a été versée. La fin du projet est prévue pour le 30 septembre 2016.

Le projet mobilisateur de l'avion écologique, lancé le 5 décembre 2011, est un projet de 150 millions de dollars, dont 70 millions de dollars proviennent du gouvernement du Québec. Il consiste à développer de nouvelles technologies devant permettre des économies de carburant. Ces technologies pourront être incorporées dans la prochaine génération d'aéronefs et de moteurs développés au Québec.

- **Poursuivre la mise en œuvre de l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives**

Afin d'appuyer la promotion de la formule coopérative et la concertation des coopératives en région, la prestation de services techniques aux promoteurs de nouvelles coopératives, la prestation de services d'accompagnement et de suivis spécialisés pour les coopératives établies et l'appui aux projets structurants sectoriels, le Ministère a signé, en avril 2012, une entente de partenariat de deux ans, soit 2012-2013 et 2013-2014, avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Une enveloppe budgétaire de 4,5 millions de dollars par an a été allouée par le Ministère, auquel s'ajoutent 565 000 \$ du mouvement coopératif.

L'entente de partenariat appuie les activités de développement coopératif de 22 réseaux coopératifs (11 coopératives de développement régional et 11 fédérations sectorielles) et du CQCM. Le renouvellement de l'entente est prévu en 2014-2015.

- **Poursuivre le soutien aux grappes métropolitaines**
- **Soutenir les entreprises souhaitant prendre un virage écoresponsable**
- **Renouveler les ententes avec les MRC pour le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat**

Le renouvellement du partenariat pour le financement des CLD s'est concrétisé par la négociation en 2012-2013 d'une entente de gestion triennale entre le gouvernement et toutes les MRC ou villes exerçant des compétences de MRC du Québec. En 2013-2014, c'est près de 80 millions de dollars que le gouvernement a versés pour les activités des CLD.

La responsabilité de la gestion de ces ententes incombe au Ministère pour 94 CLD, au Secrétariat de la Capitale-Nationale pour 7 CLD et au Secrétariat à la région métropolitaine pour 19 CLD.

Le renouvellement du partenariat est caractérisé par la détermination de principes, d'attentes signifiées et de cibles fixées pour chacun des CLD. Les attentes signifiées et les cibles portent notamment sur le développement et le soutien à l'entrepreneuriat, sur l'application de bonnes

pratiques de gestion des fonds publics mis à la disposition des CLD et sur la performance des instruments financiers dont ils disposent.

Une fois par année, lors d'une rencontre avec chacun des CLD, les directions régionales du Ministère, le Secrétariat de la Capitale-Nationale et le Secrétariat à la région métropolitaine procèdent, avec les MRC, à une évaluation conjointe des résultats obtenus par les CLD. Sous réserve de l'obtention de résultats satisfaisants, une contribution gouvernementale additionnelle liée à la performance est prévue pour chaque CLD.

De plus, une autre contribution gouvernementale additionnelle est aussi prévue pour chaque CLD « performant » si la MRC accepte de hausser sa quote-part pour le financement de son CLD.

Les résultats obtenus par les 94 CLD sous la responsabilité du Ministère ont été jugés satisfaisants et ont permis de verser l'ensemble des contributions gouvernementales additionnelles à la performance. Plus de 90 % des CLD ont obtenu la contribution d'appariement et de performance.

- **Poursuivre la mise en œuvre du projet Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD)**
- **Soutenir la relance et la diversification des territoires en difficulté grâce Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté<sup>16</sup>**

Le volet Appui au développement et à la diversification économique d'un territoire du Programme d'appui au redressement et à la rétention d'entreprises stratégiques et aux territoires en difficulté vise à soutenir les communautés et les municipalités confrontées à d'importantes difficultés économiques dans leurs démarches pour la relance et la diversification de leur économie.

Dans le cadre de ce programme, 62 municipalités régionales de comté ont eu accès à une enveloppe budgétaire afin d'appuyer financièrement des projets d'entreprises qui s'inscrivent dans leurs démarches de relance et de diversification.

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2013 et le 31 mars 2014, 159 projets ont été mis de l'avant avec une aide financière de 5,6 millions de dollars pour des investissements totaux de 58,9 millions de dollars.

Depuis la création du programme en 2004 et jusqu'au 31 mars 2014, un total de 1 159 projets ont été autorisés dans les 62 MRC, en incluant les projets d'envergure, ce qui représente une aide financière globale de 58,5 millions de dollars. Les investissements totaux pour ces projets sont estimés à 531 millions de dollars.

---

<sup>16</sup> Auparavant, il s'agissait du Fonds d'aide aux municipalités mono-industrielles.

## TOURISME

Tourisme Québec, par sa mission de développement de l'industrie touristique, soutient ses partenaires par des programmes d'aide et de subvention. De plus, il met en œuvre des stratégies et des moyens d'action pour développer la synergie et la collaboration entre les différents acteurs. Il intervient dans toutes les régions du Québec à travers des ententes qui le lient aux associations touristiques régionales et aux associations touristiques sectorielles.

Les résultats quant à l'occupation et la vitalité des territoires sont présentés au regard du Plan d'action en développement durable dans la section « Développement durable ». Les principaux objectifs poursuivis sont présentés ci-dessous.

- **Élaborer un plan de développement de l'industrie touristique**
- **Poursuivre le partenariat avec les associations touristiques régionales (ATR)**
- **Poursuivre la mise en œuvre de la mesure Ententes de partenariat régional en tourisme**
- **Renouveler l'offre de produits touristiques**
- **Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et de promotion des croisières internationales sur le fleuve Saint-Laurent**
- **Favoriser la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans la région de la Capitale-Nationale**
- **Proposer une stratégie touristique de développement nordique 2011-2021**
- **Poursuivre la mise en œuvre du Programme d'aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle**



## SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

### **Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014 – Vérification de l'optimisation des ressources, Automne 2013 – Tourisme Québec et associations touristiques régionales, Chapitre 2. Date de publication : 27 novembre 2013**

Le Vérificateur général du Québec (VGQ) a formulé des recommandations à Tourisme Québec à l'issue de sa vérification d'optimisation des ressources. Ses recommandations portent sur l'encadrement des associations touristiques régionales, le suivi des programmes d'aide financière et des ententes de visibilité de même que sur la coordination des orientations gouvernementales en matière de tourisme. Tourisme Québec élabore actuellement (mars 2014) un plan d'action sur la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été faites qui sera transmis au VGQ ainsi qu'à la Commission de l'administration publique.

Le plan d'action relatif à la mise en œuvre des recommandations prend également en compte les recommandations de la Commission de l'économie et du travail rendues publiques en février 2014 au sujet de l'utilisation inappropriée des fonds publics par Tourisme Montréal.

### **Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2013-2014 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes, Hiver 2014 – Analyse de la mise à jour économique et financière de novembre 2013, Chapitre 3. Date de publication : 19 février 2014**

Le 19 février 2014, le VGQ déposait son rapport de vérification de l'information financière pour l'année 2013-2014. Ce rapport présentait les dix recommandations formulées par ce dernier à la suite de son analyse de la mise à jour économique et financière de novembre 2013.

Depuis le dépôt du rapport, le Ministère a travaillé sur plusieurs pistes d'amélioration afin de répondre aux préoccupations formulées par le VGQ :

1. « S'assurer que la détermination du niveau global des dépenses se fait à la lumière d'une information complète. »
  - Dans la conduite de la politique budgétaire du gouvernement, différentes lois précisent les rôles et responsabilités du ministre des Finances et de l'Économie et ceux du président du Conseil du trésor. En outre, les lois sur l'administration financière et sur l'administration publique prévoient que ceux-ci doivent se concerter sur :
    - le niveau global des dépenses et la cohérence du budget de dépenses avec la politique budgétaire du gouvernement;
    - l'élaboration des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations;
    - l'établissement du niveau des engagements financiers pour le renouvellement des conventions collectives;
    - l'élaboration d'orientations budgétaires.
  - C'est donc à l'intérieur de ce cadre que le ministère des Finances et de l'Économie et le Secrétariat du Conseil du trésor collaborent sur une base continue dans l'établissement des objectifs de dépenses.

2. « Présenter les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation distinctement dans le cadre financier. »
  - Le gouvernement a publié, dans le budget 2014-2015, des objectifs globaux de dépenses par mission sur une période de trois ans (p. A.13 du Plan budgétaire 2014-2015)<sup>17</sup>.
3. « S'assurer de la cohérence entre les investissements en immobilisations présentés dans le Plan québécois des infrastructures 2013-2023 et ceux utilisés pour les prévisions dans les documents budgétaires afin que celles-ci soient bien établies. »
  - Le Ministère et le SCT prévoient renforcer, en 2014-2015, le suivi et le contrôle auprès des ministères dans le processus de collecte de l'information relative aux immobilisations. Toutefois, cela n'a pas d'impact sur l'établissement du niveau de la dette brute, mais plutôt sur la présentation des facteurs qui composent la dette brute.
4. « Établir, à des fins de gestion et de reddition de comptes, des cibles intermédiaires de réduction de la dette brute ainsi que de la dette représentant les déficits cumulés à atteindre d'ici le 31 mars 2026. »
  - Le Ministère publie une prévision quinquennale de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés. À des fins de gestion, ces prévisions constituent des cibles intermédiaires (p. A.34 du Plan budgétaire 2014-2015).
5. « Expliquer toutes les hypothèses significatives sous-jacentes au cadre financier et les principaux risques liés aux prévisions financières pour permettre aux lecteurs d'apprécier la qualité des prévisions et de comprendre les risques qui leur sont associés. »
  - L'information présentée au plan budgétaire permet d'apprécier l'ensemble des révisions au cadre financier. La section A présente les révisions sommaires au cadre financier sur trois ans, alors que la section D montre les révisions de l'ensemble des sources pour l'année en cours.
6. « Bonifier l'analyse de sensibilité des prévisions aux variables économiques présentées dans *Le point* afin que celle-ci intègre toutes les variables significatives et leurs incidences sur les prévisions détaillées, et ce, pour la durée de l'horizon prévisionnel. »
  - La page D.51 du Plan budgétaire 2014-2015 présente une analyse de sensibilité aux variables économiques.
7. « Expliquer toutes les révisions significatives au cadre financier afin que les lecteurs puissent en apprécier les causes et le caractère récurrent. »
  - L'information présentée au plan budgétaire permet d'apprécier l'ensemble des révisions au cadre financier. La section A présente les révisions sommaires au cadre financier sur trois ans, alors que la section D montre les révisions de l'ensemble des sources pour l'année en cours.
8. « Présenter les données prévisionnelles sous une forme comparable avec les données réelles publiées dans les états financiers consolidés du gouvernement. »
  - Le gouvernement a publié, dans le Plan budgétaire 2014-2015, des objectifs globaux de dépenses par mission sur une période de trois ans (p. A.13 du Plan budgétaire 2014-2015). De plus, le budget présente également le détail des revenus autonomes consolidés sur la même base que les comptes publics (p. A.13 du Plan budgétaire 2014-2015).

---

<sup>17</sup> Le présent rapport annuel de gestion tient compte du budget déposé le 4 juin 2014 qui comporte les améliorations énoncées.

9. « Bonifier l'information comparative avec les autres gouvernements pour aider les lecteurs à l'apprécier avec justesse. »

— Plusieurs comparaisons sont présentées au Plan budgétaire 2014-2015.

10. « Adopter une orientation claire concernant la marge de prudence à intégrer dans le scénario économique et dans les prévisions budgétaires, la diffuser de façon explicite aux différents intervenants et expliquer cette position dans les documents budgétaires. »

—Les prévisions du budget 2014-2015 incluent une marge de prudence implicite, qui se traduit par des prévisions économiques prudentes, équivalentes ou inférieures à la moyenne de celles du secteur privé.



## LISTE DES LOIS RELEVANT DE L'AUTORITÉ DU MINISTRE

Lois dont l'application relève du ministre des Finances et de l'Économie :

- Loi sur l'administration financière, RLRQ, chapitre A-6.001;
- Loi sur l'administration fiscale\*, RLRQ, chapitre A-6.002;
- Loi sur l'Agence du revenu du Québec\*, RLRQ, chapitre A-7.003;
- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif, RLRQ, chapitre A-12.1;
- Loi sur l'aide au développement touristique<sup>18</sup>, RLRQ, chapitre A-13.1;
- Loi sur l'assurance-dépôts, RLRQ, chapitre A-26;
- Loi sur les assurances, RLRQ, chapitre A-32;
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises, RLRQ, chapitre A-33.01;
- Loi sur l'Autorité des marchés financiers<sup>19</sup>, RLRQ, chapitre A-33.2;
- Loi sur les biens non réclamés\*, RLRQ, chapitre B-5.1;
- Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec, RLRQ, chapitre C-2;
- Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins, RLRQ, chapitre C-6.1;
- Loi sur les centres financiers internationaux\*, RLRQ, chapitre C-8.3;
- Loi sur les compagnies\*, RLRQ, chapitre C-38;
- Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone\*, RLRQ, chapitre C-45;
- Loi sur les compagnies minières\*, RLRQ, chapitre C-47;
- Loi sur les coopératives, RLRQ, chapitre C-67.2;
- Loi sur les coopératives de services financiers, RLRQ, chapitre C-67.3
- Loi sur le courtage immobilier, RLRQ, chapitre C-73.2;
- Loi sur les dépôts et consignations, RLRQ, chapitre D-5;
- Loi sur les dettes et les emprunts municipaux<sup>20</sup>, RLRQ, chapitre D-7;

---

\* Le ministre des Finances et de l'Économie exerce les fonctions du ministre du Revenu prévues à la présente loi. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.

<sup>18</sup> Le ministre délégué au Tourisme est responsable, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

<sup>19</sup> Le ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'application de la présente loi à l'exception des dispositions relatives aux fonctions et pouvoirs exercés par l'Autorité pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1), dont la responsabilité relève du ministre qui est président du Conseil du trésor. Art. 749 de la Loi.

- Loi sur la distribution de produits et services financiers, RLRQ, chapitre D-9.2;
- Loi concernant les droits sur les transferts de terrains\*, RLRQ, chapitre D-17;
- Loi sur les entreprises de services monétaires<sup>21</sup>, RLRQ, chapitre E-12.000001;
- Loi sur l'équilibre budgétaire, RLRQ, chapitre E-12.00001;
- Loi sur les établissements d'hébergement touristique<sup>22</sup>, RLRQ, chapitre E-14.2;
- Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq, RLRQ, chapitre E-20.01;
- Loi sur Financement-Québec, RLRQ, chapitre F-2.01;
- Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, RLRQ, chapitre F-3.1.2;
- Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), RLRQ, chapitre F-3.2.1;
- Loi instituant le Fonds du développement nordique, RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1;
- Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux, RLRQ, chapitre F-5.1;
- Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, RLRQ, chapitre G-1.02;
- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, RLRQ, chapitre H-2.1;
- Loi concernant l'impôt sur la vente en détail\*, RLRQ, chapitre I-1;
- Loi concernant l'impôt sur le tabac\*, RLRQ, chapitre I-2;
- Loi sur les impôts\*, RLRQ, chapitre I-3;
- Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts\*, RLRQ, chapitre I-4;
- Loi sur l'Institut de la statistique du Québec, RLRQ, chapitre I-13.011;
- Loi sur les instruments dérivés, RLRQ, chapitre I-14.01;
- Loi sur Investissement Québec, RLRQ, chapitre I-16.0.1;
- Loi sur les licences\*, RLRQ, chapitre L-3;
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, RLRQ., chapitre M-5;

---

<sup>20</sup> Le ministre des Finances et de l'Économie est responsable de l'application de la présente loi à l'exception des dispositions qui relèvent du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.

<sup>21</sup> Le ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'application de la présente loi, à l'exclusion des articles 8, 9 et 49 et du deuxième alinéa de l'article 76, dont l'application est à la charge du ministre de la Sécurité publique. Art. 85 de la Loi.

<sup>22</sup> Le ministre délégué au Tourisme est chargé, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

- Loi sur le ministère des Finances, RLRQ, chapitre M-24.01;
- Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, RLRQ, chapitre M-30.01;
- Loi sur le ministère du Tourisme<sup>23</sup>, RLRQ, chapitre M-31.2;
- Loi concernant la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur, RLRQ, chapitre M-35.1.1;
- Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires\*, RLRQ, chapitre P-2.2;
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales, RLRQ, chapitre P-5.1;
- Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales\*, RLRQ, chapitre P-16;
- Loi sur la publicité légale des entreprises\*, RLRQ, chapitre P-44.1;
- Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, RLRQ, chapitre R-2.2.0.1;
- Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et leurs filiales, RLRQ, chapitre R-2.2.1;
- Loi sur la Régie des installations olympiques<sup>24</sup>, RLRQ, chapitre R-7;
- Loi sur le Régime d'investissement coopératif, RLRQ, chapitre R-8.1.1;
- Loi sur le remboursement d'impôts fonciers\*, RLRQ, chapitre R-20.1;
- Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal, RLRQ, chapitre R-21;
- Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James<sup>25</sup>, RLRQ, chapitre S-9.1;
- Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec, RLRQ, chapitre S-11.0102;
- Loi sur la Société des alcools du Québec<sup>26</sup>, RLRQ, chapitre S-13;
- Loi sur la Société des loteries du Québec, RLRQ, chapitre S-13.1;

<sup>23</sup> Le ministre délégué au Tourisme est responsable, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

<sup>24</sup> Le ministre délégué au Tourisme est chargé, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

<sup>25</sup> Le ministre des Ressources naturelles est responsable de l'application de la présente loi sauf à l'égard des responsabilités confiées par la présente loi au ministre des Finances et de l'Économie. Décret n° 879-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4873.

<sup>26</sup> Le ministre des Finances et de l'Économie est chargé de l'application de la Loi, à l'exception de l'article 29.1, des premier, deuxième et troisième alinéas de l'article 30, des articles 30.1 à 35.3, 36 à 36.3, 37.2 et 38 à 55.7, dont l'application relève du ministre de la Sécurité publique et à l'exception des autres dispositions des sections III et IV dont l'application relève du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. Art. 61 de la Loi. En ce qui a trait à l'économie, le ministre des Finances et de l'Économie exerce les fonctions du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation prévues à la présente loi. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.

- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec<sup>27</sup>, RLRQ, chapitre S-14.001;
  - Loi sur la Société du Palais des Congrès de Montréal<sup>28</sup>, RLRQ, chapitre S-14.1;
  - Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, RLRQ, chapitre S-16.001;
  - Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal, RLRQ, chapitre S-17.2.0.1;
  - Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec, RLRQ, chapitre S-17.2.2;
  - Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches, RLRQ, chapitre S-17.4;
  - Loi sur la Société Innovatech Régions ressources, RLRQ, chapitre S-17.5;
  - Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, chapitre S-29.01;
  - Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, RLRQ, chapitre S-29.1;
  - Loi sur les sociétés par actions\*, RLRQ, chapitre S-31.1;
  - Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts, RLRQ, chapitre S-37.01;
  - Loi sur la taxe de vente du Québec\*, RLRQ, chapitre T-0.1;
  - Loi concernant la taxe sur les carburants\*, RLRQ, chapitre T-1;
  - Loi concernant la taxe sur la publicité électronique\*, RLRQ, chapitre T-2;
  - Loi concernant la taxe sur les télécommunications\*, RLRQ, chapitre T-4;
  - Loi sur les valeurs mobilières, RLRQ, chapitre V-1.1;
  - Loi sur la Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville et abrogeant la Loi pour favoriser l'électrification rurale par l'entremise de coopératives d'électricité, L.Q. 1986, chapitre 21;
  - Loi abrogeant la Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique et la Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud, L.Q. 2004, chapitre 40;
- Lois dont l'application relève partiellement du ministre des Finances et de l'Économie;
- Loi sur l'assurance automobile<sup>29</sup>, RLRQ, chapitre A-25;
  - Loi sur l'assurance parentale<sup>30\*</sup>, RLRQ, chapitre A-29.011;
  - Loi sur les clubs de chasse et de pêche\*, RLRQ, chapitre C-22;

<sup>27</sup> Le ministre délégué au Tourisme est responsable, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

<sup>28</sup> Le ministre délégué au Tourisme est chargé, sous la direction du ministre des Finances et de l'Économie, de l'application de la présente loi. Décret n° 876-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4871.

<sup>29</sup> Le titre VI, Groupement des assureurs automobiles, le titre VII, Pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers en matière de données statistiques et de tarification, et les articles 193.1 à 193.3 sont sous la responsabilité du ministre des Finances et de l'Économie. Art. 204 de la Loi.

<sup>30</sup> Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des dispositions du chapitre IV dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 152 de la Loi.

- Loi sur les clubs de récréation\*, RLRQ, chapitre C-23;
- Loi sur les compagnies de cimetières\*, RLRQ, chapitre C-40;
- Loi sur les compagnies de cimetières catholiques romains\*, RLRQ, chapitre C-40.1;
- Loi sur les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité\*, RLRQ, chapitre C-44;
- Loi sur la constitution de certaines Églises\*, RLRQ, chapitre C-63;
- Loi sur les contrats des organismes publics<sup>31\*</sup>, RLRQ, chapitre C-65.1;
- Loi sur les corporations religieuses\*, RLRQ, chapitre C-71;
- Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre<sup>32\*</sup>, RLRQ, chapitre D-8.3;
- Loi sur les évêques catholiques romains\*, RLRQ, chapitre E-17;
- Loi sur les fabriques\*, RLRQ, chapitre F-1;
- Loi sur la fiscalité municipale\*, RLRQ, chapitre F-2.1;
- Loi sur la liquidation des compagnies\*, RLRQ, chapitre L-4;
- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation<sup>33</sup>, RLRQ, chapitre M-14;
- Loi sur les normes du travail<sup>34\*</sup>, RLRQ, chapitre N-1.1;
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec<sup>35\*</sup>, RLRQ, chapitre R-5;
- Loi sur le régime de rentes du Québec<sup>36\*</sup>, RLRQ, chapitre R-9;
- Loi sur les sociétés nationales de bienfaisance\*, RLRQ, chapitre S-31;
- Loi sur les sociétés préventives de cruauté envers les animaux\*, RLRQ, chapitre S-32;
- Loi sur les syndicats professionnels\*, RLRQ, chapitre S-40.

<sup>31</sup> Le ministre qui est président du Conseil du trésor est responsable de l'application de la présente loi à l'exception des deuxième et troisième alinéas de l'article 21.2.1 dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 59 de la Loi.

<sup>32</sup> Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de la section II du chapitre II dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 67 de la Loi.

<sup>33</sup> Le ministre des Finances et de l'Économie exerce les fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de course, visées au paragraphe 8° du premier alinéa de l'article 2. Décret n° 874-2012 du 20 septembre 2012, (2012) 144 G.O. 2, 4868.

<sup>34</sup> Le ministre du Travail est chargé de l'application de la présente loi à l'exception du chapitre III.1 dont l'application relève du ministre du Revenu et des articles 84.0.1 à 84.0.7 et 84.0.9 à 84.0.12 dont l'application relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 170 de la Loi.

<sup>35</sup> Le ministre de la Santé et des Services sociaux est chargé de l'application de la présente loi à l'exception des sections I à I.2 du chapitre IV dont l'application relève du ministre du Revenu et des sections II et III de ce chapitre dont l'application relève du ministre des Finances et de l'Économie. Art. 42 de la Loi.

<sup>36</sup> Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application des dispositions de la présente loi dont l'application ne relève pas du ministre du Revenu. Art. 228 de la Loi.



## LISTE DES ORGANISMES OU PERSONNES MORALES DONT LES LOIS CONSTITUTIVES RELÈVENT DU MINISTRE

- Autorité des marchés financiers
- Bureau de décision et de révision
- Caisse de dépôt et placement du Québec
- Capital régional et coopératif Desjardins
- Chambre de la sécurité financière
- Chambre de l'assurance de dommages
- Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville
- Financement-Québec
- Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi
- Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)
- Institut de la statistique du Québec
- Investissement Québec
- Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec
- Régie des installations olympiques
- Revenu Québec
- Société de financement des infrastructures locales du Québec
- Société des alcools du Québec
- Société des loteries du Québec
- Société du Centre des congrès de Québec
- Société du Palais des congrès de Montréal
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
- Société Innovatech du Grand Montréal
- Société Innovatech du sud du Québec
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches
- Société Innovatech Régions ressources



## ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS

### TOURISME

#### **Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale**

Parmi les trois défis et les onze priorités d'intervention pour une société inclusive en lien avec cette loi<sup>37</sup>, Tourisme Québec joue un rôle sur les éléments qui suivent.

##### ***Aménager des environnements accessibles***

Dans le cadre du Programme d'aide stratégique aux projets touristiques, du Programme d'aide financière aux festivals et événements et du Programme d'aide au développement touristique au nord du 49<sup>e</sup> parallèle, les projets admissibles doivent notamment favoriser l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées. Un des critères d'évaluation des projets est l'accessibilité des lieux pour les personnes handicapées. Il s'agit du moyen que Tourisme Québec a pris pour sensibiliser les entreprises à rendre leurs lieux accessibles.

Également, le site Internet institutionnel présente une section sur le tourisme accessible<sup>38</sup>. Les exploitants d'entreprises touristiques y retrouvent plusieurs renseignements visant à faire mieux connaître le marché des personnes handicapées, notamment : une étude sur les comportements et attitudes des personnes ayant une incapacité physique en matière de tourisme, de culture et de transport au Québec, les normes d'accessibilité du Code de la construction du Québec, les services-conseil, d'évaluation et de formation offerts par Kéroul et les aides financières disponibles, le tout dans le but de les sensibiliser à rendre accessibles les lieux touristiques.

##### ***Sensibiliser et former le personnel en contact direct avec le public***

Dans le cadre du Programme de formation des préposés aux renseignements des centres Infotouriste et des services de renseignements par téléphone et par Internet de Tourisme Québec, les préposés sont sensibilisés aux besoins des personnes handicapées et sont formés pour trouver, dans les outils mis à leur disposition, les informations permettant de répondre aux demandes de renseignements de cette clientèle. Le personnel est informé sur les cotes d'accessibilité des établissements touristiques et de La Route accessible, qui regroupe des entreprises qui offrent des services accessibles aux personnes handicapées et dont le personnel a été formé pour les services d'accueil spécifique à cette clientèle.

---

<sup>37</sup> [http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/DD1395\\_tableau\\_synthese\\_recto\\_Acc.pdf](http://www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/DD1395_tableau_synthese_recto_Acc.pdf)

<sup>38</sup> <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/programmes-services/services/tourisme-accessible/index.html>

***Mettre en place des mesures de promotion d'une approche inclusive et accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture***

Depuis plus de 25 ans, Tourisme Québec reconnaît l'organisme Kéroul comme son interlocuteur privilégié pour établir des actions stratégiques en matière d'accessibilité des lieux touristiques aux personnes handicapées dans le respect de ses particularités et des orientations gouvernementales. Dans le cadre de la convention d'aide financière 2012-2015, Tourisme Québec soutient Kéroul pour réaliser des actions de commercialisation de La Route accessible auprès des personnes handicapées provenant des marchés hors Québec. En 2013-2014, les actions réalisées grâce au soutien financier de Tourisme Québec sont les suivantes :

- production d'affiches, de cartes postales et de brochures La Route accessible ainsi que des encarts pour les nouveautés 2013;
- développement d'une application mobile pour *larouteaccessible.com*, ajout d'un carnet de route qui permet aux internautes de composer leur séjour adapté au Québec et achat de mots clés;
- conception et achat de publicité dans des revues *Outspoken* (Lésions médullaires Ontario) et *Abilities* (revue pancanadienne s'adressant aux personnes handicapées et à leurs proches), sur le site Web *New Mobility* (magazine américain qui s'adresse aux personnes handicapées) et *Able Newspaper* de New York;
- tournage et prise de photos à l'été 2013 pour présenter des lieux touristiques accessibles dans les régions de Montréal, de Québec et de Charlevoix pour utilisation dans les publicités et autres;
- participation à des événements hors Québec afin de promouvoir le Québec comme destination accessible et le Sommet mondial Destinations pour tous qui aura lieu du 19 au 22 octobre 2014 à Montréal : Bourse des médias à Montréal (avril 2013), Congrès international Tourism For All en Espagne (juin 2013), Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées à New York (juillet 2013), Discover Quebec à Toronto (octobre 2013), Media Holiday Reception à New York (novembre 2013);
- tournée de presse sur les produits « hiver » avec trois journalistes spécialisés représentant *handicaphis.com* et *PerceptiveTravel.com*.

Également, pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, Tourisme Québec met à jour annuellement les données sur les entreprises touristiques adaptées aux personnes handicapées et diffuse l'information dans son réseau d'accueil (sept centres Infotouriste et les services de renseignements par téléphone et par Internet) et sur le site Internet de QuébecOriginal. La clientèle touristique peut rechercher les entreprises accessibles et adaptées à ses besoins, pour un séjour agréable au Québec.

### ***Une destination touristique pour tous***

Soucieux d'offrir le Québec comme une destination touristique pour tous, Tourisme Québec poursuit son partenariat fructueux avec l'organisme sans but lucratif Kéroul, dont la mission est de rendre accessibles le tourisme et la culture aux personnes à capacité physique restreinte. Dans le cadre de la convention d'aide financière 2012-2015, Tourisme Québec a octroyé, en 2013-2014, une contribution financière de 200 000 \$ à Kéroul, lui permettant notamment de réaliser des actions de représentation et de concertation auprès de l'industrie touristique, des activités de recherche, d'évaluation et de services-conseils, des services de formation dans le but d'améliorer l'accueil destiné aux personnes handicapées dans les sites touristiques du Québec et de promouvoir le Québec comme une destination accessible.

De plus, en 2013-2014, Tourisme Québec a versé une aide additionnelle de 20 000 \$ à Kéroul pour l'organisation du Sommet mondial Destinations pour tous, prévu du 19 au 22 octobre 2014 à Montréal. Celui-ci réunira les grandes organisations internationales et québécoises des domaines du tourisme, de la culture et des transports et les amènera à poser des actions pour faciliter le tourisme accessible à tous.

### **Loi sur les établissements d'hébergement touristique**

#### ***Répartition des établissements d'hébergement touristique par catégorie***

Pour l'application de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique, Tourisme Québec a confié à trois mandataires la responsabilité de classer les établissements d'hébergement touristique. Tourisme Québec exerce toutefois les activités d'inspection prévues par la Loi, notamment l'inspection des lieux d'accueil et des établissements d'hébergement touristique ainsi que le dépistage de l'hébergement illégal.

La Corporation de l'industrie touristique du Québec classe les catégories d'établissements touristiques suivants : auberge de jeunesse, autre établissement d'hébergement, centre de vacances, établissement d'enseignement, établissement hôtelier, gîte, résidence de tourisme et village d'accueil.

Camping Québec classe les établissements de camping.

La Fédération des pourvoiries du Québec classe les établissements de pourvoirie.

Le tableau suivant illustre la répartition des établissements d'hébergement touristique détenant une attestation de classification, par catégorie d'établissement.

TABLEAU 66

**Répartition des établissements d'hébergement touristique par catégorie**

		<b>2013-2014</b>
Établissement hôtelier	Nombre	1 610
	Unités	71 053
Gîte	Nombre	1 210
	Unités	4 311
Résidence de tourisme	Nombre	3 986
	Unités	7 484
Établissement d'enseignement	Nombre	32
	Unités	6 052
Village d'accueil	Nombre	10
	Unités	663
Auberge de jeunesse	Nombre	63
	Unités	2 830
Centre de vacances	Nombre	219
	Unités	22 665
Autre établissement d'hébergement	Nombre	176
	Unités	1 197
<b>TOTAL HÉBERGEMENT</b>	<b>Nombre</b>	<b>7 306</b>
	<b>Unités</b>	<b>116 255</b>
Établissement de camping	Nombre	866
	Unités	114 976
Établissement de pourvoirie	Nombre	635
	Unités	4 977

TABLEAU 67

**Nombre d'inspections**

	<b>2013-2014</b>
Vérification de l'affichage du panneau	164
Vérification d'exploitation	43
Actes de dépistage et suivis de dénonciation	116
<b>TOTAL</b>	<b>323</b>

## ÉCONOMIE

### Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Le Ministère est responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux. À cet égard, le Ministère a effectué 1 868 inspections qui ont conduit à 249 constats d'infraction.

Le Ministère a enregistré une baisse du nombre de plaintes du public : 30 plaintes en 2013-2014, comparativement à 81 pour l'année précédente.

Afin d'informer le grand public des dispositions de la Loi, le Ministère diffuse, dans les jours qui précèdent un jour férié, un communiqué de presse sur son site Internet et sur le fil de presse CNW.

TABLEAU 68

#### Dérogations en vertu de la Loi : nombre de dossiers traités

Article 12 : Zone limitrophe	1
Article 13 : Zone touristique	7
Article 14 : Dérogations événements spéciaux	19

### Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère, responsable de l'administration de l'application de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés, a délivré et renouvelé 5 220 permis de rembourrage, ce qui représente une somme de 1,7 million de dollars. Il s'agit d'une hausse de 580 permis par rapport à 2012-2013.

Conformément aux objectifs d'allègement réglementaire, on note que 45 % des transactions pour la gestion des permis sont désormais effectuées en ligne. Le Ministère a mené 197 inspections, qui ont mené à 166 nouveaux permis.

Relativement à la gestion de la Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés et de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, le Ministère a répondu à plus de 7 700 demandes d'aide et de renseignements par téléphone et par courriel.

### Loi sur la Société des alcools du Québec

À titre de responsable de plusieurs dispositions de cette loi, notamment celles qui régissent la fabrication de boissons alcooliques, le Ministère a mené différents travaux avec des représentants de cette industrie en 2013-2014. Les échanges visaient à mieux comprendre les préoccupations et à déterminer des avenues possibles pour améliorer l'environnement d'affaires des entreprises qui y œuvrent. Aucune modification n'a été apportée à la Loi sur la Société des alcools du Québec au cours de la dernière année.

### Loi sur les coopératives

Le Ministère a délivré, pour l'année 2013-2014, les statuts de constitution de 118 coopératives, les statuts de continuation pour 6 autres et les statuts d'une fusion ordinaire pour 4 coopératives. Il a également procédé à 36 modifications de statuts, incluant les fusions par absorption, à 38 dissolutions par liquidation et à 7 révocations de dissolution. Enfin, le Ministère a délivré 27 certificats de régularité.

## **Loi sur le Régime d'investissement coopératif et Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures**

Au cours de l'exercice 2013-2014, le Ministère a délivré 6 certificats d'admissibilité au Régime d'investissement coopératif. Pour le présent exercice, 17 certificats d'admissibilité à ce même Régime ont été révoqués. En date du 31 mars 2014, 189 coopératives sont titulaires d'un certificat valide et font l'objet d'un suivi administratif, comme le requiert la Loi sur le Régime d'investissement coopératif.

Le Ministère a délivré deux attestations permanentes d'admissibilité à la Ristourne à impôt différé au cours de l'exercice 2013-2014, ce qui porte à 23 le nombre total de coopératives titulaires d'une attestation permanente, en date du 31 mars 2014.

## LISTE DES PUBLICATIONS AU 31 MARS 2014

### Budget 2014-2015 (20 février 2014)

- Discours sur le budget 2014-2015
- Plan budgétaire 2014-2015
- Budget en un coup d'œil 2014-2015
- Clé USB – Budget 2014-2015
- Consultations prébudgétaires – Budget 2014-2015
- L'accès aux services chirurgicaux – Un programme élargi et intégré, Rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, février 2014
- La qualité des soins – Une démarche valorisant les meilleures pratiques, Rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, février 2014
- L'information clinique et financière – Mieux connaître les coûts et les services rendus, Rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, février 2014
- Pour que l'argent suive le patient – L'implantation du financement axé sur les patients dans le secteur de la santé, Rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, février 2014
- Le maintien et le développement des sièges sociaux au Québec, Rapport du Groupe de travail sur la protection des entreprises québécoises, février 2014

### Bulletin d'information

- Bulletin de l'industrie du capital de risque, 2<sup>e</sup> trimestre 2013
- Bulletin de l'industrie du capital de risque, 3<sup>e</sup> trimestre 2013
- Bulletin de l'industrie du capital de risque – Bilan
- Bulletin d'information 2013-4 – Révision du régime d'impôt minier
- Bulletin d'information 2013-5 – Hausse de la taxe sur l'hébergement dans les régions touristiques des Cantons-de-l'Est et du Bas-Saint-Laurent
- Bulletin d'information 2013-6 – Nouvelles mesures fiscales pour encourager la philanthropie culturelle
- Bulletin d'information 2013-7 – Harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales et autres mesures relatives aux entreprises
- Bulletin d'information 2013-8 – Remboursement partiel de la taxe de vente du Québec accordé aux municipalités
- Bulletin d'information 2013-9 – Modifications au crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias (volet général) et au crédit d'impôt remboursable pour les sociétés spécialisées dans la production de titres multimédias

- Bulletin d'information 2013-10 – Mesures fiscales visant à stimuler les investissements des particuliers et des entreprises
- Bulletin d'information 2013-11 – Revalorisation des seuils d'exemption au régime public d'assurance médicaments et harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales en matière de R-D
- Bulletin d'information 2013-12 – Modifications découlant de l'introduction du remboursement partiel de la taxe de vente du Québec aux municipalités
- Bulletin d'information 2013-13 – Bonification de l'aide fiscale accordée aux particuliers habitant un village nordique
- Bulletin d'information 2013-14 – Modifications à diverses mesures à caractère fiscal
- Bulletin d'information 2014-1 – Plafonds régissant la déductibilité des frais d'automobile et taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour l'année 2014
- Bulletin d'information 2014-2 – Harmonisation à l'allègement de taxe relatif aux stationnements d'hôpitaux
- Bulletin d'information 2014-3 – Harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales
- Bulletin d'information 2014-4 – Harmonisation à certaines mesures du budget fédéral du 11 février 2014 en matière de taxes de vente
- Bulletin d'information 2014-5 – Modifications à diverses mesures fiscales
- Bulletin d'information ACCORD, avril 2013
- Bulletin d'information ACCORD, mai 2013
- Bulletin d'information ACCORD, juin 2013
- Bulletin d'information ACCORD, juillet 2013
- Bulletin d'information ACCORD, octobre 2013
- Bulletin d'information ACCORD, novembre 2013
- Bulletin d'information ACCORD, décembre 2013
- Bulletin d'information ACCORD, janvier 2014
- Bulletin d'information ACCORD, février 2014
- Bulletin d'information ACCORD, mars 2014

### **Comptes publics et reddition de comptes**

- Comptes publics 2012-2013 – Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires : année financière terminée le 31 mars 2013
- Comptes publics 2012-2013 – Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec – Année financière terminée le 31 mars 2013

- Comptes publics 2012-2013 – Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux – Année financière terminée le 31 mars 2013
- États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec 2011-2012
- États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec 2012-2013
- Dépenses fiscales – Édition 2013
- Emprunts du Québec – Exercice financier 2013-2014
- Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2013
- Le point sur la situation économique et financière du Québec en bref – Automne 2013
- Nouveaux emprunts de Financement-Québec – Exercice financier 2013-2014
- Profil économique et financier du Québec – Édition 2013
- Profil économique et financier du Québec en bref – Édition 2013

### **Politique économique du Québec**

- Politique économique Priorité emploi – Investir dans l'emploi, c'est investir dans le Québec, octobre 2013

### **Politique industrielle du Québec**

- Priorité emploi – Investir dans l'emploi, c'est investir dans le Québec – Politique industrielle québécoise 2013-2017, octobre 2013

### **Rapport annuel de gestion**

- Rapport annuel de gestion du ministère des Finances et de l'Économie 2012-2013

### **Rapport mensuel des opérations financières**

- Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 28 février 2013
- Rapport mensuel des opérations financières préliminaire au 31 mars 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 mai 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 juillet 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 30 septembre 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 31 octobre 2013
- Rapport mensuel des opérations financières au 30 novembre 2013

## Régions

- Développement économique de l'autoroute 30 – Document de réflexion, octobre 2013
- Plan de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, avril 2013
- Portrait régional de l'entrepreneuriat – Région métropolitaine de Montréal, avril 2013
- Stratégie de diversification économique du territoire de la MRC des Sources, avril 2013

## Sommaire économique et financier du Québec

- Sommaire économique et financier du Québec – 28 novembre 2013
- Sommaire économique et financier du Québec – 20 février 2014

## Statistiques fiscales des particuliers

- Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2010
- Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2011

## Autres publications

- Fonds de partenariat pour un Québec innovant et en santé – Guide d'appel des propositions, avril 2013
- Guide de liquidation ordinaire d'une coopérative, novembre 2013
- Le marketing Web : de la stratégie aux résultats – Manuel de formation, 2013
- Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2014
- Questionnaire de candidature – Grand prix québécois de la qualité – Grande entreprise manufacturière ou de services (500 employés ou plus), Établissement ou filiale de grande entreprise, Organisme public, juin 2013
- Questionnaire de candidature – Grands prix québécois de la qualité – PME indépendante – manufacturière ou de services (10 à 499 employés), Organisme à but non lucratif et association, juin 2013
- Rapport du groupe de travail Mode et vêtement, avril 2013
- Rapport sur la mise en œuvre des mesures gouvernementales d'allègement réglementaire et administratif – Simplifier la vie des entreprises et mieux réglementer, septembre 2013
- Rapport sur l'application de la Loi sur les assurances et de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, mars 2013
- Rapport sur l'application de la Loi sur les coopératives de services financiers, décembre 2013
- Réussir sa recherche de capital dans les technologies propres – Premier volet – Le financement par capital, un outil de croissance, 2013
- Titres et emprunts émis par le Québec – Encours au 30 septembre 2013
- Un nouveau régime d'impôt minier équitable pour tous, mai 2013

- Vivement, pour une culture philanthropique au Québec!, Rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, juin 2013

## TOURISME

- Bulletin touristique portant en alternance sur les établissements d'hébergement et sur les entrées à la frontière et hébergement touristique – 11 publications au cours de 2013-2014
- Bulletin de veille Le Belvédère – 24 publications au cours de 2013-2014
- Classification des établissements d'hébergement du Québec en 2012 (juillet 2013)
- Fréquentation des terrains de camping en bref – 2013
- La balance touristique internationale en 2011 (août 2013)
- Le tourisme au Québec en bref en 2011 (mai 2013)
- Note de conjoncture – 9 publications au cours de 2013-2014
- Portrait statistique de l'hébergement au Québec en 2012 (juillet 2013)
- Profil statistique du marché de l'Allemagne – 2013
- Profil statistique du marché des États-Unis d'Amérique – 2013
- Profil statistique du marché de la France – 2013
- Profil statistique du marché du Royaume-Uni – 2013
- Rapport d'étude consolidé : sondage auprès des croisiéristes et des membres d'équipage des navires de croisière dans les ports du Saint-Laurent – 2012 (juin 2013)
- Rapport méthodologique : sondage auprès des croisiéristes et des membres d'équipage des navires de croisière dans les ports du Saint-Laurent – 2012 (juin 2013)
- Veille festivals et évènements – Bulletin (février 2014)
- Veille Saint-Laurent – Bulletin (janvier 2014)
- Veille sur le tourisme nordique (février 2014)

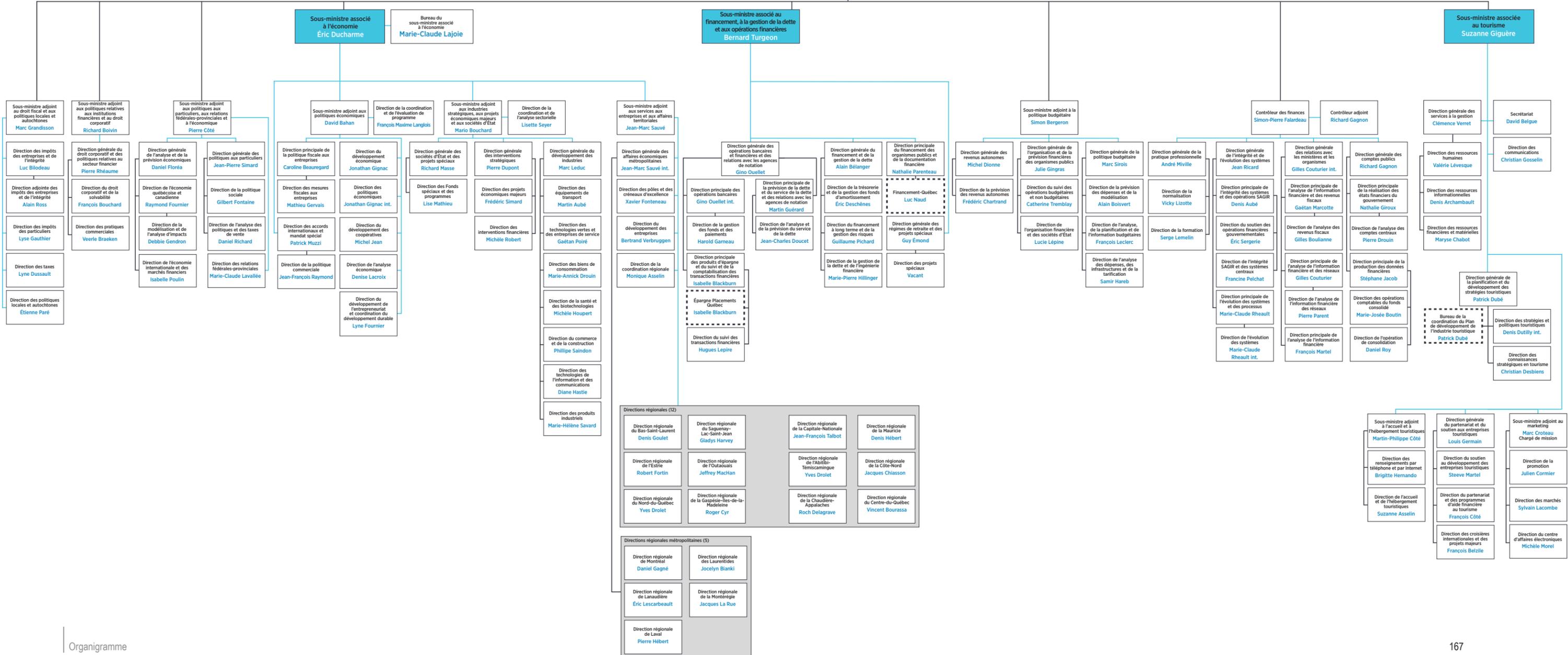
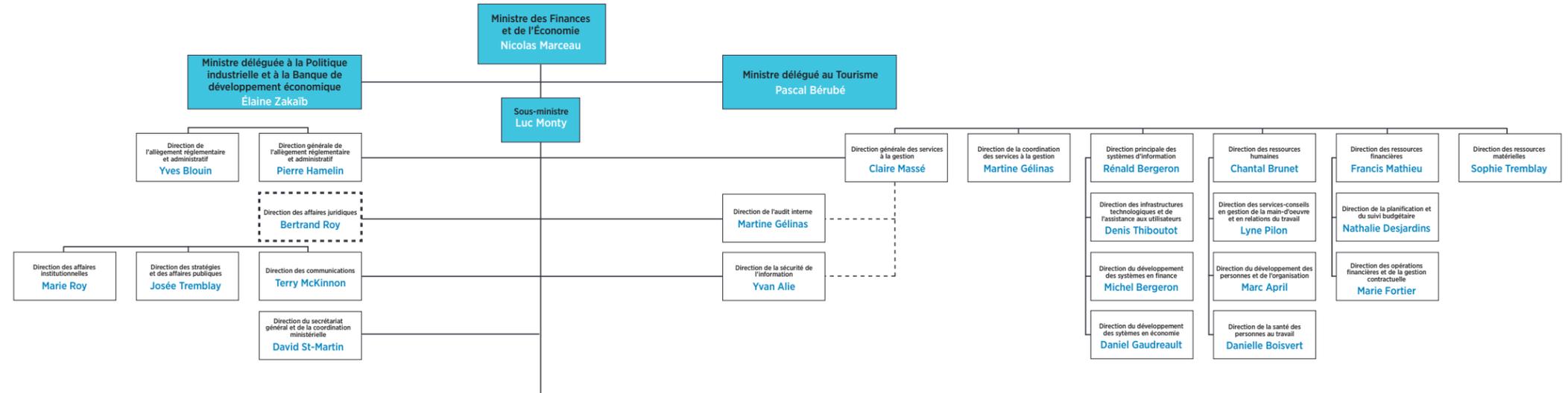


# ORGANIGRAMME

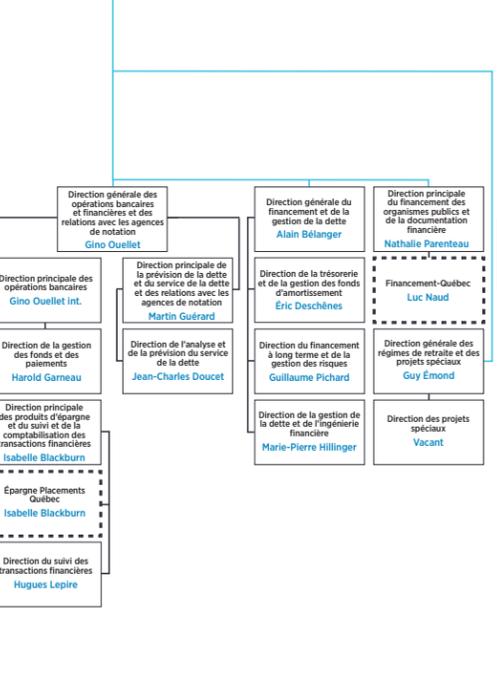
En date du 31 mars 2014

## Organismes relevant du Ministre

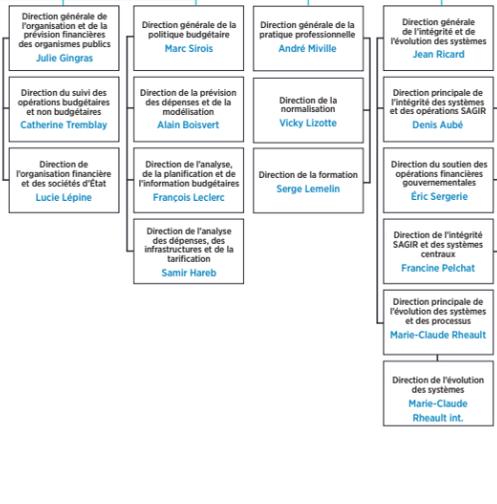
Autorité des marchés financiers  
 Bureau de décision et de révision  
 Caisse de dépôt et placement du Québec  
 Coopérative régionale d'électricité de Saint-Jean-Baptiste de Rouville  
 Financement-Québec  
 Institut de la statistique du Québec  
 Investissement Québec  
 Régie des installations olympiques  
 Revenu Québec  
 Société Innovatech Régions ressources  
 Société de financement des infrastructures locales  
 Société des alcools du Québec  
 Société des loteries du Québec  
 Société du Centre des congrès de Québec  
 Société du Palais des congrès de Montréal  
 Société du parc industriel portuaire de Bécancour  
 Société Innovatech du sud du Québec  
 Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches



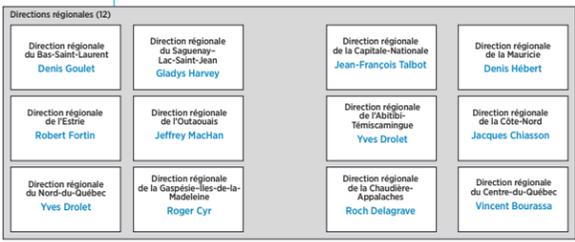
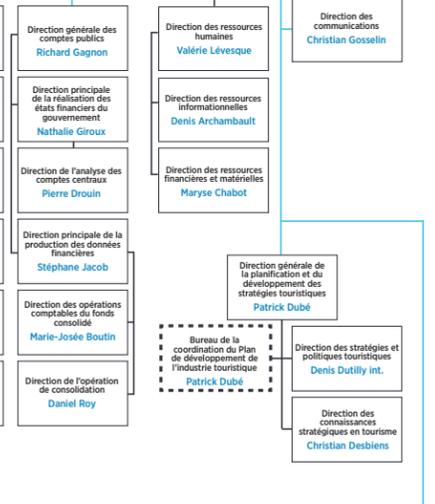
## Sous-ministre associé au financement, à la gestion de la dette et aux opérations financières



## Sous-ministre adjoint à la politique budgétaire



## Sous-ministre associée au tourisme





# ANNEXE 1 – ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR AMÉLIORER L'ÉQUITÉ ET L'INTÉGRITÉ DU RÉGIME FISCAL ET LUTTER CONTRE LES PLANIFICATIONS FISCALES AGRESSIVES

## **Révision du régime d'impôt minier (Bulletin d'information 2013-4, 6 mai 2013)**

À l'occasion du *Bulletin d'information 2013-4*, des modifications ont été annoncées au régime d'impôt minier. Sommairement, un nouveau mode de calcul de l'impôt minier a été instauré, entraînant le calcul, pour chaque exploitant, d'un impôt minier minimum. De plus, des modifications ont été apportées de manière à remplacer, pour le calcul de l'impôt minier sur le profit annuel, le taux d'imposition unique par trois taux d'imposition applicables chacun à une tranche du profit annuel déterminée en fonction de la marge bénéficiaire de l'exploitant.

Ces modifications font en sorte que chaque exploitant paie un impôt minier et que cet impôt varie en fonction de sa marge bénéficiaire.

Trois règles d'intégrité ont également été ajoutées au régime d'impôt minier. Ainsi, une personne ou une société de personnes qui cesse, pour une période indéterminée, toutes les activités qui se rapportent à son exploitation minière est réputée aliéner l'ensemble de ses biens amortissables immédiatement avant la fin de l'exercice financier qui est réputé se terminer immédiatement avant le moment où l'exploitant cesse ses activités qui se rapportent à son exploitation minière. De plus, un exploitant qui cesse d'utiliser effectivement ou régulièrement, selon le cas, un bien amortissable dans son exploitation minière est réputé aliéner ce bien à ce moment. Dans l'un et l'autre de ces cas, le produit d'aliénation des biens correspond au moindre de la juste valeur marchande du bien et de son coût en capital à ce moment.

Enfin, un exploitant et une entité à laquelle il est associé, dans un exercice financier, à laquelle il aliène des substances minérales ou des produits de traitement provenant d'une mine, au cours de l'exercice financier, peuvent, si certaines conditions sont remplies, être considérés comme une seule et même personne effectuant la totalité des travaux d'exploitation minière de l'exploitant et de l'entité à laquelle il est associé à l'égard des substances minérales et des produits de traitement provenant de la mine, pour l'exercice financier, aux fins, notamment, de la détermination des droits miniers à payer par l'exploitant, pour l'exercice financier.

## **Harmonisation à certaines mesures annoncées à l'occasion du budget fédéral du 21 mars 2013 (Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 1.1)**

Plusieurs des mesures proposées par le budget fédéral du 21 mars 2013, dont l'intégration à la législation et à la réglementation fiscales québécoises a été annoncée, ont pour but d'améliorer l'équité et l'intégrité du régime fiscal ou de lutter contre les planifications fiscales agressives. Les mesures retenues à cet égard sont celles relatives :

- à la prolongation de la période normale de nouvelle cotisation à l'égard d'un participant à un abri fiscal lorsqu'une déclaration de renseignements requise à l'égard de l'abri fiscal n'est pas produite à temps;
- aux impôts en litige à l'égard d'une somme déduite au titre d'un don relativement à un abri fiscal;
- aux arrangements de disposition factice;

- aux opérations de requalification;
- au commerce de pertes de fiducies;
- aux modifications aux règles de présomption de résidence des fiducies non résidentes et à la règle d'attribution du revenu tiré de biens détenus par une fiducie;
- à la nouvelle pénalité se rapportant aux renseignements manquants, incomplets ou inexacts relatifs aux spécialistes en déclarations de recherche scientifique et développement expérimental (R-D) et aux modalités de facturation de ces spécialistes et à la responsabilité solidaire du paiement de cette pénalité applicable au contribuable et au préparateur de déclarations de revenus qui participe à l'établissement d'une demande d'incitatif fiscal relatif à la R-D;
- aux modifications concernant la provision pour services futurs de manière qu'elle ne puisse être utilisée à l'égard de montants reçus dans le but de financer des obligations futures de restauration;
- à l'élimination des avantages fiscaux inattendus se rapportant aux stratagèmes d'assurance-vie avec effet de levier;
- aux modifications des règles applicables aux pertes agricoles restreintes visant à codifier le critère de la principale source de revenu et à augmenter la limite applicable pour la déduction des pertes agricoles restreintes;
- au commerce de pertes de sociétés;
- à l'application des règles de capitalisation restreinte aux fiducies résidentes du Canada et aux sociétés et fiducies non résidentes du Canada qui ont des activités au Canada.

De plus, afin de lutter contre l'utilisation de logiciels de suppression électronique des ventes, communément appelés logiciels de camouflage des ventes ou *zapper*, qui permettent à certaines entreprises de cacher leurs ventes pour éviter de payer la taxe de vente et l'impôt sur le revenu, il a été annoncé que la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002) sera modifiée pour y intégrer, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les nouvelles pénalités administratives relatives aux logiciels de suppression électronique des ventes. Ces pénalités pourront être imposées entre autres pour l'utilisation, la possession, l'acquisition, la fabrication ou la vente d'un logiciel de suppression électronique des ventes.

**Recentrage de la contribution temporaire des institutions financières vers les grandes institutions**  
**(Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 2.2)**

Jusqu'au 31 décembre 2012, la taxe compensatoire des institutions financières était établie en fonction de trois assiettes d'imposition : le capital versé, les salaires versés et les primes d'assurance. Les taux de la taxe compensatoire étaient composés, d'une part, de taux de base mis en place pour tenir compte du coût pour le gouvernement d'accorder des remboursements de taxe sur les intrants (RTI) aux fournisseurs de services financiers dans le régime de la taxe de vente du Québec (TVQ) et, d'autre part, d'une hausse temporaire de taux mise en place dans le but de faire contribuer de façon particulière les institutions financières à l'assainissement des finances publiques. Cette hausse temporaire de taux, appelée « contribution temporaire », porte sur deux des trois assiettes d'imposition, soit les salaires versés et les primes d'assurance.

Pour tenir compte du fait qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, le régime de la TVQ a été harmonisé au régime de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée en ce qui concerne les services financiers, ce qui a mis fin aux RTI pour les fournisseurs de tels services, la partie de la taxe compensatoire des institutions financières attribuable à l'impact financier de ces

RTI n'était plus justifiée et a donc été éliminée à compter de la même date. Par ailleurs, les taux applicables pour le calcul de la contribution temporaire ont été augmentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et cette contribution temporaire a été prolongée jusqu'au 31 mars 2019.

Afin de recentrer la contribution temporaire des institutions financières vers l'objectif de faire participer de façon particulière les banques et les autres grandes institutions financières aux efforts de retour à l'équilibre budgétaire, il a été annoncé que la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) serait modifiée de façon que les institutions financières comprises dans la catégorie « toute autre personne » qui n'ont pas fait le choix conjoint prévu à l'article 150 de la Loi sur la taxe d'accise (L.R.C., 1985, c. E-15) avec une institution financière comprise dans une autre catégorie visée par l'application de la contribution temporaire ne seraient plus assujetties à celle-ci à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Ainsi, seules les institutions financières suivantes sont, depuis cette date, assujetties à la contribution temporaire des institutions financières : les banques, les sociétés de prêts, les sociétés de fiducie, les sociétés faisant le commerce de valeurs mobilières, les caisses d'épargne et de crédit, les sociétés d'assurance, les ordres professionnels ainsi que toute autre personne ayant fait le choix conjoint avec une de ces institutions financières.

**Instauration d'un crédit d'impôt remboursable temporaire pour les cabinets en assurance de dommages**  
**(Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 2.3)**

Compte tenu de la pleine harmonisation du régime de la taxe de vente du Québec (TVQ) à celui de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée (TPS/TVH) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 quant au traitement fiscal des services financiers, ces derniers, auparavant détaxés dans le régime de taxation québécois, sont devenus généralement exonérés comme dans le régime de taxation fédéral.

Essentiellement, il résulte de cette exonération que les biens et les services acquis par les fournisseurs de services financiers ne sont plus admissibles à un remboursement de la taxe sur les intrants (RTI) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 si ces acquisitions sont effectuées aux fins de la réalisation des services financiers exonérés qu'ils fournissent.

Bien que l'harmonisation du régime de la TVQ à celui de la TPS/TVH ait eu pour effet de hausser le fardeau fiscal de tous les fournisseurs de services financiers, il est apparu que les cabinets en assurance de dommages sont particulièrement affectés par cette harmonisation compte tenu de certains facteurs propres à leur industrie.

En vue de faciliter la transition des cabinets en assurance de dommages vers l'harmonisation du régime de la TVQ à celui de la TPS/TVH, un nouveau crédit d'impôt remboursable pour les cabinets en assurance de dommages a été instauré pour une période de trois ans.

Sommairement, une société admissible peut bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable calculé à partir de certaines dépenses de nature courante qu'elle a engagées au cours de son année d'imposition 2012 et qui sont raisonnablement attribuables à ses activités en matière d'assurance de dommages au Québec, à l'exception de certaines dépenses, dont les salaires et cotisations des employeurs et les frais d'intérêt.

Une société admissible désigne une société qui est une personne exclue pour l'application de la contribution temporaire des institutions financières et qui est inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers pour agir comme cabinet en assurance de dommages.

Enfin, les taux applicables pour le calcul de ce crédit d'impôt sont de 7,5 % pour l'année 2013, de 5 % pour l'année 2014 et de 2,5 % pour l'année 2015.

**Modification au crédit d'impôt pour le design  
(Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 2.6)**

Une société qui a un établissement au Québec et y exploite une entreprise peut bénéficier d'une aide fiscale prenant la forme d'un crédit d'impôt remboursable portant sur les activités de design que cette société effectue ou qu'elle fait effectuer pour son compte, au Québec, relativement à cette entreprise.

De façon sommaire, le crédit d'impôt remboursable pour le design s'applique à l'égard de certaines dépenses qu'une société engage pour réaliser des activités de design de biens fabriqués industriellement.

Actuellement, une société doit obtenir une attestation d'activité de design pour chaque année d'imposition à l'égard de laquelle elle désire bénéficier de ce crédit d'impôt. Cette attestation certifie qu'une activité de design a été réalisée dans l'année visée par l'attestation.

Par conséquent, il n'est pas possible pour une société d'obtenir une attestation d'activité dans une année donnée lorsque l'activité de design visée par l'attestation demandée a été réalisée par un consultant externe pour le compte de la société dans une année antérieure. Or, dans certaines situations, il arrive qu'un consultant externe soit rémunéré sous forme de redevances, ce qui peut occasionner une désynchronisation de l'activité de design et de la dépense y afférente puisque l'une et l'autre peuvent survenir dans des années d'imposition différentes de la société pour le compte de qui les travaux de design sont réalisés.

Afin de corriger cette situation, une modification sera apportée à la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (RLRQ, chapitre P-5.1). Aussi, cette loi sera modifiée de façon qu'une attestation d'activité puisse aussi être délivrée à une société pour une année d'imposition lorsqu'une activité de design se rapportant à une entreprise qu'elle exploite au Québec a été réalisée pour son compte par un consultant externe dans une année précédente.

**Remboursement de la taxe sur les carburants applicable à l'essence utilisée dans les bateaux commerciaux  
(Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 2.8)**

Le régime de la taxe sur les carburants comporte des mesures d'allègement à l'égard de la plupart des produits utilisés pour alimenter le moteur de bateaux commerciaux, s'ils sont versés directement dans le réservoir installé comme équipement normal d'alimentation de ce moteur. Ces mesures d'allègement, applicables à l'huile lourde, au pétrole brut et au mazout coloré, visent à favoriser le développement économique et à améliorer la position concurrentielle des entreprises œuvrant dans ce secteur d'activité.

Toutefois, aucune mesure d'allègement n'était prévue à l'égard de l'essence utilisée dans les mêmes circonstances. Or, il est apparu que ce produit pouvait désormais, à l'instar des autres carburants, être employé par certaines entreprises exploitant des bateaux commerciaux.

De façon que toutes les entreprises de ce secteur d'activité puissent bénéficier d'un traitement fiscal équivalent, une mesure de remboursement a donc été introduite dans le régime de la taxe sur les carburants à l'égard de la taxe payée sur l'essence utilisée dans les bateaux commerciaux.

**Précisions concernant les cotisations payables au Régime de rentes du Québec  
(Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 3.1)**

Le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada sont, depuis leur création, considérés comme des régimes équivalents, et ce, même s'ils ne sont pas en tous points identiques. Cette caractéristique a permis que ces régimes soient, de tout temps, administrés de façon à faciliter la mobilité des travailleurs sur l'ensemble du territoire canadien.

Afin que les particularités de chacun des régimes soient mieux prises en compte, notamment le fait que, depuis l'année 2012, le taux applicable aux fins du calcul des cotisations au Régime de rentes du Québec diffère de celui qui est utilisé pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada, il a été annoncé que diverses modifications seront apportées à la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9).

De façon sommaire, ces modifications viseront :

- à établir de nouvelles règles de calcul des excédents de cotisations afin que les cotisations soient réparties équitablement entre chacun des régimes publics;
- à assurer que les cotisations excédentaires attribuables au salaire d'un particulier soient toujours prises en considération aux fins du calcul de la cotisation qu'il peut être tenu de payer au Régime de rentes du Québec à titre de travailleur autonome;
- à éviter, lorsqu'un salarié travaille pour un même employeur au Québec et ailleurs au Canada, que des cotisations au Régime de rentes du Québec soient retenues à la source à l'égard de la partie de son salaire qui excède le maximum de ses gains cotisables pour cet emploi;
- à mieux établir le revenu sur lequel un particulier peut verser des cotisations facultatives au Régime de rentes du Québec.

#### **Détermination des exemptions relatives au régime public d'assurance médicaments du Québec**

**(Bulletin d'information 2013-11, 8 novembre 2013, mesure 1)**

Les adultes qui ne sont pas protégés par une assurance collective ou un régime d'avantages sociaux du secteur privé pendant toute une année sont généralement tenus de payer pour cette même année une prime pour financer le régime public d'assurance médicaments.

Pour tenir compte de la capacité de payer des ménages, la prime payable par un adulte pour une année est déterminée en fonction de son revenu familial, duquel est soustrait un montant d'exemption qui tient compte de la composition du ménage. Le montant qui doit être appliqué en réduction du revenu familial permet d'exempter du paiement de la prime les adultes dont le revenu familial est inférieur à un certain seuil.

Le montant des différentes exemptions fait l'objet, depuis l'instauration du régime public d'assurance médicaments, d'une revalorisation annuelle visant à protéger le pouvoir d'achat des ménages.

Aussi, afin de maintenir les principes qui sous-tendent la détermination du montant de la prime payable au régime public d'assurance médicaments, le montant de chacune des exemptions accordées pour établir le seuil à partir duquel une prime devient payable a été revalorisé pour l'année 2013.

#### **Bonification de l'aide fiscale accordée aux particuliers habitant un village nordique** **(Bulletin d'information 2013-13, 4 décembre 2013)**

Le crédit d'impôt pour la solidarité est conçu pour atténuer les coûts reliés à la taxe de vente du Québec et au logement, tout en reconnaissant que les habitants de l'une des quatorze municipalités constituées conformément à la Loi sur les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik (RLRQ, chapitre V-6.1) doivent supporter un coût de la vie plus élevé qu'ailleurs.

L'éloignement des villages nordiques, leur climat et un coût de la vie plus élevé qu'ailleurs en font des collectivités très particulières. Aussi, pour mieux tenir compte de cette réalité, il a été annoncé que le montant de base et le montant pour conjoint qui sont utilisés pour calculer le crédit d'impôt

pour la solidarité auquel les ménages habitant un village nordique peuvent avoir droit seraient doublés pour passer de 810 \$ à 1 620 \$ à compter de l'année d'imposition 2014.

**Assouplissement des règles d'affectation du crédit d'impôt pour la solidarité  
(Bulletin d'information 2013-14, 20 décembre 2013, mesure 1)**

Pour tenir compte du fait que le crédit d'impôt pour la solidarité a été conçu à l'intention des ménages à faible ou à moyen revenu pour atténuer les coûts reliés à la taxe de vente du Québec et au logement, tout en reconnaissant que les habitants des villages nordiques doivent supporter un coût de la vie plus élevé qu'ailleurs, la législation fiscale prévoit que seuls 50 % du montant déterminé au titre de ce crédit d'impôt, pour un mois donné, à l'égard d'un particulier qui est prestataire, pour ce mois, d'une aide financière de dernier recours peut être affecté au paiement d'une dette de ce particulier envers l'État, pour autant que son statut de prestataire ait été porté à la connaissance du ministre au moins 21 jours avant la date prévue pour le versement de ce montant.

Afin que toutes les personnes les plus démunies puissent recevoir tous les mois un montant au titre du crédit d'impôt pour la solidarité, les règles d'affectation de ce crédit d'impôt sont assouplies à compter de la période de versement commençant le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Plus précisément, il a été annoncé que la législation fiscale sera modifiée pour prévoir que seuls 50 % du montant déterminé au titre du crédit d'impôt pour la solidarité, pour un mois donné, à l'égard d'un particulier pourra être affecté au paiement d'une dette envers l'État dont il est débiteur si son revenu familial est, selon le dernier avis de détermination qui lui aura été transmis, égal ou inférieur à 20 000 \$ (ce montant fera l'objet d'une indexation annuelle automatique).

**Modifications apportées au crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources  
(Bulletin d'information 2013-14, 20 décembre 2013, mesure 2)**

Sommairement, une société admissible qui engage des frais liés aux ressources minières, au pétrole et au gaz, aux autres ressources naturelles (pierre de taille) ou aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie, pour une année d'imposition, peut bénéficier à l'égard de ces frais, pour l'année d'imposition, du crédit d'impôt remboursable relatif aux ressources.

Le taux du crédit d'impôt varie selon plusieurs paramètres, dont le type de ressource auquel sont liés les frais admissibles, l'endroit où sont engagés ces frais et le type de société qui engage ces frais.

Pour qu'une société puisse bénéficier des taux plus élevés du crédit d'impôt relatif aux ressources, elle ne doit, pour l'année d'imposition, exploiter aucune ressource minérale ni aucun puits de pétrole ou de gaz, ni être liée à une société qui exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz.

Afin d'assurer l'intégrité de cette mesure fiscale, l'exigence que la société ne soit pas liée à une autre société qui exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz a été remplacée par l'exigence qu'elle ne fasse pas partie d'un groupe associé à l'intérieur duquel un membre exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz.

**Modifications apportées au régime des actions accréditives  
(Bulletin d'information 2013-14, 20 décembre 2013, mesure 3)**

De façon sommaire, un contribuable qui acquiert une action accréditive peut, selon certaines conditions, bénéficier d'une déduction de base de 100 % du coût d'acquisition de cette action. Le régime des actions accréditives prévoit également une première déduction additionnelle accordée aux particuliers qui acquièrent de telles actions lorsque les frais engagés par la société émettrice à même le produit obtenu lors de l'émission des actions et auxquels elle a renoncé en faveur de l'actionnaire sont des frais d'exploration engagés au Québec. Une seconde déduction additionnelle

est accordée au particulier lorsque ces frais sont des frais d'exploration minière de surface ou des frais d'exploration pétrolière ou gazière.

Pour qu'un particulier puisse bénéficier de ces déductions additionnelles, la société émettrice doit, entre autres, n'avoir exploité aucune ressource minérale ni aucun puits de pétrole ou de gaz au moment où elle a engagé les frais et pendant toute la période de 12 mois qui précède ce moment. De plus, pendant cette période, elle ne doit ni contrôler une autre société qui exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz ni avoir été contrôlée par une telle société.

Afin d'assurer l'intégrité de cette mesure fiscale, il a été annoncé que la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) serait modifiée de façon que l'exigence selon laquelle la société ne doit pas contrôler une autre société qui exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz ni être contrôlée par une telle société soit remplacée par l'exigence qu'elle ne fasse pas partie d'un groupe associé à l'intérieur duquel un membre exploite une ressource minérale ou un puits de pétrole ou de gaz au moment où les frais sont engagés et tout au long de la période de 12 mois qui précède ce moment.

**Modification apportée au crédit d'impôt remboursable pour les centres financiers internationaux  
(Bulletin d'information 2013-14, 20 décembre 2013, mesure 4)**

Le crédit d'impôt remboursable pour les centres financiers internationaux a pour objectif de favoriser l'implantation et le développement dans l'agglomération de Montréal d'entreprises spécialisées réalisant des transactions financières à caractère international.

De façon sommaire, un centre financier international (CFI) s'entend d'une entreprise ou d'une partie d'entreprise établie dans l'agglomération de Montréal et dont la totalité des activités concerne des transactions financières internationales admissibles (TFIA), selon le sens donné à cette expression par la Loi sur les centres financiers internationaux (RLRQ, chapitre C-8.3).

Succinctement, une société admissible qui exploite une entreprise reconnue à titre de CFI par le ministre peut bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable calculé sur les salaires admissibles engagés par elle pour une année d'imposition à l'égard de ses employés admissibles. Le salaire admissible d'un employé admissible ne peut toutefois excéder 66 667 \$ sur une base annuelle. Ce crédit d'impôt, au taux de 30 %, peut donc atteindre 20 000 \$ par employé admissible annuellement.

Actuellement, sous réserve de certaines conditions, les activités de support administratif peuvent être considérées comme des TFIA. À titre illustratif, de telles activités en lien avec une transaction financière prenant place hors du Canada, effectuées par une filiale canadienne d'une banque étrangère établie dans l'agglomération de Montréal, pour le compte d'un tiers ne résidant pas au Canada, peuvent se qualifier à titre de TFIA. Les activités de support administratif demeurent des TFIA même si le tiers est une succursale de la banque étrangère.

Il s'avère que la poursuite des activités bancaires effectuées par l'intermédiaire d'une filiale constituée au Canada est une pratique de plus en plus délaissée par les banques étrangères qui préfèrent rendre les mêmes services par l'intermédiaire d'une succursale.

Or, selon la Loi sur les centres financiers internationaux, une succursale d'une banque étrangère n'est pas considérée comme une personne distincte de ladite banque, au même titre qu'une filiale. Ainsi, les activités de support administratif effectuées par une succursale canadienne pour le compte de la banque étrangère ou pour le compte d'une autre succursale de cette dernière ne peuvent être reconnues à titre de TFIA.

En conséquence, de manière à faciliter l'atteinte des objectifs poursuivis par le crédit d'impôt et afin de mieux refléter la réalité du secteur bancaire international, des modifications ont été apportées à la Loi sur les centres financiers internationaux afin de rendre admissibles de telles activités.

**Assouplissement de la restriction applicable à l'allocation pour amortissement des biens de la catégorie 4 et de la catégorie 4A pour le régime d'impôt minier  
(Bulletin d'information 2013-14, 20 décembre 2013, mesure 5)**

La Loi sur l'impôt minier (RLRQ, chapitre I-0.4) prévoit qu'un exploitant ne peut déduire un montant au titre de l'allocation pour amortissement dans le calcul du bénéfice annuel provenant d'une mine qu'il exploite à l'égard de ses biens de la catégorie 4, pour un exercice financier, si la partie non amortie du coût en capital (PNACC) de ses biens de la catégorie 1, de la catégorie 2 et de la catégorie 3 à la fin de l'exercice financier, diminuée du montant déduit à l'égard de tels biens pour l'exercice financier, est supérieure à zéro.

La déduction d'un montant dans le calcul de la valeur de la production à la tête du puits et dans le calcul du bénéfice annuel provenant d'une mine au titre de l'allocation pour amortissement à l'égard des biens de la catégorie 4A, pour un exercice financier, est également limitée lorsque le solde de la PNACC des biens de la catégorie 1A, de la catégorie 2A et de la catégorie 3A à la fin de l'exercice financier, diminué du montant déduit à l'égard de tels biens pour l'exercice financier, est supérieur à zéro.

Cette restriction à la déduction pour amortissement visait à limiter dans le temps la trop grande flexibilité qu'offre l'amortissement au taux de 100 % des biens de la catégorie 3 et des biens de la catégorie 3A.

Cette restriction pouvait entraîner des résultats qui n'étaient pas souhaités sur le plan de l'équité.

Il a donc été annoncé que la Loi sur l'impôt minier serait modifiée de façon qu'un exploitant puisse déduire un montant au titre de l'allocation pour amortissement à l'égard de ses biens de la catégorie 4, pour un exercice financier, lorsqu'il aura déduit le montant maximal d'allocation pour amortissement à l'égard de ses biens de la catégorie 1, de la catégorie 2 et de la catégorie 3 pour l'exercice financier. De même, il a été annoncé que la Loi sur l'impôt minier serait modifiée de façon qu'un exploitant puisse déduire un montant au titre de l'allocation pour amortissement à l'égard de ses biens de la catégorie 4A, pour un exercice financier, lorsqu'il aura déduit le montant maximal d'allocation pour amortissement à l'égard de ses biens de la catégorie 1A, de la catégorie 2A et de la catégorie 3A pour l'exercice financier.

## ANNEXE 2 – ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR SIMPLIFIER LE RÉGIME FISCAL

### Harmonisation à certaines mesures annoncées à l'occasion du budget fédéral du 21 mars 2013

(*Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 1.1*)

Il a été annoncé que la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées pour y intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, plusieurs des mesures fiscales proposées par le budget fédéral du 21 mars 2013.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, feront l'objet d'une intégration les mesures fédérales relatives :

- au début de la période durant laquelle le paiement de frais d'adoption doit être fait pour que de tels frais puissent donner droit au crédit d'impôt pour frais d'adoption;
- à l'augmentation du montant de l'exonération cumulative des gains en capital et à son indexation en fonction de l'inflation;
- à la modification du facteur de majoration applicable aux dividendes non déterminés;
- à l'inclusion dans le calcul du revenu de toute somme déduite à titre de cotisation à un régime de pension agréé qui a été remboursée;
- à la prolongation de la période normale de nouvelle cotisation à l'égard d'un participant à un abri fiscal lorsqu'une déclaration de renseignements requise à l'égard de l'abri fiscal n'est pas produite à temps;
- aux impôts en litige à l'égard d'une somme déduite au titre d'un don relativement à un abri fiscal;
- aux arrangements de disposition factice;
- aux opérations de requalification;
- au commerce de pertes de fiducies;
- aux modifications aux règles de présomption de résidence des fiducies non résidentes et à la règle d'attribution du revenu tiré de biens détenus par une fiducie;
- à la nouvelle pénalité se rapportant aux renseignements manquants, incomplets ou inexacts relatifs aux spécialistes en déclarations de recherche scientifique et développement expérimental (R-D) et aux modalités de facturation de ces spécialistes et à la responsabilité solidaire du paiement de cette pénalité applicable au contribuable et au préparateur de déclarations de revenus qui participe à l'établissement d'une demande d'incitatif fiscal relatif à la R-D;
- aux modifications apportées aux définitions des expressions « frais d'exploration au Canada », « frais d'aménagement admissibles relatifs à une mine de sables bitumineux », « frais d'aménagement déterminés relatifs à une mine de sables bitumineux » et « frais d'aménagement au Canada »;

- aux modifications concernant la provision pour services futurs de manière qu'elle ne puisse être utilisée à l'égard de montants reçus dans le but de financer des obligations futures de restauration;
- à l'élimination des avantages fiscaux inattendus se rapportant aux stratagèmes d'assurance-vie avec effet de levier;
- aux modifications des règles applicables aux pertes agricoles restreintes visant à codifier le critère de la principale source de revenu et à augmenter la limite applicable pour la déduction des pertes agricoles restreintes;
- au commerce de pertes de sociétés;
- à l'élimination de la nature *ex parte* du processus de demande d'autorisation judiciaire pour l'obtention de renseignements concernant des personnes non désignées nommément;
- à l'application des règles de capitalisation restreinte aux fiducies résidentes du Canada et aux sociétés et fiducies non résidentes du Canada qui ont des activités au Canada;
- à la prolongation de deux ans de la déduction pour amortissement accéléré applicable aux machines et au matériel de fabrication et de transformation;
- aux modifications concernant la déduction pour amortissement accéléré à l'égard du matériel de production d'énergie propre pour y inclure le matériel de production de biogaz utilisant un plus grand nombre de types de déchets organiques et pour élargir la gamme de matériel de nettoyage et d'épuration qui sert à traiter les gaz admissibles provenant de déchets.

En matière de taxe de vente, les mesures fédérales retenues sont celles ayant trait :

- aux renseignements concernant les personnes non désignées nommément;
- aux règles relatives aux régimes de pension;
- aux renseignements requis de la part des entreprises pour l'application de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée;
- aux fournitures de stationnement payant par les organismes du secteur public.

Par ailleurs, il a été annoncé que la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ, chapitre A-6.002) sera modifiée pour y intégrer, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les nouvelles pénalités administratives relatives aux logiciels de suppression électronique des ventes.

### **Harmonisation à certaines mesures contenues dans la Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013**

**(Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 1.2)**

En plus de donner suite à certaines des mesures fiscales proposées dans le budget fédéral de 2013, la Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2013 (L.C. 2013, c. 33) vise à mettre en œuvre de nouvelles mesures concernant l'impôt sur le revenu.

À cet égard, il a été annoncé que la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3) sera modifiée pour y intégrer, en les adaptant en fonction de ses principes généraux, les mesures relatives au calcul du revenu de source canadienne des pilotes non résidents qui occupent un emploi auprès de compagnies aériennes canadiennes et les corrections techniques à diverses dispositions législatives concernant les régimes enregistrés d'épargne-invalidité.

Par ailleurs, bien qu'elle ne nécessite aucune modification législative ou réglementaire, la mesure relative à la désignation des missions risquées pour l'application de la déduction accordée aux membres des Forces canadiennes et aux agents de police en mission a également été retenue pour l'application du régime fiscal québécois.

### **Modifications au crédit d'impôt pour la construction ou la transformation de navires (Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 2.7)**

Le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires a été instauré afin de favoriser l'industrie navale du Québec.

Ce crédit d'impôt remboursable est applicable à l'égard de dépenses de construction ou de transformation d'un navire prototype, entre autres, engagées par une société qui a un établissement au Québec et qui y exploite une entreprise de construction navale.

La société doit obtenir un certificat attestant que le navire qui sera construit ou transformé se qualifie pour l'application de ce crédit d'impôt.

Une modification sera apportée à la Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (RLRQ, chapitre P-5.1) de façon à y instaurer un mécanisme de délivrance d'un certificat de préadmissibilité afin de permettre aux sociétés qui le désirent de vérifier l'admissibilité à ce crédit d'impôt de leur projet de construction ou de transformation d'un navire avant la conclusion d'une entente à cet égard avec un client donné.

### **Précisions concernant les cotisations payables au Régime de rentes du Québec (Bulletin d'information 2013-7, 11 juillet 2013, mesure 3.1)**

Bien que le Régime de rentes du Québec et le Régime de pensions du Canada ne soient pas en tous points identiques, ces régimes sont, depuis leur création, considérés comme des régimes équivalents. Cette caractéristique a permis que ces régimes soient, de tout temps, administrés de façon à faciliter la mobilité des travailleurs sur l'ensemble du territoire canadien.

Cependant, depuis l'année 2012, le taux applicable aux fins du calcul des cotisations au Régime de rentes du Québec diffère de celui qui est utilisé pour calculer les cotisations au Régime de pensions du Canada. Malgré le fait que cette disparité entre les taux de cotisation ne compromettrait nullement le caractère équivalent des deux régimes, elle pouvait, dans certains cas, rendre moins optimales les règles qui avaient été mises en place pour coordonner le calcul et le remboursement des cotisations excédentaires versées par les salariés à l'un ou à chacun de ces deux régimes.

Aussi, afin que les particularités de chacun des régimes soient mieux prises en compte, il a été annoncé que des modifications seront apportées aux règles prévues par la Loi sur le régime de rentes du Québec (RLRQ, chapitre R-9) pour déterminer les excédents de cotisations versées par les salariés. Ces modifications s'harmonisent à celles qui avaient été apportées en juin 2013 au Régime de pensions du Canada (L.R.C., 1985, c. C-8).

### **Harmonisation à certaines modifications apportées à la législation fiscale fédérale en matière de R-D (Bulletin d'information 2013-11, 8 novembre 2013, mesure 2)**

Il a été annoncé que la législation et la réglementation fiscales québécoises seront modifiées pour y intégrer, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux, certaines des modifications qui avaient été apportées à la législation fiscale fédérale en matière de recherche scientifique et de développement expérimental (R-D) par la Loi de 2012 sur l'emploi et la croissance (L.C. 2012, c. 31). Les modifications retenues sont celles relatives :

- à l'exclusion de la partie du montant d'un contrat de recherche conclu avec une personne n'ayant pas de lien de dépendance qui se rapporte à des dépenses en immobilisations;

- à l'exclusion des dépenses en immobilisations (y compris les paiements relatifs à l'usage ou au droit d'usage d'un bien qui, s'il était acquis par un contribuable, serait une immobilisation du contribuable) des dépenses donnant droit aux déductions et au crédit d'impôt au titre de la R-D;
- à toute autre modification nécessaire pour donner effet aux diverses modifications apportées au programme de R-D.

Pour plus de précision, l'exclusion de la partie du montant d'un contrat de recherche conclu avec une personne n'ayant pas de lien de dépendance qui se rapporte à des dépenses en immobilisations ne s'appliquera pas au crédit d'impôt communément appelé crédit d'impôt pour la R-D salaire.

**Plafonds régissant la déductibilité des frais d'automobile et taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour l'année 2014**  
**(Bulletin d'information 2014-1, 23 janvier 2014)**

Pour maintenir le principe d'harmonisation substantielle des législations fiscales en matière d'automobile, il a été annoncé que les divers plafonds et taux régissant la déductibilité des frais d'automobile et le calcul de la valeur des avantages imposables relatifs à l'utilisation d'une automobile contenus dans la législation et la réglementation fiscales québécoises seront, pour l'année 2014, les mêmes que ceux applicables dans le régime fédéral.

**Harmonisation à l'allègement de taxe relatif aux stationnements d'hôpitaux**  
**(Bulletin d'information 2014-2, 24 janvier 2014)**

Compte tenu de l'harmonisation du régime de la taxe de vente du Québec au régime fédéral de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée en ce qui concerne le traitement fiscal des fournitures de stationnement effectuées par les organismes de bienfaisance et les organismes du secteur public, les modifications proposées à ce dernier régime en vue d'exonérer les frais de stationnement des hôpitaux payés par les patients et les visiteurs seront intégrées dans le régime de taxation québécois.

**Harmonisation à certaines mesures contenues dans la Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013**  
**(Bulletin d'information 2014-3, 7 février 2014, mesure 1)**

Sur le plan fiscal, la Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013 (L.C. 2013, c. 40) a essentiellement pour but de mettre en œuvre certaines des mesures annoncées dans le budget fédéral du 21 mars 2013 ainsi que la plupart des mesures proposées par le ministère des Finances du Canada au moyen du *Communiqué 2012-082* du 25 juillet 2012 et du *Communiqué 2012-175* du 21 décembre 2012. Elle renferme également diverses autres corrections à la législation et à la réglementation fiscales fédérales qui sont à caractère technique, de concordance ou terminologique.

Il a été annoncé qu'une vingtaine de ces corrections seront intégrées à la législation et à la réglementation fiscales québécoises, en les adaptant en fonction de leurs principes généraux.

**Harmonisation aux précisions apportées à l'application de certaines règles relatives au régime de taxation fédéral à la suite d'une décision judiciaire**  
**(Bulletin d'information 2014-3, 7 février 2014, mesure 2)**

À la suite d'une décision judiciaire, des modifications ont été proposées au régime de taxation fédéral pour préciser l'application de certaines règles relatives à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée, de façon à empêcher les demandes de crédits de taxe sur les intrants au titre d'un montant de taxe déjà recouvré auprès d'un fournisseur.

Étant donné que le régime de la taxe de vente du Québec est harmonisé à celui de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée en ce qui a trait aux dispositions législatives visées par les modifications proposées, les mêmes précisions seront apportées dans le régime de taxation québécois.

**Harmonisation aux modifications visant à améliorer l'application de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée dans le secteur des soins de santé  
(Bulletin d'information 2014-4, 12 février 2014)**

De façon à tenir compte de l'évolution du secteur des soins de santé, des modifications ont été proposées au régime de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée pour améliorer l'application de la taxe à l'égard de certains services du domaine de la santé et de certains appareils médicaux et fonctionnels.

Le régime de la taxe de vente du Québec étant pleinement harmonisé à celui de la taxe sur les produits et services et de la taxe de vente harmonisée quant au traitement fiscal applicable aux fournitures effectuées dans le secteur des soins de santé, il sera modifié pour y intégrer ces modifications proposées au régime de taxation fédéral.

**Retrait de l'exigence du certificat final dans le cadre du crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias – volet général et du crédit d'impôt remboursable pour les sociétés spécialisées dans la production de titres multimédias  
(Bulletin d'information 2014-5, 28 février 2014, mesure 1)**

Une société qui désire bénéficier du crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias (crédit d'impôt volet général) doit obtenir d'Investissement Québec les attestations requises – un certificat initial et des attestations annuelles de travaux de production – à l'égard de chacun des titres multimédias pour lesquels elle entend se prévaloir du crédit d'impôt.

Une société qui compte se prévaloir du crédit d'impôt remboursable pour les sociétés spécialisées dans la production de titres multimédias (crédit d'impôt volet spécialisé) doit obtenir d'Investissement Québec les attestations requises – des attestations annuelles de société spécialisée et des attestations annuelles de travaux de production – à l'égard de l'ensemble de ses activités.

Pour l'application de l'un ou l'autre crédit d'impôt, une société devait présenter à Investissement Québec, dans les deux mois suivant la date de la première commercialisation d'un titre multimédia, une demande de délivrance d'un certificat final à l'égard de celui-ci.

Selon que le certificat final relatif à un titre multimédia était délivré dans le cadre du crédit d'impôt volet général ou du crédit d'impôt volet spécialisé, il confirmait, le cas échéant, soit le contenu du certificat initial que la société détenait à l'égard du titre, soit que le titre était un titre admissible.

Lorsqu'une société faisait défaut de présenter une telle demande dans le délai prévu ou lorsque celle-ci était rejetée, Investissement Québec devait révoquer le certificat initial ou devait modifier ou révoquer les attestations de société spécialisée, selon le crédit d'impôt visé.

Par ailleurs, en 2013, en raison de l'évolution accélérée des technologies numériques qui permettent désormais au concepteur d'un titre multimédia d'y apporter des améliorations continues sur toute sa durée de vie commerciale, la limite de 36 mois relative à la période d'admissibilité des travaux de production qui était prévue jusqu'alors a été abolie et de nouvelles activités sont devenues admissibles à l'aide fiscale.

Dans ce contexte, l'exigence relative à l'obtention d'un certificat final à l'égard d'un titre multimédia admissible n'apparaissait plus justifiée et a été abolie, un tel certificat supposant en effet l'achèvement d'une version finale du titre et la fin immédiate ou à court terme de l'admissibilité des travaux de production.



**AU CŒUR**  
DE L'ACTION  
GOUVERNEMENTALE